

(N° 60.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1887-1888.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1886,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ETC.,
ET DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 408.

1888.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1885.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1885	28— 41
Budget de l'exercice 1885. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 65
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du Budget	67—105
— — — — — par province, des recouvrements effectués	107—125
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	127—161
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du Budget	163—285
Comparaison des dépenses de l'exercice 1885, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	286
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1884 inclusivement	287—293
Résultat général du Budget de l'exercice 1885	295
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1885.	296

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1886.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1886.	298—302
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1886	303
Budget de l'exercice 1886. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1887.	306—309
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1887	310—323

Compte des opérations sur les exercices clos de 1881 à 1885.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1881 à 1885	326—328
Exercice périmé de 1881. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	329—353
Exercices en cours d'apurement de 1882 à 1885. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	355—355

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1886.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1886	356
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1886, les opérations de l'année 1886 et la situation au 1 ^{er} janvier 1887	357—371

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1886.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1886	374—392
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1886	393—417



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1886 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1886**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1885*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1886, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1886*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1887; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1881 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1882 à 1885.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1886, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1886, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1887.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1886, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1886.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1886, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1885.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1886, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1885, s'élevaient à fr. 12,241,791 67

Pendant l'année 1886, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 2,308,947 65

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1885 atteignaient. 14,550,739 32

Les recettes opérées en 1886 ayant été de 9,801,665 70

Une somme de. fr. 4,749,073 62

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1885.

Exercice 1886.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinares de 1886, se sont élevés à	fr. 371,639,809 67
Les recouvrements effectués en 1886 ont été de	560,635,836 79
Au 1 ^{er} janvier 1887, il restait à recouvrer	fr. 11,003,972 88

DÉPENSES.*Exercice 1885.*

Suivant le compte de l'année 1885, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1885 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 42,307,640 84
De cette dernière date au 31 octobre 1886, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	77,514,636 61
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1885 s'élevaient, en définitive, à	119,822,277 45
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	119,161,873 49
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 660,403 96

Exercice 1886.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1886, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1886 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 266,591,714 72
Les paiements effectués et justifiés sont de	226,225,478 28
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1887, à	fr. 40,366,236 44

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1881 à 1884, étaient de fr.	989,286 58
A REPORTER.	fr. 989,286 58

REPORT. fr. 989,286 58

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1885; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 660,405 96

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 1,649,690 34

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1886, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,127,668 71

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1887, à fr. 522,021 83

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1882	fr. 32,516 17
— 1885	151,135 39
— 1884	126,507 07
— 1885	214,865 20

Somme égale. fr. 522,021 83

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1886, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr. 727,450,848 02

Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). 217,833,637 49

Opérations diverses en dehors du service des Budgets 2,591,552,224 12

ENSEMBLE. fr. 3,536,836,709 63

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1886, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 725,288,574 29
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	207,461,342 93
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,291,568,302 51
ENSEMBLE.	fr. 3,224,118,219 73

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1886, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1885, montaient à. fr. 806,195,161 71

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 79,182,308 71
Titres de la Dette publique et autres valeurs	612,581,473 »
<i>Mandats et autres</i> { En portefeuille chez les comptables.	41,412,739 41
<i>pièces acquittées.</i> { En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes.	73,018,640 59
	Fr. 806,195,161 71

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1886 se sont élevées à fr. 3,707,274,212 12 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les { de 1885 . fr. 9,801,665 70 }	370,437,502 49
Budgets { de 1886 . . 360,635,836 79 }	
Opérations de Trésorerie	3,336,836,709 63
	3,707,274,212 12
ENSEMBLE.	fr. 4,513,469,373 83

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886, s'élèvent à fr. 3,570,633,240 21 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1885 . fr. 119,161,873 49	{	346,515,020 48
		de 1886 . . 226,225,478 28		
		clos . . . 1,127,668 71		

Opérations de Trésorerie. 3,224,118,219 73

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 3,570,633,240 21

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1886,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 105,818,751 19

Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . 718,368,783 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 42,374,659 13	{	76,273,940 30
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes		

942,836,133 62

SOMME ÉGALE . . . fr. 4,513,469,373 83

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1886.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1886.

Numéraire en caisse	79,182,508 71
Titres de la Dette publique et autres valeurs	612,581,475 "
Mandats et autres pièces acquittées	
{ en portefeuille chez les comptables fr. 41,412,739 41	
{ en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes 73,018,640 59	114,431,580 "
	806,195,161 71

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1886.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1886.	MODIFICATIONS apportées, en 1886, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECouvrement EFFECTUÉS pendant l'année 1886.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,974,445 02	1,845,675 62	"	4,818,120 64	4,318,872 36	499,248 28
Péages	5,213,615 69	18,537 58	"	5,232,153 27	5,201,786 91	2,030,366 36
Capitaux et revenus	1,804,091 65	95,104 33	"	1,900,185 98	1,875,902 64	114,283 34
Remboursements	880,782 88	351,066 99	"	1,231,849 87	370,202 21	852,557 66
	10,065,835 24	2,308,474 52	"	15,272,509 76	9,775,854 12	5,496,455 64
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	10,175 28	30 "	"	10,205 28	10,205 28	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	59,876 83	443 13	"	60,310 06	15,606 30	44,713 60
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État. (1874 à 1879.)	349,759 35	"	"	349,759 35	"	349,759 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	188,361 15	"	"	188,361 15	"	188,361 15
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	165,387 94	"	"	165,387 94	"	165,387 94
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda.	504,395 88	"	"	504,395 88	"	504,395 88
		2,308,047 65	"			
	12,241,791 67	2,308,047 65		14,550,739 32	9,801,665 70	4,749,073 62

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1886.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1886.

	CRÉANCES		PAYEMENTS	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1886.	effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1886. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	restant à effectuer à la clôture de l'exercice. Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédits.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1881 à 1884), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . .	38,101 60	600,042 16	728,143 76	"	"
Dépenses propres à l'exercice.	41,372,198 49	76,824,594 45	117,540,985 90	655,806 95	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	807,340 75	"	892,743 74	4,597 01	"
	42,307,640 84	77,514,636 61		660,403 96	"
	119,822,277 45		119,161,873 49	660,403 96	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES — EXERCICE 1886.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1886.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1886.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1887, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	164,635,050 22	161,071,657 00	3,564,313 13
Péages	128,456,500 59	125,747,505 99	4,688,994 40
Capitaux et revenus	17,608,559 50	16,422,054 52	1,246,525 18
Remboursements	4,817,343 69	4,060,850 95	756,492 74
	315,558,553 80	305,502,028 35	10,256,525 45
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	101,200 49	96,546 68	4,653 81
Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'État, à Cureghem	54,552 42	54,552 42	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	455,050 28	402,568 72	52,470 56
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État. (1874 à 1879.)	340,750 35	"	340,750 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	58,507 47	58,507 47	"
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier-17 avril 1874.)	88,014 60	88,014 60	"
Intérêts du 1 ^{er} août 1885 au 31 juillet 1886, de la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	141,600 "	141,600 "	"
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren	42,774 70	42,774 70	"
Quotes-parts payées par les états maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	170,584 "	170,584 "	"
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885	1,765 52	1,765 52	"
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	188,561 15	59,770 53	148,581 62
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	469,591 34	277,200 25	192,182 09
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda	555,014 05	555,014 05	"
Acompte sur la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879-29 avril 1880.)	9,207,000 "	9,207,000 "	"
Intérêt et dividende des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État	"	"	"
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1886.)	425 "	425 "	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. % au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1886.) Ce capital sera ajouté à la dette à 3 1/2 p. % émise en vertu de la loi du 26 août 1885	41,746,568 87	41,746,568 87	"
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p. % au capital nominal de 1,605,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 19 décembre 1876.)	1,660,597 85	1,660,597 85	"
Obligations de la dette publique à 4 p. % émises en 1886, en vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix de lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877.	819,000 "	819,000 "	"
	371,639,809 67	360,635,836 70	11,005,972 88

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1886 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1886.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1886.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1886.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1887, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1882 à 1885), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	44,322 88	5,902 24	38,420 64
Dépenses propres à l'exercice	230,747,905 43	191,129,072 83	39,618,832 60
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 20 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886	35,799,486 41	35,090,503 21	708,983 20
	266,5 91,714 72	226,225,478 28	40,366,236 44

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	447,013,998 44	727,450,848 02
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	275,459,750 93	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	4,397,098 63	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique	134,015,050 22	217,833,637 40
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,251,893 40	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	42,566,693 87	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	30,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets		2,591,552,224 12	3,336,836,709 63

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1886 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1881.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . fr.	1,551 50	29,149 52
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1886	27,598 02	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	446,835,071 45	725,283,574 20
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	274,479,333 30	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	3,073,269 45	
Service de la dette publique.	Payement des intérêts et amortissement de la dette publique	133,400,543 77	207,461,342 03
	Payement, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} , des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,404,105 29	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	42,566,693 87	
	Remboursements de bons du Trésor	20,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,291,368,302 51
			3,224,118,219 73

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	Exercice 1885. fr.	9,801,665 70	}	370,437,502 49
	— 1886.	360,635,836 79		
<i>Opérations de Trésorerie</i>				3,336,836,709 63
TOTAL DE LA RECETTE fr.				5,707,274,212 12
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1886				806,195,161 71
TOTAL GÉNÉRAL				4,513,469,373 83

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1886 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1887.

Numéraire en caisse	fr.	108,818,751 19
Titres de la Dette publique et autres valeurs		718,368,783 .
Mandats et autres pièces acquittées.	En portefeuille chez les comptables	fr. 42,374,650 13
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	76,273,940 30
		118,648,590 45
		042,856,133 62

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1886.

<i>Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES</i>	{	Exercice 1885	fr. 119,161,873 49	346,515,020 48
		— 1886	226,225,478 28	
		Exercices clos	1,127,668 71	
<i>Opérations de Trésorerie</i>				3,224,118,210 73
TOTAL DE LA DÉPENSE fr.				3,570,633,240 21
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1887				042,856,133 62
TOTAL GÉNÉRAL fr.				4,513,469,373 83

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT.

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1886.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1885	4,287,044 78	281,039 10	2,459,395 48	743,046 53
— — 1886	109,182,254 64	57,702,495 40	110,619,603 83	11,171,375 96
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	31,088,271 59	3,426,935 98	7,388,616 06	384,428,839 28
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette. . .	19,273,072 45	14,501,471 23	53,082,080 03	188,015,200 00
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est dis- posé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUD- GETS.	6,059,384 13	9,984,880 "	110,782,512 88	42,927,362 68
TOTAL DES RECETTES. fr.	169,890,027 59	85,786,821 71	284,312,308 18	627,285,824 54

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRESORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'Administration de LA MARINE.	de l'Administration des VIRONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
"	293,763 07	171,326 81	"	"	1,585,481 03	568 "	9,801,665 70
3,044,525 74	113,342 11	170,226 51	"	"	25,367,766 95	42,664,155 65	560,635,836 79
"	"	"	"	"	21,157,798 13	123,536 50	447,013,908 44
25,078 63	205,682 88	"	449,156 64	"	"	"	275,450,750 05
"	"	"	"	"	4,394,185 61	2,913 02	4,397,098 63
"	"	"	"	"	71,746,793 87	146,086,843 62	217 833,637 49
"	"	"	"	1,582,622,696 60	104,825,160 11	554,350,227 72	2,391,352,224 12
3,667,604 37	612,788 96	341,553 32	449,156 64	1,582,622,696 60	229,077,185 70	723,228,244 51	3,707,274,212 12

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1885-1886)	15,528,502 51	5,398,845 05	47,951,831 52	10,754,655 73	979 27	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	506,452 41	"	2,557,582 70	4,107,707 64	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	18,555,940 29	14,225,918 45	55,079,589 84	187,962,214 14	25,024 69	268,777 28	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	135,435,802 86	69,446,158 09	180,557,920 84	422,080,162 71	5,607,492 79	407,106 08	350,798 44
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr.	169,716,557 87	86,068,921 55	284,146,724 70	625,804,740 22	3,631,496 75	615,883 56	350,798 44

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.

des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payments faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	RECAPITULATIF résultant du mouvement, pendant l'an- née 1886, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de réguli- sation dans les Départements mini- stériels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1886.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SAANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réexpédiés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sous l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	185,228,507 47	936,251 50	"	83,146,115 09	348,745,547 72	"	3,558,105 95	345,387,551 77
"	1,100,070 69	"	"	27,598 02	1,127,668 71	"	"	1,127,668 71
"	21,110,080 86	9,346 53	"	418,602,107 52	440,875,547 55	"	37,375 90	440,835,971 45
446,068 72	"	"	"	"	274,479,333 39	"	"	274,479,333 39
"	3,970,217 51	"	"	5,051 94	3,973,269 45	"	"	3,973,269 45
"	34,498,617 14	109,639,031 20	"	65,927,537 62	208,064,986 05	"	603,643 12	207,461,542 93
"	13,574,054 83	1,081,490,675 65	220,077,185 70	157,451,944 52	2,291,568,302 51	"	"	2,291,568,302 51
	259,481,548 50	1,102,075,304 77				"	3,990,214 97	
446,068 72	1,451,556,853 27		220,077,185 70	723,228,244 51	3,574,632,455 18	3,990,214 97		3,570,633,240 21

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1886.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1886.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	21,760,556 72	"	"	169,890,027 59
— de l'enregistrement et des domaines	3,014,559 56	"	"	85,786,821 71
Comptables de l'administration des chemins de fer.	3,227,397 36	"	"	284,312,308 18
— — des postes et télégraphes.	12,253,119 52	"	"	627,285,824 54
— — de la marine.	65,159 34	"	"	3,667,604 37
— — des prisons	148,295 59	"	"	612,788 96
— des établissements et services régis par l'État . . .	1,071 40	"	"	341,553 32
— des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, etc.	37,768 87	"	"	449,156 64
Caissier de l'État.	673,028,622 87	"	"	1,582,622,606 60
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	"	"	"	229,077,185 70
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	19,639,969 89	73,018,640 59	723,228,244 51
	713,536,551 25	19,639,969 89	73,018,640 59	3,707,274,212 12

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1886.

TOTAL au 31 décembre 1886.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1886.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1887.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
101,050,584 51	169,716,537 87	"	"	21,054,046 44	
88,801,381 27	86,068,921 55	"	"	2,732,459 72	
287,539,705 54	284,146,724 70	"	"	3,392,980 75	
650,558,944 08	625,804,740 22	"	"	15,754,203 84	
3,752,765 71	3,631,496 75	"	"	101,266 06	
761,084 55	615,883 36	"	"	145,201 19	
542,624 72	539,708 44	"	"	2,826 28	
486,025 51	446,068 72	"	"	40,856 79	
2,255,651,319 47	1,451,556,853 27	"	"	804,094,466 20	
229,077,185 70	229,077,185 70	"	"	"	
815,886,854 09	725,228,244 51	76,275,040 50	20,385,885 15	"	
	3,574,652,455 18 a) 3,099,214 97				a) Cette somme de fr. 3,099,214 97 c., qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements faits pendant l'année 1886 sur les pièces régularisées pendant la même année.
4,515,469,375 83	3,570,635,240 21	76,275,040 50	20,385,885 15	846,178,308 17	

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1885 a eu lieu le 31 octobre 1886.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1886, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1885.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1885 au 31 octobre 1886).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1885 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 27 décembre 1884, à . . . fr. 319,861,190 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 319,403,295 »

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 29 décembre 1884	fr. 102,965,309 »
— des Dotations. Loi du 27 décembre 1884.	4,678,675 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 6 février 1885	15,399,311 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 28 mars 1885	2,362,985 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 15 avril 1885	22,400,178 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 23 juin 1885	16,145,848 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 16 juin 1885	88,854,474 »
— — de la Guerre. Loi du 3 février 1885	45,617,000 »
— de la Gendarmerie. Loi du 3 février 1885	3,448,000 »
— du Ministère des Finances. Loi du 30 mars 1885	15,847,015 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 29 déc. 1884.	1,686,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 319,403,295 »

Les Budgets de l'exercice 1885 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 457,895 »

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1 ^{re} De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	199,650 10
après déduction d'une somme de 30,000 francs, transférée au Budget de l'exercice 1886 en vertu de l'article 5 de la loi du 16 mars 1886.	
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1881, 1882, 1883 et 1884, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité. .	1,044,414 30
Fr.	1,244,064 40

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	319,861,190 »
Dépenses	320,647,359 40
Excédent de dépenses. . . fr.	786,169 40

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1885 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1 ^o Produit des ventes de biens domaniaux fr.	630,000 »
2 ^o Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
3 ^o Produit des annuités cédées à la caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884	12,324,153 63
4 ^o Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885	1,398,189 90
5 ^o Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. 0/0 autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1885.)	2,375 »
6 ^o Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877.)	3,159,500 »
7 ^o Titres de la Dette publique à 4 p. 0/0, délivrés en exécution de la convention-loi des 12 février/17 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique	2,885,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	20,570,102 53

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1885 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1884 (art. 4 de la loi du 27 décembre 1884), une somme de fr. 37,085,534 74

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 15 juin 1885	fr.	28,253 08	
b) — 24 — —		37,401,350 »	
c) — 26 août —		1,060,000 »	
			<u>38,489,603 08</u>
TOTAL.	fr.	75,575,137 82	<u><u></u></u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	75,575,137 82
on place les ressources extraordinaires		20,570,102 53
		<u></u>
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	55,005,035 29
		<u><u></u></u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	319,861,190 »	
— extraordinaires		20,570,102 53	
			<u>340,431,292 53</u>
Services ordinaires	fr.	320,647,359 40	
— extraordinaires		75,575,137 82	
			<u>396,222,497 22</u>
Soit un excédent de crédits de	fr.	55,791,204 69	<u><u></u></u>



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 340,431,292 53

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 337,834,497 38

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 333,085,423 76

Il est resté à recouvrer . . . fr. 4,749,073 62

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surseance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut. directes, douanes et accises.	"	"	281,512 16	281,512 16
	Enregistrement et domaines.	154,087 60	"	82,748 46	217,736 12
Péages.	Enregistrement et domaines.	"	"	6,423 82	6,423 82
	Travaux publics	"	"	2,023,042 54	2,023,042 54
Capitiaux et revenus	Enregistrement et domaines	48,530 27	"	35,237 06	83,768 23
	Prisons	151 70	"	1,110 87	1,251 57
	Trésorerie générale, etc.	57 95	"	20,205 59	20,265 54
Remboursements	Enregistrement et domaines.	3,093 10	"	209,154 44	301,247 54
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	"	551,310,12	551,310 12
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	186,800 68	"	3,309,654 96	3,496,455 64	
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	"	44,713 66	44,713 66	
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	"	340,759 55	340,759 55	
Remboursement de traitements avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	"	"	188,361 15	188,361 15	
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Breda	"	"	165,387 94	165,387 94	
		"	504,305 88	504,305 88	
		"	4,562,272 94		
TOTAUX. . . . fr.	186,800 68		4,562,272 94	4,749,073 62	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 540,431,292 53
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 533,085,423 76

on constate que les prévisions ont été supérieures aux recouvrements de fr. 7,345,868 77

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
RESSOURCES ORDINAIRES.		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	•	471,529 05
	Enregistrement et domaines	884,442 95	»
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	9,503 01	»
	Travaux publics	5,524,301 40	»
<i>Capitaux et revenus.</i>	Marine	»	19,632 36
	Trésorerie générale, etc.	300,000 »	»
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	498,010 92	»
	Travaux publics (litt. <i>F^{ble}</i>)	16,857 85	»
<i>Remboursements</i>	Prisons	»	27,936 97
	Trésorerie générale, etc.	»	166,377 50
<i>Remboursements</i>	Contributions	»	56,775 79
	Enregistrement et domaines	»	80,007 83
<i>Remboursements</i>	Prisons	»	24,365 67
	Trésorerie générale, etc.	504,610 59	•
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Produit des ventes de biens domaniaux		139,980 74	•
Produit des annuités créées en vertu de la loi 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885.		»	68,883 66
Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires.		»	64,086 94
Titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877)		647,062 02	»
		8,325,480 54	979,611 77
Sort. fr.		7,345,868 77	

Les tableaux formant les annexes A à L permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1883 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 320,647,359 40

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1885 montent à fr. 313,915,850 95

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de . . . 313,260,044 »

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 655,806 95

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1890, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 320,647,359 40 c^{ts}) et les dépenses liquidées (fr. 313,915,850 95 c^{ts}) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 6,731,508 45

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,268,264 16 c^{ts} pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,268,264 16

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 7,999,772 61

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1881 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	4,321 19	
— des Chemins de fer, etc.	9,550 13	
		<u>13,871 32</u>

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	37,531 01
--	-----------

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. fr.	307 47	
Ministère de l'Agriculture, etc.	21,779 14	
— des Chemins de fer, etc.	1,700 »	
— de la Guerre	78 03	
		<u>23,864 64</u>

A REPORTER. fr.	75,066 97
-------------------------	-----------

REPORT. . . . fr. 75,066 97

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1884 :

Dette publique. fr.	15,719 82	
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	3,091 40	
— de l'Agriculture, etc.	603 43	
— des Chemins de fer, etc.	9,688 75	
— de la Guerre	2,776 75	
— des Finances	3,474 02	
		35,354 17

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1885 :

Dette publique. fr.	2,538,740 97	
Dotations {	Sénat.	8 56
	Chambre des Représentants.	5 21
	Cour des Comptes	570 76
Ministère de la Justice	185,970 90	
— des Affaires Étrangères.	41,614 34	
— de l'Intérieur, etc.	479,219 73	
— de l'Agriculture, etc.	801,982 74	
— des Chemins de fer, etc.	2,059,147 63	
— de la Guerre	775,793 37	
Corps de la gendarmerie	20,719 47	
Ministère des Finances	212,797 12	
Non-Valeurs et Remboursements	72,526 54	
		7,189,097 34
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		7,299,518 48

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	470 »	
— des Chemins de fer, etc.	9,945 93	
		10,415 93

b. Crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. fr.	10,351 42	
Ministère des Chemins de fer, etc.	607 62	
		10,959 04

A REPORTER. . . . fr.	21,374 97	7,299,518 48
-----------------------	-----------	--------------

REPORT. . . . fr. 21,374 97 7,299,518 48

c. Crédits transférés de l'exercice 1884 :

Dette publique.	fr.	3,696 94	
Ministère de la Justice		1,500 »	
— des Affaires Étrangères.		20,000 »	
— de l'Agriculture, etc.		24,528 31	
— des Chemins de fer, etc.		6,682 41	
			56,407 66

d. Crédits propres à l'exercice 1885 :

Dette publique	fr.	13,696 94	
Ministère de l'Intérieur, etc.		279,340 07	
— de l'Agriculture, etc.		126,091 11	
— des Chemins de fer, etc.		174,346 66	
— de la Guerre		27,560 32	
— des Finances		1,436 40	
			622,471 50

Montant des crédits transférés à l'exercice 1886, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 700,254 13

ENSEMBLE. . . . fr. 7,999,772 61

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1885 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 75,575,137 82

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1884, fr.	37,085,534 74
Crédits votés dans le cours de l'exercice	38,489,603 08
Fr.	75,575,137 82

Les dépenses liquidées pendant l'année 1885 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 37,335,587 58

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1886, époque de la clôture de l'exercice, sont de 37,330,990 57

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. . . . fr. 4,597 01

A REPORTER . . . fr. 75,575,137 82

REPORT. . . . fr. 75,575,137 82

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1885. 37,335,587 58

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 38,239,550 24

qui a été transféré à l'exercice 1886, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 24 juin 1885, à concurrence de fr. 38,239,550 23

Le surplus, soit » 01

a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1885 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 313,260,044	} 350,591,034 57
Services extraordinaires.	37,330,990 57	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 655,806 95	} 660,403 96
Services extraordinaires.	4,597 01	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 351,251,438 53

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1881	fr. 13,871 32
		— — 1882	37,331 01
		— — 1883	23,864 64
		— — 1884	55,554 17
		Crédits de l'exercice 1885	7,189,097 54

Fr. 7,299,518 48

Services extraordinaires. » 01

A REPORTER. . . . fr. 351,251,438 53

REPORT. fr. 354,251,438 53

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 7,299,518 49

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1886 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1882.	fr. 10,413 93	}	700,254 13
— — 1883.	10,959 04		
— — 1884.	56,407 66		
Crédits de l'exercice 1885	622,471 50		

b. Services extraordinaires (art. 4 de la loi du 24 juin 1883). 38,239,550 23

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1886. fr. 38,939,804 36

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 397,490,761 38

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 396,222,497 22

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1885, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,268,264 16

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets font l'objet des tableaux M à W.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1885 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 313,170,302 39
Dépenses	313,915,850 95
Excédent de dépenses (déficit).	fr. 745,548 56

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 19,915,121 37
Dépenses	37,335,587 58
Excédent de dépenses.	fr. 17,420,466 21

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 313,170,302 39	}	333,085,423 76
		— extraordinaires	19,915,121 37		
Dépenses	{	Services ordinaires.	fr. 313,915,850 95	}	351,251,438 53
		— extraordinaires	37,335,587 58		

Partant, l'excédent de dépenses pour 1885 est de fr. 18,166,014 77

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1884, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 18,530,710 91

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1885, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 364,696 14

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1885, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1885 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 55,791,204 69

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un excédent de dépenses de fr. 18,166,014 77 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 7,319,518 49

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,268,264 16

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 6,051,254 33

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1886, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 680,254 13

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 4 de la loi du 24 juin 1885 38,239,550 23

Fr. 44,971,058 69

4° Moins-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 7,345,868 77

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1885 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 37,625,189 92

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 18,166,014 77

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1884 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1885, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1884 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-cinq exercices (ceux de 1830 à 1884 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 8,518,163,859 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 247,059,696 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,482,927,750 21

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 10,393,255,691 83

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 8,642,877,669 24

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 419,773,689 04

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 38,869,144 09

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,723,116,363 16

A REPORTER. fr. 10,824,636,865 55 10,393,255,691 83

REPORT. . . fr. 10,824,636,865 53 10,393,255,691 83

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1885 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,044,414 30

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 10,825,592,451 23

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 430,336,759 40

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 10,634,634,019 27 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 241,375,327 44

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 10,616,100,308 36 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 207,492,142 87

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 448,867,470 31

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 18,530,710 91

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1885, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des étiats de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	112,235,000 "
— C.	Enregistrement et domaines.	52,570,000 "
— D et F.	Enregistrement et domaines.	1,605,000 "
— E.	PRÉAGES { Travaux publics.	132,707,150 "
— E bis.	Marine.	580,000 "
— G.	Trésorerie générale, etc.	500,000 "
— F bis.	Enregistrement et domaines.	2,055,000 "
— H.	CAPITAUX ET RETENUS { Travaux publics	140,000 "
— H bis.	Prisons	95,000 "
— I.	Trésorerie générale, etc.	15,147,000 "
— J.	REMBOURSEMENTS { Contributions directes, etc.	550,000 "
— K.	Enregistrement et domaines.	518,000 "
— L.	Prisons.	268,700 "
	Trésorerie générale, etc.	2,194,340 "
TOTAUX. fr.		519,861,190 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		650,000 "
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)		
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1884 jusqu'au 31 juillet 1885, de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains de la terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)		
A REPORTER. fr.		650,000 "

L'EXERCICE 1885.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT dépense DU BUDGET.
	En 1885.	En 1886.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
112,988,041 21	108,446,554 56	4,259,974 40	112,706,529 05	281,512 16	"	471,529 05	112,706,529 05
51,005,295 17	51,026,650 18	58,897 87	51,085,557 05	217,736 12	884,442 05	"	51,685,557 05
1,602,118 81	1,576,550 00	19,544 90	1,595,694 90	6,425 82	9,305 01	"	1,595,694 90
120,206,791 08	124,000,406 53	5,182,442 01	127,182,848 54	2,025,942 54	5,524,501 46	"	127,182,848 54
509,052 36	509,052 36	"	509,052 36	"	"	10,652 36	509,052 36
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"
2,540,757 51	2,425,840 05	31,150 45	2,456,980 08	85,768 25	498,010 02	"	2,456,980 08
123,142 15	123,142 15	"	123,142 15	"	10,837 85	"	123,142 15
122,188 54	29,749 00	91,187 37	120,936 97	1,251 57	"	27,050 97	120,936 97
13,342,641 04	11,559,801 06	1,755,575 84	13,315,377 50	29,265 54	"	106,577 50	13,315,377 50
606,775 79	579,705 50	27,070 29	606,775 79	"	"	50,775 79	606,775 79
809,255 37	452,162 51	145,845 32	598,007 85	301,247 54	"	80,007 85	598,007 85
201,065 67	88,487 07	202,576 60	201,065 67	"	"	24,565 67	201,065 67
2,441,050 55	1,885,920 41	5,800 "	1,889,720 41	551,510 12	304,610 59	"	1,889,720 41
316,666,758 05	505,594,448 27	9,775,854 12	515,170,302 39	5,406,455 64	7,537,528 78	846,641 17	515,170,302 39
45,545 05	35,359 77	10,205 28	45,545 05	"	"	"	45,545 05
15,920 60	15,920 60	"	15,920 60	"	"	"	15,920 60
274,567 10	214,047 14	15,606 50	229,653 44	44,713 66	"	"	229,653 44
549,759 35	"	"	"	549,759 35	130,989 74	"	"
54,597 17	54,597 17	"	54,597 17	"	"	"	54,597 17
2,885 "	2,885 "	"	2,885 "	"	"	"	2,885 "
141,600 "	141,600 "	"	141,600 "	"	"	"	141,600 "
884,483 27	464,108 68	25,811 58	490,010 26	394,473 01	130,989 74	"	490,010 26

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	630,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865.	170,584 »
Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 25 octobre 1884.	12,324,153 63
Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885.	1,308,180 90
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885)	
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)	
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Noerdijk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda.	
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1885.)	2,375 »
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. %, au capital nominal de 128,700 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Loi des 27 mai et 19 décembre 1876.)	
Obligations de la Dette publique émises en 1885 :	3,159,300 »
1° En vertu de l'article 3 de la loi du 20 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	
2° En vertu de la même loi et en exécution de la convention-loi des 12 février/7 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique	2,885,500 »
TOTAUX. fr.	20,570,102 53
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	319,861,190 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	340,431,292 53
Recette à l'exercice 1885 :	
De l'excédent de recette constaté à la clôture de l'exercice 1884, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X)	18,530,710 91
	358,962,003 44

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1885.	En 1886.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
884,485 27	464,198 68	25,811 58	490,010 26	394,475 01	139,989 74	"	490,010 26
170,584 "	170,584 "	"	170,584 "	"	"	"	170,584 "
12,324,153 63	12,324,153 63	"	12,324,153 63	"	"	"	12,324,153 63
1,467,073 56	1,467,073 56	"	1,467,073 56	"	"	68,885 60	1,467,073 56
73 87	73 87	"	73 87	"	"	"	73 87
237,549 22	49,188 07	"	49,188 07	188,361 15	"	64,086 04	49,188 07
180,212 94	14,825 "	"	14,825 "	165,387 94	"	"	14,825 "
504,395 88	"	"	"	504,395 88	"	"	"
2,375 "	2,375 "	"	2,375 "	"	"	"	2,375 "
135,437 98	135,437 98	"	135,437 98	"	"	"	135,437 98
2,375,900 "	2,375,900 "	"	2,375,900 "	"	647,962 02	"	2,375,900 "
2,885,500 "	2,885,500 "	"	2,885,500 "	"	"	"	2,885,500 "
21,167,739 35	19,889,309 79	25,811 58	19,915,121 37	1,252,617 98	787,951 76	132,970 60	19,915,121 37
316,606,758 03	303,394,448 27	9,775,854 12	313,170,302 39	3,496,455 64	7,537,528 78	846,641 17	313,170,302 39
337,834,497 36	325,283,758 06	9,801,665 70	335,085,423 76	4,749,073 62	8,525,480 54	979,611 77	335,085,423 76
					7,345,868 77		
							18,530,710 91
							351,616,134 67

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1885.	En 1886.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Exercice 1881.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	4,321 19	"	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	9,778 15	228 "	"	228 "	228 "
	14,099 32	228 "	"	228 "	228 "
Exercice 1882.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	58,424 56	625 55	"	625 55	625 55
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	10,626 75	680 80	"	680 80	680 80
	49,051 20	1,304 35	"	1,304 55	1,304 55
Exercice 1883.					
Dette publique	15,976 71	3,517 82	112 "	3,205 82	3,517 82
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	26,772 21	4,993 07	4,735 15	257 92	4,993 07
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	7,534 50	5,026 88	"	5,026 88	5,026 88
— de la Guerre	3,901 44	3,823 41	3,823 41	"	3,823 41
	51,984 86	17,161 18	8,670 56	8,400 62	17,161 18
Exercice 1884.					
Dette publique.	30,509 87	11,093 11	40 "	11,053 11	11,093 11
Ministère de la Justice	17,000 "	15,500 "	15,500 "	"	15,500 "
— des Affaires Étrangères.	27,000 "	7,000 "	1,000 "	6,000 "	7,000 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	42,340 41	39,240 01	3,072 22	36,176 79	39,240 01
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	184,821 10	159,689 45	86,124 24	73,565 21	159,689 45
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	570,752 41	554,381 25	"	554,381 25	554,381 25
— de la Guerre	23,809 57	21,032 82	13,659 75	7,373 07	21,032 82
— des Finances	33,045 38	29,571 36	"	29,571 36	29,571 36
	929,278 83	837,517 "	110,396 21	718,120 79	837,517 "

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1886, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1865.	CRÉDITS à DÉPENSER de l'exercice 1885.
"	"	4,321 10	"	"	4,321 10	"	"	"
"	"	9,550 13	"	"	9,550 13	"	"	228 "
"	"	13,871 32	"	"	13,871 32	"	"	228 "
"	"	57,801 01	"	"	57,331 01	470 "	"	623 55
"	"	9,045 95	"	"	"	9,045 03	"	680 80
"	"	47,746 94	"	"	57,331 01	10,415 93	"	1,504 35
"	"	10,658 80	"	"	307 47	10,351 42	"	3,317 82
"	"	21,779 14	"	"	21,779 14	"	"	4,995 07
"	"	2,307 62	"	"	1,700 "	607 02	"	5,026 88
"	"	78 03	"	"	78 03	"	"	3,823 41
"	"	34,823 68	"	"	23,864 64	10,959 04	"	17,161 18
"	"	19,416 76	"	"	15,719 82	3,696 94	"	11,093 11
"	"	1,500 "	"	"	"	1,500 "	"	15,500 "
"	"	20,000 "	"	"	"	20,000 "	"	7,000 "
"	"	3,091 40	"	"	3,091 40	"	"	39,249 01
"	"	25,131 74	"	"	603 43	24,528 31	"	159,689 45
"	"	16,371 16	"	"	9,688 75	6,682 41	"	554,381 25
"	"	2,776 75	"	"	2,776 75	"	"	21,032 82
"	"	3,474 02	"	"	3,474 02	"	"	29,371 36
"	"	91,761 83	"	"	35,354 17	56,407 66	"	837,517 "

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1885.	En 1886.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique	102,065,620	100,509,359 76	86,374,063 44	14,198,074 51	100,572,137 95
	Liste civile	3,500,000	3,300,000	3,500,000	•	3,300,000
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•	200,000
— N.	Dotations. Sénat	120,000	119,991 44	66,000	53,991 44	119,991 44
	Chambre des Représentants . .	850,000	829,994 79	608,562 18	131,432 61	829,994 79
	Cour des comptes	228,675	228,104 24	220,885 30	7,220 04	228,104 24
— O.	Ministère de la Justice	15,440,311	15,772,006 44	11,187,162 71	4,548,337 87	15,735,500 58
— P.	— des Affaires Étrangères	2,552,985	2,291,370 66	2,043,095 87	241,480 88	2,284,585 75
— Q.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,416,278	21,661,138 20	15,357,096 11	6,001,713 07	21,358,809 18
— R.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,107,407 67	15,260,553 82	9,976,077 06	5,105,145 87	15,081,222 93
— S.	— des Chemins de fer, Postes et Té- légraphes	88,950,898 17	86,876,745 50	45,208,653 60	41,610,813 15	86,819,446 75
— T.	— de la Guerre	45,617,000	44,813,646 31	11,161,969 80	33,638,302 32	44,800,272 12
— U.	Corps de la Gendarmerie	3,448,000	3,427,280 53	3,048,844 54	363,273 43	3,412,117 97
— V.	Ministère des Finances	15,860,261 26	15,685,276 27	5,235,934 47	10,450,342 15	15,684,276 62
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,686,500	1,084,792 46	786,524 40	1,190,848 75	1,977,373 15
		319,602,945 10	315,050,640 42	194,862,847,48	117,540,985 99	312,403,833 47

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1886, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1865.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.
27,221 81	"	2,552,437 91	186,168 07	186,168 07	2,538,740 07	13,696 04	"	100,599,359 76
"	"	"	"	"	"	"	"	5,300,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	8 56	"	"	8 56	"	"	119,091 44
"	"	5 21	"	"	5 21	"	"	829,994 79
"	"	570 76	"	"	570 76	"	"	228,104 24
57,105 86	"	185,970 90	509,266 34	509,266 34	185,970 90	"	"	15,772,606 44
6,784 91	"	41,614 34	"	"	41,614 34	"	"	2,201,370 66
302,329 02	"	756,559 80	3,420 "	3,420 "	479,219 75	279,340 07	"	21,661,138 20
188,110 89	"	928,073 85	"	"	801,982 74	126,091 11	"	15,269,353 82
57,298 75	"	2,233,494 29	159,341 62	159,341 62	2,059,147 63	174,346 66	"	86,876,745 50
13,574 19	"	803,353 69	"	"	775,793 37	27,560 32	"	44,813,646 31
15,162 56	"	20,719 47	"	"	20,719 47	"	"	3,427,289 53
999 65	"	214,233 52	39,248 53	39,248 53	212,707 12	1,456 40	"	15,685,276 27
7,419 31	"	72,526 54	370,819 "	370,819 "	72,526 54	"	"	1,084,792 46
655,806 95	"	7,811,568 84	1,268,264 16	1,268,264 16	7,189,097 34	622,471 50	"	313,059,640 42

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de la Justice.			
1	"	1a.	Palais de Justice. — Travaux.	120,993 79	"	120,993 79
2	"	1b.	Palais de Justice. — Travaux. — Ameublement.	38,715 93	"	38,715 93
3	"	2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 "	"	50,000 "
4	"	2a.	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	155,593 64	"	155,593 64
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice fr.	365,305 36	"	365,305 36
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			Anciens services.			
5	"	3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	128,314 21	"	128,314 21
6	"	4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables.	228,000 "	"	228,000 "
7	1	5	Continuation de l'armement de la garde civique.	292,814 10	750,000 "	1,042,814 10
			TOTAUX. fr.	649,128 51	750,000 "	1,399,128 51
			Funérailles de Ch. Rogier. — (Loi du 15 juin 1885 et arrêté royal du 16 décembre 1885.)	"	28,253 08	28,253 08
			Service de l'Instruction publique.			
8	"	51	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités.	2,035,823 24	"	2,035,823 24
9	2	52	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	510,000 "	400,000 "	910,000 "
10	3	53	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	81,965 21	1,100,000 "	1,181,965 21
11	4	54	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	97,672 74	49,000 "	146,672 74
12	"	54a.	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	25,604 51	"	25,604 51
13	5	55	Ameublement des écoles et sections normales	75,670 45	15,000 "	90,670 45
14	"	55a.	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique	235 90	"	235 90
15	"	55b.	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du champ des manœuvres.	5,082 85	"	5,082 85
16	"	"	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	500,000 "	"	500,000 "
			TOTAUX. fr.	3,332,054 90	1,564,000 "	4,896,054 90
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . fr.	5,981,183 21	2,342,253 08	6,323,436 29

CICE 1885 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des financiers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1885.	En 1886.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.
85,675 67	85,675 67	•	85,675 67	•	•	35,520 12	•	35,520 12	85,675 67
35,761 12	35,761 12	•	35,761 12	•	•	2,954 81	•	2,954 81	35,761 12
•	•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•
77,602 69	77,602 69	•	77,602 69	•	•	77,992 95	•	77,992 95	77,602 69
199,037 48	199,037 48	•	199,037 48	•	•	166,267 88	•	166,267 88	199,037 48
24,100 •	24,100 •	•	24,100 •	•	•	104,214 21	•	104,214 21	24,100 •
41,377 •	41,377 •	•	41,377 •	•	•	186,623 •	•	186,623 •	41,377 •
887,267 41	886,533 91	733 50	887,267 41	•	•	155,546 69	•	155,546 69	887,267 41
952,744 41	952,010 91	733 50	952,744 41	•	•	446,583 90	•	446,583 90	952,744 41
28,253 08	28,253 08	•	28,253 08	•	•	•	•	•	28,253 08
831,403 94	828,397 44	2,975 •	831,372 44	31 50	•	1,204,419 30	•	1,204,419 30	831,403 94
542,781 69	553,662 •	9,119 69	542,781 69	•	•	367,218 31	•	367,218 31	542,781 69
1,177,911 33	1,167,209 83	10,701 50	1,177,911 33	•	•	4,053 88	•	4,053 88	1,177,911 33
55,254 22	54,963 87	290 35	55,254 22	•	•	91,418 52	•	91,418 52	55,254 22
16,591 49	16,591 49	•	16,591 49	•	•	9,013 02	•	9,013 02	16,591 49
13,268 76	13,158 76	110 •	13,268 76	•	•	77,401 69	•	77,401 69	13,268 76
•	•	•	•	•	•	235 90	•	235 90	•
•	•	•	•	•	•	5,082 85	•	5,082 85	•
180,212 94	167,679 31	10,883 47	178,562 78	1,030 16	•	319,787 06	•	319,787 06	180,212 94
2,817,424 57	2,781,602 70	34,080 01	2,815,742 71	1,681 66	•	2,078,630 53	•	2,078,630 53	2,817,424 57
3,798,421 86	3,761,926 60	34,813 31	3,796,740 20	1,681 06	•	2,525,014 43	•	2,525,014 43	3,798,421 86

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 21 juin et 26 août 1885.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
			<i>Beaux-Arts.</i>			
17	"	5a	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'Etat	100,000 "	"	100,000 "
18	6	"	Exposition universelle d'Anvers	"	500,000 "	500,000 "
			TOTAUX. . . . fr.	100,000 "	500,000 "	600,000 "
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'Etat, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés.	1,133,085 93	1,200,000 "	2,333,085 93
20	8	7	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	132,983 58	100,000 "	232,983 58
21	9	8	Observatoire royal de Bruxelles	323,543 99	100,000 "	423,543 99
22	10	9	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège	529,758 87	500,000 "	829,758 87
23	11	9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation.	443,592 56	1,000,000 "	1,443,592 56
24	"	10	Agrandissement des Ministères.	64,599 69	"	64,599 69
25	14	10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc	58,322 95	100,000 "	158,322 95
26	"	10b	Construction du Palais des beaux-arts	90,000 "	"	90,000 "
27	"	10c	Conservatoire de Liège.	250,000 "	"	250,000 "
28	"	10d	Hôtel des Monnaies	8,024 11	"	8,024 11
29	"	10e	Restauration du Palais des princes-évêques de Liège	11,768 29	"	11,768 29
30	"	10f	Prison de Saint-Gilles	58,497 "	"	58,497 "
31	"	10g	Écoles des humanités, à Liège. — Agrandissement et reconstruction	271 58	"	271 58
32	"	10h	Monument de l'ancien Champ des manœuvres.	110 01	"	110 01
33	"	10i	Conservatoire royal de Bruxelles.	"	"	"
34	12	"	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	"	700,000 "	700,000 "
35	13	"	Transfert du Musée d'histoire naturelle	"	200,000 "	200,000 "
36	15	"	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant.	"	100,000 "	100,000 "
37	16	"	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers (1 ^{re} annuité)	"	86,000 "	86,000 "
38	17	"	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand	"	100,000 "	100,000 "
			TOTAUX. . . . fr.	2,884,858 30	4,186,000 "	7,070,858 30

CICE 1885 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1885.	En 1886.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 25 juin 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.
"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"
305,900 37	305,900 37	"	305,900 37	"	"	194,099 63	"	194,099 63	305,900 37
305,900 37	305,900 37	"	305,900 37	"	"	204,099 63	"	204,099 63	305,900 37
1,705,655 70	1,660,129 03	43,559 35	1,705,488 38	105 32	"	627,432 25	"	627,432 25	1,705,653 70
"	"	"	"	"	"	232,085 38	"	232,085 38	"
108,909 96	108,554 96	355 "	108,909 96	"	"	314,634 03	"	314,634 03	108,909 96
640,659 69	640,174 60	465 "	640,659 69	"	"	189,119 18	"	189,119 18	640,659 69
1,220,112 11	1,153,244 61	66,867 50	1,220,112 11	"	"	223,480 45	"	223,480 45	1,220,112 11
53,451 91	53,591 91	40 "	53,451 91	"	"	11,167 78	"	11,167 78	53,451 91
40,559 44	40,559 44	"	40,559 44	"	"	97,785 51	"	97,785 51	40,559 44
43,000 "	43,000 "	"	43,000 "	"	"	47,000 "	"	47,000 "	43,000 "
216,560 "	216,560 "	"	216,560 "	"	"	33,440 "	"	33,440 "	216,560 "
1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	"	7,024 11	"	7,024 11	1,000 "
11,768 28	11,768 28	"	11,768 28	"	"	" 01	" 01	"	11,768 28
57,577 01	57,577 01	"	57,577 01	"	"	1,119 99	"	1,119 99	57,577 01
249 48	249 48	"	249 48	"	"	22 10	"	22 10	249 48
"	"	"	"	"	"	110 01	"	110 01	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
258,968 67	222,130 11	36,838 56	258,968 67	"	"	441,031 33	"	441,031 33	258,968 67
882 07	758 07	124 "	882 07	"	"	199,117 93	"	199,117 93	882 07
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"	"	"	"	100,000 "
86,000 "	86,000 "	"	86,000 "	"	"	"	"	"	86,800 "
"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"
4,545,092 32	4,204,877 50	250,049 41	4,544,927 "	105 32	"	2,525,466 04	" 01	2,525,466 03	4,545,892 32

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 26 juin et 26 août 1885.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
50	18	11	Meuse.	1,455,522 67	1,700,000 "	3,155,522 67
40	19	12	Ourthe. - Rectification du Fourchu-Fossé.	98,423 45	70,000 "	168,423 45
41	20	13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement.	26,046 15	40,000 "	66,046 15
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,455,886 56	4,000,000 "	5,455,886 56
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	933,007 48	1,400,000 "	2,333,007 48
"	"	16	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le rectification du ruisseau.	47,541 51	"	47,541 51
44	24	17	Haine. — Travaux d'amélioration.	146,940 92	50,000 "	196,940 92
45	25	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	1,565,632 75	1,250,000 "	2,815,632 75
46	27	19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	941,574 03	50,000 "	991,574 03
47	28	20	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	100,000 "	150,000 "	250,000 "
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	1,708,963 57	1,700,000 "	3,408,963 57
49	29	22	Canal de Selzaete à la mer du Nord.	99,615 85	95,000 "	194,615 85
50	"	23	Dendre. — Travaux de parachèvement.	26,043 33	"	26,043 33
51	31	24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration.	21,106 94	140,000 "	161,106 94
52	32	25	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations.	488,500 "	400,000 "	888,500 "
53	"	25a	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt.	11,771 60	"	11,771 60
54	33	26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	544,791 49	400,000 "	744,791 49
55	34	26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges.	14,857 75	1,350 "	16,207 75
56	"	26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres.	1,025 96	"	1,025 96
57	"	26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Maréographes.	19,400 "	"	19,400 "
58	26	26d	Lys.	12,570 47	90,000 "	102,570 47
59	25	26e	Canal de Roulers à la Lys.	6,127 "	8,500 "	14,627 "
60	"	26f	Barrage de la Gileppe.	104,000 "	"	104,000 "
61	"	26g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	38,204 "	"	38,204 "
62	"	26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel).	27,326 64	"	27,326 64
63	"	26i	Détournement du Schyn, à Anvers.	11,575 33	"	11,575 33
TOTAUX. . . . fr.				9,704,345 45	11,544,850 "	21,249,195 45

CICE 1885 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1885.	En 1886.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1863	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1885.
861,835 90	707,981 05	63,823 95	861,805 "	50 90	"	2,293,466 77	"	2,293,466 77	861,835 00
2,104 "	2,104 "	"	2,104 "	"	"	160,229 45	"	160,229 45	2,104 "
47,983 25	47,583 25	400 "	47,983 25	"	"	18,062 00	"	18,062 00	47,983 25
3,455,057 00	3,451,735 79	3,898 50	3,455,634 15	22 91	"	2,000,229 50	"	2,000,229 50	3,455,657 00
1,455,038 18	1,585,015 57	49,964 61	1,454,978 18	60 "	"	897,969 30	"	897,969 30	1,455,038 18
8,577 43	8,554 07	23 50	8,577 43	"	"	58,964 08	"	58,964 08	8,577 43
19,052 77	18,990 02	62 75	19,052 77	"	"	177,888 15	"	177,888 15	19,052 77
2,051,597 82	2,006,568 72	45,000 "	2,051,568 72	29 10	"	762,034 93	"	762,034 93	2,051,597 82
3,926 66	3,926 66	"	3,926 66	"	"	987,647 37	"	987,647 37	3,926 66
"	"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"
563,721 59	504,581 11	59,323 28	563,704 59	17 "	"	2,845,242 18	"	2,845,242 18	563,721 59
98,525 62	92,322 87	6,202 75	98,525 62	"	"	96,090 23	"	96,090 23	98,525 62
4,018 23	3,269 08	748 25	4,018 23	"	"	22,025 10	"	22,025 10	4,018 23
18,519 64	18,563 59	156 05	18,519 64	"	"	142,587 30	"	142,587 30	18,519 64
9,701 32	9,701 32	"	9,701 32	"	"	878,798 68	"	878,798 68	9,701 32
6,128 "	6,128 "	"	6,128 "	"	"	5,043 60	"	5,043 60	6,128 "
355,450 55	305,450 55	50,000 "	355,450 55	"	"	389,340 94	"	389,340 94	355,450 55
13,278 94	13,278 94	"	13,278 94	"	"	2,928 81	"	2,928 81	13,278 94
"	"	"	"	"	"	1,025 96	"	1,025 96	"
15,000 "	15,000 "	"	15,000 "	"	"	4,400 "	"	4,400 "	15,000 "
16,908 25	16,887 "	21 25	16,908 25	"	"	85,662 22	"	85,662 22	16,908 25
13,888 23	15,821 48	66 75	13,888 23	"	"	738 77	"	738 77	13,888 23
"	"	"	"	"	"	104,000 "	"	104,000 "	"
2,052 "	1,887 50	164 50	2,052 "	"	"	36,242 "	"	36,242 "	2,052 "
1,500 "	1,500 "	"	1,500 "	"	"	25,826 64	"	25,826 64	1,500 "
912 50	600 "	312 50	912 50	"	"	10,662 83	"	10,662 83	912 50
0,005,487 74	8,725,130 47	280,168 80	9,005,507 83	179 01	"	12,243,707 71	"	12,243,707 71	9,005,487 74

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884	CRÉDITS alloués par les lois des 18 et 24 juin et 26 août 1885.	MONTANT total des crédits par article.
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	1,416,866 98	2,500,000 "	3,916,866 98
65	"	27	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	6,742,799 20	"	6,742,799 20
66	56	29	Ceinture de Bruxelles	748,607 94	400,000 "	1,148,607 94
67	58	30	Ambève	94,725 28	500,000 "	594,725 28
68	"	30a	Anvers vers Tilbourg	51 20	"	51 20
69	"	30b	Libramont à Bertrix	128,402 26	"	128,402 26
70	57	30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche	950,472 84	500,000 "	1,450,472 84
71	"	30d	Audenarde à Orroir	72,308 06	"	72,308 06
72	"	30e	Station d'échange de Virton	7,016 75	"	7,016 75
73	"	30f	Station de Dison	7,157 54	"	7,157 54
74	"	30g	Thielt à Lichtervelde	1,204 67	"	1,204 67
75	"	30h	Station de Braine-l'Alleud	249,850 "	"	249,850 "
76	"	30i	Gare industrielle de Tournai	76,484 75	"	76,484 75
77	"	30j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter	14,806 12	"	14,806 12
78	"	30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1873 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	63,407 25	"	63,407 25
79	"	30l	Ceinture de Liège	"	"	"
			TOTAUX. fr.	9,854,140 82	3,900,000 "	13,754,140 82
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	22,545,044 63	20,130,850 "	42,675,894 63
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,722,230 19	5,000,000 "	7,722,230 19
81	40	37	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'Etat. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	1,427,557 10	2,575,000 "	4,002,557 10
82	41	38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	157,034 45	250,000 "	407,034 45
83	42	39	Télégraphes. — Construction de lignes	75,760 02	100,000 "	175,760 02
84	43	40	Marine. — Matériel divers	298,243 04	721,500 "	1,019,743 04
85	"	40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	216,265 27	"	216,265 27
86	44	"	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	"	1,200,000 "	1,200,000 "
			(¹) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation. (²) La réalisation de ce capital a produit fr. 3,024,195 03 c ² . La somme de 2,996,388 francs a été payée à la Banque de Belgique; le surplus, soit fr. 27,805 03 c ² , a été rattaché au Budget des Voies et Moyens, à titre de recette accidentelle.			
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . fr.	4,897,009 05	9,846,500 "	14,743,509 05

CICE 1883 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1885.	En 1886.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886. en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.
1,429,103 51	1,410,059 45	18,026 83	1,428,086 26	117 25	"	2,487,763 47	"	2,487,763 47	1,429,103 51
234,871 "					"				
2,575,900 "	5,406,271 "	"	5,406,271 "	"	"	1,246,528 20	"	1,246,528 20	5,406,271 "
2,885,500 "					"				
552,888 42	552,550 48	337 94	552,888 42	"	"	595,710 52	"	595,710 52	552,888 42
111,558 77	101,102 55	10,550 84	111,453 17	105 00	"	485,186 51	"	485,186 51	111,558 77
31 20	31 20	"	31 20	"	"	"	"	"	31 20
"	"	"	"	"	"	128,402 26	"	128,402 26	"
3,067 08	3,067 08	"	3,067 08	"	"	726,805 76	"	726,805 76	3,067 08
41,424 49	41,039 95	384 54	41,424 49	"	"	30,883 57	"	30,883 57	41,424 49
7,016 75	7,016 75	"	7,016 75	"	"	"	"	"	7,016 75
2,969 50	2,969 50	"	2,969 50	"	"	4,188 04	"	4,188 04	2,969 50
470 47	470 47	"	470 47	"	"	754 20	"	754 20	470 47
30,012 95	30,537 75	375 20	30,912 95	"	"	218,937 07	"	218,937 07	30,912 95
47,985 95	47,956 97	46 98	47,985 95	"	"	28,500 78	"	28,500 78	47,985 95
5,425 54	5,425 54	"	5,425 54	"	"	9,582 78	"	9,582 78	5,425 54
"	"	"	"	"	"	63,407 25	"	63,407 25	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
7,720,701 41	7,699,076 25	30,402 35	7,720,478 56	222 85	"	6,024,450 41	"	6,024,450 41	7,720,701 41
21,586,181 84	21,024,995 66	560,020 10	21,585,615 76	568 08	"	21,087,712 79	01	21,087,712 78	21,586,181 84
5,256,959 47	5,154,207 75	120,584 45	5,254,592 20	2,547 27	"	4,465,299 72	"	4,465,299 72	5,256,959 47
5,622,805 40	5,585,968 55	58,857 05	5,622,805 40	"	"	579,751 70	"	579,751 70	5,622,805 40
85,913 66	71,147 57	12,766 29	85,913 66	"	"	323,120 77	"	323,120 77	85,913 66
108,775 68	98,481 59	10,594 09	108,775 68	"	"	66,984 54	"	66,984 54	108,775 68
907,572 13	907,572 13	"	907,572 13	"	"	112,170 91	"	112,170 91	907,572 13
109,716 65	108,669 87	1,046 78	109,716 65	"	"	106,548 62	"	106,548 62	109,716 65
250 40	250 40	"	250 40	"	"	1,199,769 60	"	1,199,769 60	250 40
8,089,955 39	7,903,977 40	185,628 66	8,087,606 12	2,547 27	"	6,653,045 66	"	6,653,645 66	8,089,955 39

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 16 août 1885.	MONTANT total des crédits par article.
Ministère de la Guerre.						
87	"	42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	999,181 "	"	999,181 "
88	46	43	Amélioration du casernement	1,210,424 45	2,000,000 "	3,210,424 45
89	47	44	Construction du fort de Rupelmonde	585,245 54	1,050,000 "	1,455,245 54
90	48	45	Complément et amélioration de l'artillerie	159,545 03	700,000 "	859,545 03
91	49	46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	45,500 "	100,000 "	145,500 "
92	"	48	Transaction Pauwels.	60,812 50	"	60,812 50
93	"	49	Transaction Keller	15,038 60	"	15,038 60
94	"	49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut	"	"	"
95	50	49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem	16,906 98	70,000 "	86,906 98
96	51	"	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde	"	300,000 "	300,000 "
97	52	"	Construction du fort de Schooten	"	750,000 "	750,000 "
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre . . . fr.				2,890,654 08	4,970,000 "	7,860,654 08
Ministère des Finances.						
98	55	50	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	158,248 41	100,000 "	258,248 41
99	"	"	Intervention du Gouvernement dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150.)	2,000,000 "	"	2,000,000 "
100	"	"	Frais de premier établissement de ladite Société	270,000 "	"	270,000 "
101	54	"	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	"	40,000 "	40,000 "
"	"	"	Frais de confection et d'émission de titres à 5 1/2 %, fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour le remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 979,559 75 c. (Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 5 septembre n° 246. — Art. 10.)	"	80,440 25	80,440 25
TOTAUX pour le Ministère des Finances . . . fr.				2,408,248 41	1,200,000 "	3,608,248 41

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1885.	En 1886.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.
"	"	"	"	"	"	900,181	"	900,181	"
1,700,206 11	1,685,950 97	14,275 14	1,700,206 11	"	"	1,510,218 52	"	1,510,218 52	1,700,206 11
929,454 88	928,781 74	673 14	929,454 88	"	"	505,790 60	"	505,790 60	929,454 88
475,410 12	464,517 02	11,002 50	475,410 12	"	"	584,154 01	"	584,154 01	475,410 12
105,500 66	105,291 54	209 12	105,500 66	"	"	37,900 54	"	37,900 54	105,500 66
50,000 "	50,000 "	"	50,000 "	"	"	10,812 50	"	10,812 50	50,000 "
"	"	"	"	"	"	15,038 60	"	15,038 60	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
67,620 30	8,556 05	59,063 35	67,620 30	"	"	19,286 68	"	19,286 68	67,620 30
171,056 75	165,484 01	7,552 72	171,056 75	"	"	128,063 27	"	128,063 27	171,056 75
877 64	877 64	"	877 64	"	"	749,122 56	"	749,122 56	877 64
3,500,106 44	3,407,240 47	92,865 97	3,500,106 44	"	"	4,560,547 64	"	4,560,547 64	3,500,106 44
67,278 07	48,462 57	20,815 50	67,278 07	"	"	170,970 34	"	170,970 34	67,278 07
"	"	"	"	"	"	2,000,000	"	2,000,000	"
90,000 "	90,000 "	"	90,000 "	"	"	180,000	"	180,000	90,000 "
"	"	"	"	"	"	40,000	"	40,000	"
4,608 50	4,608 50	"	4,608 50	"	"	75,851 75	"	75,851 75	4,608 50
"	"	"	"	"	"	979,559 75	"	979,559 75	"
161,886 57	141,071 07	20,815 50	161,886 57	"	"	3,446,561 84	"	3,446,561 84	161,886 57

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 déc. 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
RÉCAPITULATION.				
Ministère de la Justice	365,505 36	"	365,505 36	199,037 48
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	3,081,183 21	2,542,253 08	6,323,436 29	3,798,421 86
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	22,543,044 63	20,150,850 "	42,675,894 63	21,386,181 84
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,897,099 05	0,846,500 "	14,743,599 05	8,089,953 39
— de la Guerre.	2,890,654 08	4,070,000 "	7,860,654 08	3,500,106 44
— des Finances.	2,408,248 41	1,200,000 "	3,608,248 41	161,886 57
TOTAUX. fr.	37,085,534 74	38,489,603 08	75,575,137 82	37,535,587 58

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
En 1885.	En 1886.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886, en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.
199,057 48	"	199,037 48	"	"	166,267 88	"	166,267 88	199,037 48
5,761,926 69	54,815 51	3,796,740 20	1,081 69	"	2,525,014 43	"	2,525,014 43	3,798,421 86
21,024,905 66	500,020 10	21,585,615 76	568 08	"	21,087,712 79	" 01	21,087,712 78	21,586,181 84
7,003,977 40	185,028 66	8,087,606 12	2,347 27	"	6,653,645 66	"	6,653,645 66	8,089,953 39
5,407,240 47	92,865 97	3,500,106 44	"	"	4,360,547 04	"	4,360,547 04	3,500,106 44
141,071 07	20,815 50	161,886 57	"	"	3,446,361 84	"	3,446,361 84	161,886 57
36,438,246 83	892,745 74	37,330,990 57	4,597 01	"	38,230,550 24	" 01	38,230,550 23	37,335,587 58

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
					En 1885.	En 1886.
RÉCAPITU						
<i>Service ordinaire.</i>						
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1881 . .	"	"	14,099 52	228 "	"	228 "
— — — 1882 . .	"	"	49,051 29	1,504 55	"	1,504 55
— — — 1883 . .	"	"	51,984 86	17,161 18	8,670 56	8,490 62
— — — 1884 . .	"	"	929,278 83	857,517 "	110,506 21	718,120 79
— propres à l'exercice.	"	"	319,602,045 10	313,050,640 42	104,802,847 48	117,540,085 90
	"	"	320,647,339 40	313,915,850 95	104,900,914 25	118,269,129 75
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>						
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	57,085,554 74	58,489,605 08	75,575,137 82	57,535,587 58	56,458,246 85	802,743 74
	57,085,554 74	58,489,605 08	596,222,497 22	351,251,438 55	231,429,161 08	119,161,873 49

CICE 1885 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (SUITE).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1886, con- formément à l'ar- ticle 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1835.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1885.

LATION.

228 "	"	"	13,871 32	"	"	13,871 32	"	"	228 "
1,304 35	"	"	47,746 04	"	"	37,331 01	10,415 03	"	1,304 35
17,161 18	"	"	34,823 68	"	"	23,864 64	10,959 04	"	17,161 18
837,517 "	"	"	91,761 83	"	"	35,354 17	56,407 06	"	837,517 "
512,403,833 47	635,806 95	"	7,811,568 84	1,268,264 10	1,268,264 16	7,189,097 34	622,471 50	"	313,059,640 42
513,260,044 "	635,806 95	"	7,990,772 61	1,268,264 10	1,268,264 16	7,299,518 48	700,254 13	"	313,915,850 05
37,350,990 57	4,597 01	"	38,239,550 24	"	"	" 01	"	38,239,550 23	37,353,587 58
550,591,034 57	660,403 90	"	46,239,322 85	1,268,264 10	1,268,264 16	7,299,518 40	700,254 13	38,239,550 23	551,251,438 53
	660,403 96						46,239,322 85		
									44,971,058 69

(66)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	23,429,400	23,415,391 46	23,415,391 46	22,380,183 09
Principal 15,520,000	"			"
15 centimes additionnels 2,298,000	"			"
<i>Personnel</i>	18,723,000	18,672,324 74	18,672,324 74	17,697,552 05
20 centimes extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative 1,065,000	"			"
Frais d'expertise 40,000	"			"
<i>Patentes</i>	7,058,000	6,235,109 40	6,235,109 40	4,561,737 91
Principal 5,881,670	"			"
20 centimes additionnels extraordinaires 1,176,550	"			"
<i>Redevances sur les mines</i>	329,000	345,670 36	345,670 36	342,067 96
Principal 263,200	"			"
25 centimes additionnels 65,800	"			"
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	26,583,300	572,812 08	24,481,410 29	572,812 08
Café		867,464 77		867,464 77
Eaux-de-vie étrangères		886,340 76		886,340 76
Bières et vinaigres		1,035,521 36		1,035,521 36
Sucres raffinés		21,121,271 52		21,121,271 32
Autres marchandises				
<i>Accises.</i>	2,928,900	3,002,443 77		3,002,443 70
Vins étrangers				
Eaux-de-vie indigènes	20,400,900	23,381,093 40		23,000,606 94
Bières	9,124,700	8,847,701 63		8,844,840 07
Vinaigres	7,800	11,520 78		11,520 78
Sucres étrangers		59,356,483 83		
Sucre de betterave indigène	1,885,000	1,921,692 14		1,848,406 74
Glucoses et autres sucres non cristallisables		1,098,546 57		700,514 41
Tabac	203,000	553,748 15		353,748 15
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,200,000	719,737 39		719,720 52
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	12,000	9,541 15		9,541 15
Loyers de bâtiments		25,652 22		25,652 22
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>				
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		217 63	501,651 07	217 63
Extraits cadastraux	350,000	69,040 27		69,040 27
Recettes extraordinaires de toute nature		220,255 51		220,255 51
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et dé- chargement de navires		175,735		175,735
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,209 20		1,209 20
TOTAUX.	112,235,000	112,988,041 21	112,988,041 21	108,446,534 56

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1886.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surpluse indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
1,035,208 37	23,415,301 40	23,415,301 40	"	"	"	"	14,008 54	"	
074,772 71	18,672,324 74	18,672,324 74	"	"	"	"	50,673 26	"	
1,075,371 55	6,255,109 40	6,255,109 40	"	"	"	"	822,890 54	"	
5,602 40	345,670 36	345,670 30	"	"	"	"	"	10,670 56	
"	807,464 77		"	"	"	"	"		
"	886,340 70		"	"	"	"	"		
"	572,812 08	24,481,410 20	"	"	"	"	2,101,889 71	"	
"	1,055,521 36		"	"	"	"	"		
"	21,121,271 52		"	"	"	"	"		
" 07	3,002,443 77		"	"	"	"	"	73,543 77	
141,975 60	25,142,670 54		238,422 86	"	"	238,422 86	"	2,741,770 54	
2,860 66	8,847,701 63		"	"	"	"	276,098 37	"	
"	11,520 78		"	"	"	"	"	3,720 78	
75,225 40	1,921,602 14	30,054,071 67	43,089 30	"	"	43,089 50	"	1,092,140 41	
354,942 86	1,055,457 27		"	"	"	"	"	150,748 15	
"	353,748 15		"	"	"	"	"		
16 87	719,737 39		"	"	"	"	480,262 61	"	
"	9,541 15		"	"	"	"	2,458 85	"	
"	"		"	"	"	"	"	"	
"	25,652 22		"	"	"	"	"	"	
"	217 63	301,651 07	"	"	"	"	"	"	
"	69,040 27		"	"	"	"	"	142,109 92	
"	220,255 51		"	"	"	"	"	"	
"	175,735		"	"	"	"	"	"	
"	1,200 20		"	"	"	"	"	"	
4,250,974 40	112,706,520 05	112,706,520 05	281,512 16	"	"	281,512 16	3,740,183 88	4,220,712 93	
Excédent des recouvrements.							471,520 05		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	21,500,000	17,502,800 71		17,502,800 71	
	— sous seing privé		728,042 02		728,042 02	
	— judiciaires		1,012,182 04		1,012,182 04	
	— d'huissiers		1,025,728 80	20,071,363 57	1,025,728 80	
	Lettres de noblesse		2,030 "		2,030 "	
Greffe (50 centim. addit.)	Permis de changer de nom de famille	400,000	580 "		580 "	
	Mise au rôle		87,901 09		87,901 09	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	3,500,000	370,468 31	404,360 40	370,468 31	
	Droits d'inscription		234,874 05	3,252,933 81	234,874 05	
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de transcription d'actes de mutation	15,700,000	3,018,059 76		3,018,059 76	
	Droits de succession		10,602,942 35	17,053,576 05	16,379,386 49	
	— de mutation par décès		450,635 70		446,469 80	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,605,301 21	2,093,301 21	2,665,882 23	
Timbre (sans addition.)	— dus par les époux survivants	540,000	324,645 26	324,645 26	321,177 87	
	Timbres fixes. {		Passeports { à l'intérieur	2 "	2 "	
			Passeports { à l'étranger	3,632 "	3,632 "	
			Permis de port d'armes de chasse	478,730 "	478,730 "	
	Débit .		Permis de chasse au lévrier	1,050 "	1,050 "	
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	488,100 10	488,100 10	
			Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	248,452 95	248,452 95
				— à l'étranger	10,487 61	10,487 61
			Timbres adhésifs pour affiches	231,698 14	231,698 14	
	Visa . .	6,000,000	Timbres de dimension	2,312,245 62	2,312,245 62	
			Timbres proportionnels	121,952 29	5,695,926 69	121,952 29
			Timbres de dimension	26,277 38		26,277 38
			Timbres fixes. Warrants	531 50		531 50
Extraor- dinaire.				Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,038,052 75	1,038,052 75
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	366,856 24		366,856 24		
	Effets, récépissés, obligations, etc.					
Timbres de dimension.		Coupures				
		Timbres { Papiers blancs pour actes, etc.	296,586 75	296,586 75		
Timbre. — Assurance. — Droit annuel		Affiches	71,158 36	71,158 36		
A REPORTER.		51,400,000	50,579,606 04	50,579,606 04	50,320,887 "	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1886.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	À recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	17,302,800 71								
"	728,042 02								
"	1,012,182 04								
"	1,025,728 80	20,071,363 57	"	"	"	"	1,428,036 43	"	
"	2,030 "								
"	380 "								
"	87,901 09	464,360 40	"	"	"	"	"	4,360 40	
"	376,468 31								
"	234,874 05	3,252,933 81	"	"	"	"	247,066 10		
"	3,018,039 76								
42,008 34	16,421,394 83	16,867,864 72						1,167,864 72	
"	446,460 89								
10,755 84	2,676,038 07	2,676,658 07	203,003 04	126,588 50	"	76,504 54	323,361 05	"	
2,748 82	323,026 69	323,026 69					16,073 51	"	
"	2 "								
"	3,632 "								
"	478,730 "								
"	1,050 "								
"	488,100 10								
"	248,452 05								
"	10,487 61								
"	231,698 14								
"	2,312,245 62								
"	121,952 29	5,695,862 44	64 25	60 50	"	3 75	304,137 56	"	
"	26,277 38								
"	531 50								
"	1,038,062 75								
"	366,856 24								
48 75	296,635 50								
"	71,168 36								
"	1,023,490 05	1,023,490 05	"	"	"	"	"	123,490 05	
55,561 75	50,376,448 75	50,376,448 75	203,157 20	126,649 "	"	70,508 20	2,319,275 42	1,295,724 17	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	51,400,000	50,579,606 04	50,579,606 04	50,320,887
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	20,000	21,750	20,000	21,750
— de grande naturalisation		7,250		7,250
Enregistrement.		122,314 03		122,314 03
Greffe.		4 20		4 20
<i>Amendes en ma-</i> Hypothèques.	450,000	5,684 75	472,755 62	5,684 75
<i>tière d'impôts.</i> Successions		317,907 53		299,992 58
Timbre		26,735 11		26,735 11
Assurances.		110		110
<i>Amendes</i> { Amendes de condamnation et domma- (en totalité .	700,000	816,064 82	821,931 51	816,064 82
<i>de condamnation et</i> gges-intérêts attribués au Trésor. . (en partie. .		5,866 60		5,866 60
<i>dommages - intérêts</i>				
<i>en matières diverses.</i>				
TOTAUX. fr.	52,570,000	51,903,293 17	51,903,293 17	51,626,059 18

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1886.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susdénée indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
55,561 75	50,370,448 75	50,370,448 75	205,157 29	120,649 "	"	70,508 29	2,319,275 42	1,295,724 17	
"	21,750 "	20,000 "	"	"	"	"	"	9,000 "	
"	7,250 "								
"	122,314 05								
"	4 20								
"	5,684 75	458,176 79	14,578 83	8,338 06	"	0,240 17	"	8,176 79	
3,336 12	503,528 70								
"	26,755 11								
"	110 "								
"	816,064 82	821,9315 1	"	"	"	"	"	121,931 51	
"	3,866 69								
58,807 87	51,685,557 05	51,685,557 05	217,736 12	134,987 66	"	82,748 46	2,319,275 42	1,434,832 47	
				217,736 12			884,442 95		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1885.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		83,990 95		82,855 04
	Maestricht à Bois-le-Duc.		60,519 17		59,108 42
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		290,318 35		283,951 94
	Embranchement vers le camp de Beverloo		541 58		553 56
	— vers Hasselt		11,813 01		11,574 70
	— vers Turnhout		8,809 04		8,449 07
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor. Sambre.		26,650 93		25,024 70
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		283,862 50		280,454 14
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		316,608 37		316,608 37
	Mons à Condé.		115,301 64		115,301 64
	Pommerœul à Antoing		112,728 78		112,728 78
	Dérivation de Deynze à Schipdonck.		9,835 53		9,670 93
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		1,822 51		1,735 57
	Roulers à la Lys		1,898 38		1,752 31
	Gand { Droit général.	1,600,000 .	35,168 69	1,597,438 81	53,804 09
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme		468 .		468 .
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		15,354 61		12,822 06
	Moervaert		3,226 21		3,226 21
	Grande Nèthe.		837 86		789 52
	Petite Nèthe (canalisée).		3,303 19		3,258 43
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).		725 .		725 .
	Gand à Terneuzen		20,415 78		19,715 13
	Meuse		72,259 21		71,729 72
	Ourthe		8,157 17		8,137 69
	Escaut		54,253 97		53,180 72
	Lys		24,132 20		23,370 84
	Démer		893 38		827 77
	Yser.		4,680 97		4,565 61
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	75 23	"	75 23
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	"	30,717 72	"	24,273 90	
Routes appartenant à l'Etat.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	5,000 .	"	4,680 .	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		4,680 .		4,680 .
TOTAUX.		1,605,000 .	1,602,118 81	1,602,118 81	1,576,350 09

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1880.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.		des évaluations avec les recouvrements.			
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,155 20	83,990 03								
1,410 75	60,519 17								
6,506 41	290,318 35								
8 02	541 58								
258 51	11,815 01								
359 07	8,809 04								
706 23	20,630 93								
3,408 56	283,862 50								
"	516,608 37								
"	115,301 04								
"	112,728 78								
184 60	9,855 55								
86 94	1,822 51								
166 07	1,898 38								
1,274 "	55,168 00	1,501,014 99	6,423 82	"	"	6,423 82	8,985 01	"	
"	468 "								
511 65	13,334 01								
"	3,226 21								
48 54	837 86								
154 76	5,393 10								
"	725 "								
700 65	20,413 78								
529 49	72,259 21								
19 48	8,157 17								
1,075 25	54,253 97								
761 36	24,132 20								
65 61	893 38								
115 36	4,680 97								
"	75 23	"	"	"	"	"	"	"	
20 "	24,293 90	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,680 "	"	"	"	"	320 "	"	
"	4,680 "								
19,344 90	1,595,694 99	1,595,694 99	6,423 82	"	"	6,423 82	9,505 01	"	
				6,423 82			9,505 01		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		40,267,291 90	
	Bagages		1,009,831 78	
	Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux	120,700,000 "	72,049,746 98	115,700,015 10
	Produits extraordinaires		2,375,144 44	
		120,700,000 "	115,700,015 10	115,700,015 10
Restant à recouvrer des années antérieures		"	2,025,896 53	2,025,896 53
TOTAUX. fr.		120,700,000 "	117,725,911 63	117,725,011 65

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
113,260,619 62	2,439,395 48	"	115,700,015 10	"	4,999,984 90	"	
113,260,619 62	2,439,395 48	"	115,700,015 10	"	4,999,984 90	"	
"	"	"	"	2,023,896 53	"	"	
113,260,619 62	2,439,395 48	"	115,700,015 10	2,023,896 53	4,999,984 90	"	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,536,625 77	229,424 92	2,768,120 69	2,768,120 69	•	381,879 31	•	
7,345,531 10	513,621 61	7,858,952 71	7,858,952 71	40 01	103,197 20	•	
55,023 82	•	55,023 82	55,023 82	•	4,076 18	•	
282,259 72	•	282,259 72	282,259 72	•	37,740 28	•	
518,476 50	•	518,476 50	518,476 50	•	•	3,476 50	
8,201,091 14	513,621 61	8,714,712 75	8,714,712 75	40 01	145,913 75	3,476 50	
					142,437 25		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	550,000 »	»	551,553 98
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	50,000 »	»	48,098 40
TOTAUX. fr.	580,000 »	»	599,652 38

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
551,553 96	"	"	551,553 96	"	"	1,553 96	
48,098 40	"	"	48,098 40	"	"	18,098 40	
559,652 36	"	"	599,652 36	"	"	19,052 36	
					19,652 36		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut d'Anvers	500,000 "	"	•

SORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
"	"	"	"	"	300,000	"	"

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		13,229 69		13,229 69
{ Routes.		39,454 68		38,536 63
Produit d'autres aliénations d'immeubles		3,120 44		3,025 57
Produits { des successions en déshérence.		63,068 70		62,853 12
{ nets des épaves		1,102 79		1,102 79
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,894 43		1,894 43
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		121 95		45 45
provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		3,612 40		3,612 40
— — des Finances		9,455 85		9,455 85
— — de la Guerre		126,057 63		124,332 75
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	600,000 "	19,524 15	412,777 90	10,524 15
— — de la Justice		23,785 24		22,789 29
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		41,450 10		41,430 10
— — de la Cour des Comptes		1,314 30		1,314 30
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		"		"
{ de créances ordinaires		46,086 25		"
Rachat et transfert de rentes		972 20		972 20
Transactions en matière domaniale		"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		11,858 98		11,822 08
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		200 "		200 "
Produit d'objets saisis et confisqués		4,626 86		4,626 86
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,001 28		1,001 28
A REPORTER. fr.	600,000 "	412,777 90	412,777 90	301,758 94

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURRIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables. à recouvrer sur les débiteurs.		Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
"	15,220 69								
35 56	38,572 10								
94 87	3,120 44								
1,115 58	65,068 70								
"	1,102 79								
"	1,894 43								
76 50	121 95								
"	3,612 40								
"	9,455 85								
1,714 88	126,037 65								
"	19,524 15								
995 95	23,785 24	360,615 41	46,162 49	21,162 40	"	25,000 "	233,584 59	"	
"	41,430 10								
"	1,514 50								
"	"								
786 23	786 23								
"	972 20								
"	"								
36 90	11,858 98								
"	200 "								
"	4,628 86								
"	1,001 28								
4,826 47	360,615 41	360,615 41	46,162 49	21,162 40	"	25,000 "	233,584 59	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		600,000	412,777 90	412,777 90	361,758 94
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois		617,548 49		611,070 58
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		130,959 20		129,921 25
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		567 25		567 25
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	840,000	8,260 11	794,151 70	8,255 86
	— du droit de chasse.		14,724		14,724
	— — de pêche (baux et licences).		"		"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		4,280 55		3,875 07
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		17,966 20		17,384 41
	Indemnités pour carbonisation, etc.		45 00		45 90
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		24,127 58		21,754 99
	— de bâtiments		17,841 27		15,511 64
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		15,858 41		15,791 41
	— de vidanges		"		"
	Argent non réclamé.	170,000	2,758 65	184,777 48	2,758 65
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		80,212 78		80,062 78
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		16,822 24		16,822 24
	— d'objets non réclamés		18,600 70		18,600 70
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		10,575 85		10,517 85
	École militaire. — Pensions des élèves		69,086 67		64,492 85
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		7,264 10		7,264 10
	{ Produit des ventes d'objets divers		1,606 23		1,606 23
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem		181 80		"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	155,000	"	108,578 52	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,522	"	15,486
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		360	"	"
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		352 72		352 72
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,005	"	8,505
	A REPORTER. fr.	1,765,000	1,500,065 60	1,500,065 60	1,425,468 20

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1886.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
4,856 47	366,015 41	366,015 41	46,162 49	21,162 49	"	25,000 "	333,384 59	"	
1,681 39	615,351 77								
597 95	150,519 20								
"	"								
"	567 25								
26 25	8,260 11								
"	14,724 "	789,714 98	4,416 72	"	"	4,416 72	50,285 02	"	
"	"								
405 48	4,280 55								
581 79	17,066 20								
"	45 90								
2,370 13	24,114 12								
2,272 65	17,784 27								
47 "	15,838 41								
"	"								
"	2,738 65	184,687 02	90 46	20 "	"	70 46	"	14,687 02	
150 "	80,212 78								
"	16,822 24								
"	18,600 70								
258 "	10,575 85								
4,593 84	69,086 67								
"	7,264 10								
"	1,606 23								
181 80	181 80								
"	"	108,378 52	"	"	"	"	46,621 48	"	
36 "	15,522 "								
360 "	360 "								
"	382 72								
5,500 "	14,005 "								
23,027 73	1,449,395 93	1,449,395 93	50,669 67	21,182 49	"	29,487 18	330,291 09	14,687 02	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1885.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . fr.		1,765,000 "	1,500,065 60	1,500,065 60	1,425,468 20
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires		16,840 "		16,840 "
	— des examens et visa des diplômes		49,141 40		49,141 40
	— des diplômes des artistes vétérinaires.		"		"
	— des brevets d'invention		284,200 "		284,200 "
	— du quart des salaires sur transcriptions		42,196 65		42,196 65
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		24 30		24 30
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	430,000 "	292 50	465,385 40	292 50
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		3,661 "		3,661 "
	Restitutions volontaires.		10 "		10 "
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		150 "		150 "
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		16 07		16 07
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		18 17		18 17
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		39,463 95		39,463 95
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		6,673 86		6,673 86
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		22,697 50		22,697 50
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		98,155 83		95,755 49
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		51,018 15		49,128 05
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		9,015 02		9,015 02
	{ Fermages de pêche et de chasse		5,742 95		5,742 95
	Arrérages de rentes		974 18		965 93
	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,666 38		2,441 38
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		10,500 "		10,500 "
	— — de créances ordinaires		27,600 "		"
	Domaine de Tervueren. { Fermages	760,000 "	8,120 08	575,306 31	8,120 08
	{ Menus produits		1,830 "		1,830 "
	Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1820).		1,737 24		308 25
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		34,954 47		34,098 12
	{ Routes		3,722 66		3,690 66
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		76,433 28		75,990 96
	{ Routes		180,739 38		188,980 15
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		48,508 61		45,042 78
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		4,588 08		3,379 33
TOTAUX. fr.		2,955,000 "	2,540,757 31	2,540,757 31	2,425,849 65

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1886.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
23,927 73	1,440,305 93	1,440,305 93	50,069 67	21,182 40	.	20,487 18	330,291 00	14,687 02	
.	16,840 .								
.	49,141 40								
.	.								
.	284,200 .								
.	42,196 65								
.	24 30								
.	292 50	405,385 40	.	.	.	.	.	35,385 40	
.	3,661 .								
.	10 .								
.	150 .								
.	10 07								
.	18 17								
.	59,463 95								
.	0,673 86								
.	22,097 50								
384 85	96,140 34								
043 84	40,772 70								
.	0,015 02								
.	5,742 05								
8 25	974 18								
225 .	2,666 58								
.	10,500 .								
.	.								
.	8,120 08	542,207 75	33,098 56	27,347 78	.	5,750 78	217,792 25	.	
.	1,850 .								
1,321 11	1,629 36								
767 56	34,865 68								
10 .	3,706 66								
420 52	76,411 48								
228 23	180,208 38								
3,082 50	48,125 37								
119 75	3,499 08								
31,150 43	2,450,989 08	2,450,989 08	83,768 23	48,530 27	.	35,237 06	548,083 54	50,072 42	
				83,768 23			408,010 92		

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		34,773 40	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		45,241 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		40,805 75	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	140,000 »	4,080 »	123,142 15
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		168 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		94 »	
	TOTAUX. fr.	140,000 »	123,142 15	123,142 15

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
		34,773 40					
		45,241 »					
		40,805 75					
123,142 15	»	4,060 »	143,142 15	»	16,859 85	»	
		168 »					
		94 »					
123,142 15	»	123,142 15	123,142 15	»	16,859 85	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	93,000 »	»	122,188 54

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés A la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
29,740 60	91,187 37	.	120,936 97	a) 1,251 57	.	27,936 97	a) Art. annulés . fr. 131 70 — reportés. . 1,119 87 <u>1,251 57</u>

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 »	•	3,168,743 41
— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	•	100,020 92
— des droits de chancellerie	7,000 »	•	8,511 »
— — de pilotage	2,000,000 »	•	2,077,383 49
— — de fanal	750,000 »	•	852,256 69
— de la régie du Montleux	90,000 »	•	78,459 08
— des écoles agricoles	210,000 »	•	304,953 53
— du placement des fonds disponibles du Trésor.. . . .	500,000 »	•	860,564 »
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale.	350,000 »	•	330,205 64
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,400,000 »	•	1,113,815 38
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,430,000 »	•	4,429,727 90
Intérêt et dividende des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . .	300,000 »	•	•
TOTAUX. fr.	13,147,000 »	•	13,342,641 04

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

50

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL.		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
5,168,743 41	"	"	3,168,743 41	"	"	168,743 41	
109,020 02	"	"	109,020 02	"	979 08	"	
7,940 "	571 "	"	8,511 "	"	"	1,511 "	
2,077,383 49	"	"	2,077,383 49	"	"	77,383 49	
852,256 69	"	"	852,256 69	"	"	102,256 69	
51,012 81	27,277 42	"	78,290 23	a) 168 85	11,709 77	"	a) Articles annulés. fr. 57 95 — reportés. . 110 90
131,809 45	144,049 39	"	275,858 84	20,094 69	"	65,858 84	<u>168 85</u>
"	860,564 "	"	860,564 "	"	"	560,564 "	
175,060 07	164,145 57	"	339,205 64	"	10,794 36	"	
556,846 92	556,968 46	"	1,113,815 58	"	286,184 62	"	
4,429,727 90	"	"	4,429,727 90	"	272 10	"	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	
11,550,801 66	1,753,575 84	"	13,313,377 50	20,263 54	609,939 93	776,317 43	
					166,577 50		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	430,000 *	121,624 31	462,811 20
— — communaux		341,186 98	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	120,000 *	143,962 50	143,962 50
TOTAUX. fr.	550,000 *	606,773 79	606,773 79

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
113,035 "	8,591 31	121,024 31	462,811 29	"	"	32,811 29	
522,708 "	18,478 98	541,180 98					
145,062 50	"	145,062 50	145,062 50	"	"	23,062 50	
579,705 50	27,070 29	606,775 79	606,775 79	"	"	56,775 79	
					56,775 79		

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1885.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i> { Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 "	600 "	600 "	600 "
		1,275 21	166,463 57	1,045 "
<i>Déficit des comptables.</i> { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		12,944 95		12,944 93
		151,643 43		44,627 40
		2,140 55		2,140 55
		274,811 14		114,351 76
		"		"
Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contribu- tions . . .		1 31		1 31
		3,288 47		3,288 47
		"		"
		"		"
		1,977 50		1,977 50
		17 20		17 20
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits . . .		985 35		985 35
Ministère de la Guerre. { Restitution de droits . . .		29 01		29 01
		1,175 60		1,175 60
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'études . . .	500,000 "	47,470 "	752,791 80	"
		9,292 88		9,292 88
		1,583 11		1,583 11
		"		"
		"		"
Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle . . .		112,569 27		112,569 27
		114,306 85		114,306 85
		1,735 13		1,735 13
		14,477 30		4,621 19
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains . . .		"		"
		"		"
		146,703 13		24,642 "
		"		"
		67 27		67 27
		162 73		162 73
TOTAUX. fr.	818,000 "	899,255 37	899,255 37	452,162 51

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.						
"	600 "	76,452 70	90,010 78	"	"	90,010 78	"	58,452 79	
230 21	1,275 21								
"	12,944 93								
17,005 25	61,632 65								
"	2,140 35								
125,655 74	240,007 50	521,555 04	211,256 76	3,093 10	"	208,143 66	"	21,535 04	
"	"								
"	1 31								
"	5,288 47								
"	"								
"	"								
"	1,077 50								
"	17 20								
"	085 35								
"	20 01								
"	1,173 80								
"	"								
"	9,292 88								
"	1,583 11								
"	"								
"	"								
"	112,569 27	301,247 54	3,093 10	"	298,154 44	"	80,007 83		
"	114,306 85								
"	1,755 13								
2,954 12	7,575 51								
"	"								
"	"	301,247 54	3,093 10	"	298,154 44	"	80,007 83		
"	24,642 "								
"	"								
"	67 27								
"	162 73								
145,845 32	598,007 83	598,007 83	301,247 54	3,093 10	"	298,154 44	"	80,007 83	
				301,247 54			80,007 83		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	248,400 "	"	260,755 67
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 "	"	21,308 "
TOTAUX. fr.	266,700 "	"	291,063 67

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
67,170 07	202,576 60	"	209,755 07	"	"	24,355 67	
21,308 "	"	"	21,308 "	"	"	8 "	
88,487 07	202,576 60	"	201,063 67	"	"	24,363 67	
					24,363 67		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 »	»	139,948 96
Recettes diverses et accidentelles.	800,000 »	»	998,657 48
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	19,567 »	»	15,361 99
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	»	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1880.	25,000 »	»	35,947 64
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	9,799 92
Quotes-parts d'annuités du chef de rachats de chemins de fer dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention-loi des 1/26 juin 1877.	246,453 »	»	246,453 44
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	876,760 »	»	818,510 10
TOTAUX. fr.	2,194,540 »	»	2,441,039 55

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	En 1886.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
42,415 13	"	"	42,415 13	97,533 83	"	2,415 13	
998,657 48	"	"	998,657 48	"	"	198,657 48	
5,133 34	3,800 "	"	8,933 34	6,428 65	10,633 66	"	
1,360 "	"	"	1,360 "	"	"	"	
35,947 64	"	"	35,947 64	"	"	10,947 64	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
9,799 02	"	"	9,799 02	"	400 08	"	
246,453 44	"	"	246,453 44	"	"	" 44	
571,162 46	"	"	571,162 46	447,547 64	505,597 54	"	
1,885,929 41	3,800 "	"	1,889,729 41	551,310 12	516,031 28	212,020 60	
					304,610 59		

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	11,065 04	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . .	12,242 92	
Restitutions anonymes . . .	5,550 40	
Restitution de bourses d'études . . .	910 "	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	59,002 22	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses Caisse de veuves et orphelins . . .	1,027 08	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique en 1884 . . .	288 "	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1884 . . .	78,657 14	167,328 80
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons) . . .	664 56	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1884 . . .	14,745 "	
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. % sur les pensions des officiers et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire. . .	14,145 29	
Remboursement par la Caisse d'annuités, en 1885, des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités . . .	6,000 "	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1884 . . .	4,202 18	
Remboursement par la Banque de Belgique et par la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) de fractions d'annuités payées en trop . . .	55,751 59	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1885, au delà du maximum fixé par les conventions des 28 octobre 1871, 27 juin 1873 et 14 septembre 1876 . . .	8,520 48	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1885 . . .	35,871 57	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites, en 1885, à charge du Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçues en trop . . .	557 71	140,517 98
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à $2\frac{1}{2}$ p. %, échéances de janvier et juillet 1880 . . .	1,171 16	
— à 5 p. % échéances de novembre 1879 et mai 1880 y compris les servitudes militaires de 1880 . . .	954 52	
— à 4 p. % 1 ^{re} série, échéances de novembre 1879, mai et novembre 1880 . . .	6,750 44	
— à $4\frac{1}{2}$ p. % 1 ^{re} série, échéances de novembre 1879 . . .	911 25	
— — 2 ^e — — — — — . . .	602 75	
— — 3 ^e — — — — — . . .	1,777 50	
— — 4 ^e — — — — — . . .	384 75	
— — 5 ^e — — — — — . . .	355 50	
— — 6 ^e — — — — — . . .	362 25	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéance de janvier 1880 . . .	12 50	
Titres de la caisse d'annuités dues par l'État à 4 p. %. Échéances de juillet 1878, janvier et juillet 1879 et janvier 1880 . . .	1,106 00	
— — — — 4 $\frac{1}{2}$ p. %. Échéances de janvier et juillet 1879 . . .	225 "	14,504 22
A REPORTER . . . fr.		322,441 "

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.		322,441 *
BONIFICATIONS AU TRÉSOR		
Arrérages de rentes à 3 et à 4 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1885.)		
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1880	28,876 *	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1884	48 98	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	210 87	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	6,827 50	
2° De la Caisse d'annuités dues par l'État.	12,162 10	
	18,089 60	
Bonification au Trésor des coupons d'intérêt manquant à des obligations détériorées de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série). (Décisions ministérielles des 13 mai et 3 juillet 1885.)	52 *	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1885 en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	176,052 *	
Intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, pour la période du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879.	589,501 04	
Bénéfice réalisé sur l'envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} à Londres	15 *	
Excédent du produit de la réalisation de titres à 4 p. % faite pour couvrir des dépenses effectuées à charge des articles 28 et 30j du Budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1884	115 50	
Transfert au profit du Trésor de l'excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 2,885,500 francs, à 4 p. %, émis en exécution de la convention-loi des 12 février/7 avril 1885	27,805 05	
Produit de la réalisation de titres à 4 p. % destinés à être échangés contre des obligations de l'ancienne dette à 3 p. % restant en circulation	8,804 12	
Attribution au Trésor du centime resté disponible, par suite du jeu des fractions de centime, sur les crédits ouverts au Budget de la Dette publique pour le paiement des coupons à 4 1/2 p. % (2 ^e série)	» 01	
		250,517 95
PRODUITS DIVERS.		
Produit du tir national en 1885.	602 *	
— d'expéditions d'archives	545 15	
— des abonnements au Bulletin météorologique (1884)	1,574 40	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	158 *	
— de livres pour le compte du Musée d'histoire naturelle	744 *	
— du recueil des circulaires du Département de la Justice.	45 60	
— du catalogue du musée Wiertz	1,580 *	
— de devis et cahiers des charges, par le Département de la Guerre.	118 75	
— d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux déposés au Musée royal d'antiquités.	20 50	
— des publications de la Commission royale d'histoire	525 20	
— d'exemplaires du recueil des règlements consulaires.	4 *	
— de listes de recours en matière électorale	354 50	
— de plans de la construction de l'hôpital militaire, à Bruxelles.	214 *	
— de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes	114 *	
— de fragments de pièces de monnaie cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1884.	350 64	
— des fils météorologiques de Bruxelles à Ostende et à Arlon cédés aux chemins de fer de l'État.	11,235 22	
— du mobilier de l'atelier d'apprentissage de Sweveghem	64 02	
— du mobilier et du matériel classique de l'ancienne section normale, à Anvers	4,208 *	
— de publications des grands écrivains du pays	89 40	
— de l'ouvrage sur les colonies d'aliénés, par Oudart	1 *	
— de la liste des édits de Charles-Quint	5 *	
— de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités.	214 50	
Produit de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	220 *	
— d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 *	
— d'une maison comprise dans les bâtiments de la section normale à Louvain	600 *	
— de la toiture d'une maison, rue des Paroissiens 1 et 5 à Bruxelles, pour l'établissement de supports de fils téléphoniques	45 83	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance militaire	37 50	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	1,720 54	
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de 50,000 dollars d'argent pour le Zanzibar.	271 98	
		25,698 53
TOTAL. fr.		998,657 48

(106)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,262,174 09	5,170,910 40	2,066,370 53
	Personnel.	5,182,356 50	5,319,252 93	1,971,732 40
	Patentes	965,808 92	1,742,517 47	498,926 02
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	654,256 85	55,865 26	7,834 89
	Eaux-de-vie étrangères.	229,000 60	566,091 75	50,615 48
	Bières et vinaigres	176,405 81	183,028 29	15,417 17
	Sucres raffinés	210,563 22	473,974 84	26,506 41
	Autres marchandises	8,025,074 67	7,560,907 04	744 118 84
<i>Accises . . .</i>	Vins étrangers	579,705 98	930,808 06	235,914 90
	Eaux-de-vie indigènes	6,883,197 52	4,226,174 18	1,436,244 30
	Bières	1,003,636 81	2,544,915 98	1,232,244 72
	Vinaigres	2,652 "	"	"
	Sucres étrangers.	1,511,903 30	76,713 80	14,904 04
	Sucres de betterave indigènes.	195,486 46	123,247 29	132,796 80
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,296 04	134,615 98	"
	Tabac	45 84	27,345 83	358,774 33
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,067 34	8,473 81	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments.	240 "	4,500 "	2,620 04
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	"	57 71	77 08
	Extraits cadastraux	5,465 95	12,382 22	8,664 90
	Recettes extraordinaires de toute nature.	157,597 90	30,772 46	522 65
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	159,197 "	1,144 "	4,585 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	TOTAUX. fr.	26,249,689 75	29,000,299 99	9,388,872 59

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,150,098 47	4,276,145 50	2,746,757 10	915,245 90	678,854 16	1,548,829 31	23,415,391 40	23,415,391 46
2,537,142 70	2,549,747 85	1,832,481 46	535,007 22	257,035 07	686,668 66	18,672,524 74	18,672,324 74
774,287 46	950,574 10	855,701 59	105,040 50	90,803 05	251,470 77	6,235,100 46	6,235,100 46
"	242,733 32	95,221 26	"	1,643 57	6,072 41	545,670 36	545,670 36
29,187 03	1,551 89	30,587 03	85,288 50	114 20	4,979 52	867,464 77	
40,981 30	71,770 96	76,282 88	5,372 54	5,848 05	30,107 50	886,540 76	
31,060 39	15,743 16	70,518 51	9,432 95	52,808 61	18,307 39	572,812 08	24,481,410 20
124,023 75	78,712 50	68,066 02	294 31	420 52	50,259 99	1,053,521 56	
1,850,958 46	656,218 71	1,537,990 25	239,075 95	166,506 49	359,402 03	21,121,271 52	
106,998 31	419,707 57	358,644 42	7,148 44	40,308 70	227,208 61	3,002,443 77	3,002,443 77
2,025,006 80	3,543,810 18	1,998,597 01	2,711,802 55	53,112 88	264,725 32	23,142,670 54	23,142,670 54
1,506,021 02	1,465,690 02	323,033 58	214,183 52	111,120 92	358,854 86	8,847,701 63	8,847,701 63
8,868 78	"	"	"	"	"	11,520 78	11,520 78
298,237 82	15,713 59	4,129 61	"	"	"	1,021,692 14	
52,067 62	345,216 35	136,847 90	54,446 64	"	55,348 21	1,055,457 27	2,077,149 41
175,712 37	123 76	"	"	"	"	353,748 15	353,748 15
86,496 24	258,171 81	82 24	387 04	714 76	7,719 50	719,737 39	719,737 39
"	"	"	"	"	"	9,541 15	9,541 15
"	"	"	"	"	"	"	
1,420 "	9,830 84	845 "	1,950 "	2,855 "	1,395 34	25,652 22	
26 36	"	58 10	"	6 58	12 "	217 63	
9,857 13	10,062 15	9,828 95	3,843 40	4,631 07	4,304 50	69,040 27	492,109 92
2,202 51	27,154 67	1,035 64	483 01	562 15	124 52	220,255 51	
10,811 "	"	"	"	"	"	175,735 "	
"	"	1,209 29	"	"	"	1,209 29	
13,011,396 21	14,916,678 73	10,147,697 22	4,667,901 47	1,468,154 15	3,855,858 94	112,706,529 05	112,706,529 05

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,208,700 20	4,427,387 69	1,827,084 28
	— sous seing privé	79,004 35	219,996 79	62,205 03
	— judiciaires	169,585 84	319,125 89	65,346 07
	— d'huissiers	126,607 93	341,506 25	77,798 40
	Lettres de noblesse	"	1,740 "	200 "
Grefte. (30 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	"	"	145 "
	Mise au rôle	9,932 "	31,621 75	4,216 "
Hypothèques. (15 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	44,711 06	128,290 95	20,048 74
	Droits d'inscription	28,456 05	61,027 88	18,590 05
Successions. (30 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	382,244 19	714,846 81	340,857 92
	Droits de succession	2,266,604 73	4,974,546 44	1,627,244 21
	— de mutation par décès	34,420 54	90,386 50	105,402 82
	— — sur les successions en ligne directe	272,748 40	676,993 95	241,055 67
	— dus par les époux survivants	40,482 68	116,828 85	24,712 98
Timbre (sans additionnels).	Passaports { à l'intérieur	"	"	"
	{ à l'étranger	400 "	1,964 "	376 "
	Timbres fixes. Permis de port d'armes de chasse	40,460 "	83,510 "	37,310 "
	Permis de chasse au lévrier	70 "	35 "	840 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	41,179 20	143,981 10	35,245 30
Débit . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	77,230 20	83,188 10	9,600 80
	{ — à l'étranger	2,752 11	1,866 42	52 96
Visa . . .	Timbres adhésifs pour affiches	22,872 08	64,026 80	28,244 90
	Timbres de dimension	220,207 30	593,043 50	180,961 35
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels	103,358 60	5,714 53	634 54
	Timbres de dimension	1,288 44	5,322 57	2,326 98
	Timbres fixes. — Warrants	50 "	455 "	"
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	251,459 35	374,170 95	19,123 85
	{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	7,715 "	331,242 68	200 50
Assurances. — Droit annuel	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	50,483 45	87,245 60	29,718 55
	{ Affiches	16,315 78	36,756 01	2,074 98
		275,970 09	730,233 06	57 78
A REPORTER. fr.		6,773,172 55	14,648,794 96	4,861,652 66

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,111,184 15	2,550,452 13	2,105,507 40	411,411 98	556,842 51	1,115,464 48	17,302,800 71	
49,628 78	131,353 09	83,207 53	21,380 00	40,785 60	40,473 67	728,042 02	
82,862 52	151,021 74	119,585 56	20,158 70	34,550 02	49,440 90	1,012,182 04	
105,820 32	147,354 07	118,770 19	19,082 05	25,809 68	62,081 51	1,025,728 80	20,071,363 57
"	"	"	"	"	"	2,050 "	
435 "	"	"	"	"	"	580 "	
7,273 "	13,598 "	12,897 "	1,760 "	2,001 34	4,512 "	87,901 09	
30,121 88	58,508 10	54,885 66	8,052 22	10,344 80	21,504 84	376,468 31	404,369 40
22,568 05	43,403 83	27,060 "	7,009 47	7,750 13	17,438 59	234,874 05	
378,520 05	479,206 57	375,898 14	69,042 68	91,929 40	176,424 "	5,018,050 76	3,252,953 81
2,575,057 85	2,290,551 95	1,250,855 60	474,770 82	251,356 17	717,578 07	16,421,304 83	
25,063 47	63,330 96	10,424 14	4,918 44	4,521 67	0,102 46	446,460 80	16,867,864 72
336,823 36	470,735 47	304,044 14	110,925 86	78,448 40	183,964 04	2,676,638 07	2,676,638 07
39,740 22	54,226 08	22,009 75	7,110 32	5,595 48	13,123 33	323,926 60	323,926 60
"	"	"	"	2 "	"	2 "	
102 "	112 "	584 "	24 "	8 "	32 "	3,632 "	
40,635 "	99,750 "	62,615 "	23,750 "	34,545 "	56,175 "	478,730 "	
35 "	"	35 "	"	"	35 "	1,050 "	
45,724 55	113,773 80	60,547 20	8,543 "	8,852 55	30,255 40	488,100 10	
12,963 70	23,445 50	36,704 95	396 60	1,060 75	3,862 35	248,452 95	
624 65	3,081 58	1,734 12	5 60	114 79	255 38	10,487 61	
21,878 18	42,840 52	23,214 35	4,157 12	6,160 38	17,403 81	231,698 14	
235,802 89	440,915 43	294,397 70	80,764 80	109,586 20	156,566 65	2,312,245 62	
1,089 65	6,428 12	3,034 50	" 25	1,134 76	577 26	121,952 20	5,695,862 44
2,187 03	4,682 88	4,076 08	613 58	3,474 20	2,325 62	26,277 38	
26 50	"	"	"	"	"	531 50	
107,887 65	113,139 90	128,022 60	8,209 50	11,856 85	24,402 10	1,038,052 75	
3,947 "	5,237 "	15,955 56	"	"	2,549 50	366,856 24	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
45,610 50	25,164 30	40,686 "	1,337 90	821 65	15,588 55	206,635 50	
7,584 93	1,486 80	5,731 46	713 65	116 42	378 20	71,158 36	
9,705 97	3,790 43	5,732 72	"	"	"	1,023,490 05	1,023,490 05
6,298,811 85	7,356,518 37	5,163,461 33	1,285,107 21	1,287,523 72	2,721,406 10	50,376,448 75	50,376,448 75

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		6,773,172 55	14,648,794 96	4,861,852 66
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire	3,500 "	5,250 "	750 "
	{ Droits de grande naturalisation	2,500 "	1,500 "	500 "
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement	14,480 82	25,723 96	16,497 27
	{ Greffe	"	"	4 20
	{ Hypothèques.	949 32	682 95	647 35
	{ Successions	34,253 77	79,426 23	15,939 42
	{ Timbre	1,156 40	14,102 51	2,241 24
	{ Assurances	110 "	"	"
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	{ Amendes de condamnation et dommages- 			

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
0,298,811 85	7,356,518 37	5,165,461 53	1,285,107 21	1,287,523 72	2,721,406 10	50,370,448 75	50,370,448 75
750 "	3,500 "	3,750 "	2,250 "	1,250 "	750 "	21,750 "	20,000 "
500 "	1,000 "	250 "	"	500 "	500 "	7,250 "	
17,715 61	18,125 72	11,245 98	4,067 56	6,543 25	8,116 00	122,314 05	458,176 70
"	"	"	"	"	"	4 20	
1,071 20	640 20	388 08	635 08	294 16	375 81	5,684 75	
56,978 99	48,500 12	54,176 77	8,684 66	10,463 99	15,104 75	503,528 70	
1,430 97	5,896 81	2,548 30	402 71	165 "	991 08	26,735 11	
"	"	"	"	"	"	110 "	821,931 51
99,951 04	136,848 65	91,868 98	25,835 56	31,047 92	43,862 31	816,064 82	
338 61	325 40	205 09	107 03	150 82	568 45	5,866 60	
6,477,549 17	7,549,153 27	5,507,780 53	1,325,108 21	1,337,747 86	2,791,674 56	51,685,557 05	51,685,557 05

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	206,190 75	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	8,445 61	"	"
	— vers Turnhout	8,800 04	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	20,650 95	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	81,282 70	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	1,808 38
	Gand { Droit général	"	"	4,109 80
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	468 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	13,334 61
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	837 86	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	3,395 19	"	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	725 "	"	"
	Gand à Terneuzen	20,415 78	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	8,409 31
	Lys	"	"	10,048 47
	Démer	"	803 38	"
	Yser	"	"	4,680 97
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	36 75	13 03
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,520 "	14 50	358 25
Routes appartenant à l'Etat.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX fr.		277,976 06	82,227 42	43,410 91

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	44,804 49	39,386 44	"	"	83,990 03	1,591,014 99
"	"	"	60,519 17	"	"	60,519 17	
"	"	"	84,118 60	"	"	290,518 55	
"	"	"	541 58	"	"	541 58	
"	"	"	3,567 40	"	"	11,813 01	
"	"	"	"	"	"	8,800 04	
"	"	"	"	"	"	26,630 03	
"	201,977 82	"	"	"	81,884 68	283,862 50	
"	235,325 58	"	"	"	"	310,608 37	
"	115,501 64	"	"	"	"	115,501 64	
"	112,728 78	"	"	"	"	112,728 78	
9,855 53	"	"	"	"	"	9,855 53	
1,822 51	"	"	"	"	"	1,822 51	
"	"	"	"	"	"	1,898 58	
50,968 80	"	"	"	"	"	35,168 69	
"	"	"	"	"	"	468 "	
"	"	"	"	"	"	13,534 61	
3,226 21	"	"	"	"	"	3,226 21	
"	"	"	"	"	"	837 86	
"	"	"	"	"	"	3,393 19	
"	"	"	"	"	"	725 "	
"	"	"	"	"	"	20,413 78	
"	"	56,810 56	"	"	35,448 65	72,259 21	
"	"	8,157 17	"	"	"	8,157 17	
22,208 54	23,636 12	"	"	"	"	54,253 97	
14,083 73	"	"	"	"	"	24,132 20	
"	"	"	"	"	"	893 58	
"	"	"	"	"	"	4,680 97	
4 40	21 05	"	"	"	"	75 23	
1,577 25	783 "	11,043 76	2,017 14	"	5,980 "	24,293 90	
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	4,680 "	"	"	"	4,680 "	4,680 "
83,746 97	689,773 99	105,295 98	189,950 33	"	125,315 33	1,595,694 09	1,595,694 09

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux	7,287 76	"	"
	{ Routes	16,255 93	4,140 69	280 58
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	"	313 46	1,700 "
	Produit { des successions en déshérence	"	14,140 09	411 50
	{ net des épaves	"	"	1,102 79
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	1,156 82	511 95
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	"	121 95	"
	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,748 50	1,177 35	65 "
	— — des Finances	214 50	0,184 75	55 "
	— — de la Guerre.	22,323 26	57,810 60	12,028 15
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	128 "	15,791 05	"
	— — de la Justice	614 71	5,542 40	7,540 63
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	7,075 14	5,078 62	4,751 05
	— de la Cour des Comptes	"	1,514 30	"
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	{ de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	428 "	544 20	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	864 34	4,674 16	416 61
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	637 51	1,901 36	779 52
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
A REPORTER. fr.		57,555 65	102,880 80	20,422 78

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,097 25	549 03	60 "	261 20	"	174 45	15,220 69	
4,509 28	3,777 81	5,864 54	451 15	334 75	2,999 46	38,572 19	
94 87	"	"	951 31	60 80	"	3,120 44	
35,227 27	167 55	13,127 94	59 85	"	825 50	63,908 70	
"	"	"	"	"	"	1,102 70	
"	"	443 66	"	"	"	1,894 43	
"	"	"	"	"	"	121 95	
"	"	621 55	"	"	"	3,612 40	
"	1 60	"	"	"	"	9,455 83	
15,214 49	21,686 88	5,014 35	7,198 40	298 "	4,463 50	126,037 63	
1,098 "	2,012 65	8 50	"	206 75	279 20	19,524 15	366,615 41
5,320 82	725 46	584 53	184 15	4,072 13	1,400 41	25,785 24	
14,592 17	5,655 "	2,728 50	803 63	774 55	2,011 44	41,430 10	
"	"	"	"	"	"	1,314 30	
"	"	"	"	"	"	"	
786 23	"	"	"	"	"	786 23	
"	"	"	"	"	"	972 20	
"	"	"	"	"	"	"	
475 49	2,642 21	816 37	1,279 37	81 17	600 26	11,858 98	
"	"	200 "	"	"	"	200 "	
218 47	672 60	"	147 65	68 50	201 25	4,626 86	
"	"	995 58	"	"	5 70	1,001 28	
80,654 54	35,670 79	50,267 52	11,316 71	5,806 65	12,070 17	366,615 41	366,615 41

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		57,555 65	102,880 80	29,422 78
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	288,261 57	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	103,465 70	15,965
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	26 25	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	8,025 21	54 "
	— du droit de chasse.	"	"	120 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,759 53	"
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,565 80	4,026 86	1,658 44
	— de bâtiments	8,800 "	1,412 88	126 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	160 "	2,442 50	660 "
	— de vidanges.	"	"	"
	Argent non réclamé	"	2,758 65	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	13,131 24	12,509 74	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	"	15,562 99	"
	— d'objets non réclamés	"	18,183 70	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	190 "	1,992 "	1,521 50
	École militaire. — Pensions des élèves	"	69,086 67	"
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	"	7,264 10	"
	{ Produit des ventes d'objets divers	"	1,606 23	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912	2,052 "	1,500 "
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	560 "	"
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,005 "	"
À REPORTER. fr.		84,314 69	668,640 18	49,005 72

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
80,634 34	33,670 79	30,267 52	11,510 71	5,896 05	12,970 17	366,615 41	366,615 41
"	"	143,785 58	"	123,085 40	58,210 42	613,351 77	780,714 98
"	"	3,981 "	"	6,819 50	200 "	130,519 20	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	541 "	"	"	"	567 25	
"	"	16 "	"	180 90	"	8,260 11	
"	"	2,652 "	52 "	8,500 "	3,600 "	14,724 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	417 48	"	2,109 90	1,753 17	4,280 55	
"	"	18 "	"	5,208 42	25	17,966 20	
"	"	"	"	45 90	2 "	45 90	
2,340 18	7,183 47	1,905 75	136 80	1,800 68	1,406 10	24,114 12	184,687 02
136 50	3,909 76	2,675 80	202 50	460 85	"	17,784 27	
1,347 80	6,880 54	136 50	996 "	472 50	733 68	13,858 41	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,738 65	
376 92	15,331 14	36,632 35	"	585 "	1,428 41	80,212 78	
"	565 "	692 25	2 "	"	"	16,822 24	
"	417 "	"	"	"	"	18,600 70	
5,666 45	238 50	1,426 50	760 "	61 40	719 50	10,575 85	
"	"	"	"	"	"	69,086 67	
"	"	"	"	"	"	7,264 10	108,378 52
"	"	"	"	"	"	1,606 23	
181 80	"	"	"	"	"	181 80	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,622 "	2,040 "	1,236 "	1,266 "	2,112 "	15,522 "	
"	"	"	"	"	"	360 "	
"	"	"	"	"	352 72	352 72	
"	"	"	"	"	"	14,005 "	
90,485 90	73,047 "	229,277 80	14,762 01	156,205 06	83,587 48	1,449,305 93	1,449,305 93

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Report. fr.		84,314 09	668,040 18	49,005 72
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires.	1,517 50	9,105 "	"
	— et visa des diplômes	500 "	29,915 "	1,212 50
	— des brevets d'invention	2,120 "	224,660 "	1,560 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,629 31	8,825 33	4,459 71
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	6 58	14 06	" 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	292 50	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	300 "	2,200 "	121 "
	Restitutions volontaires	"	"	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	50 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	3 "	10 69
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	15 30	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,261 14	0,378 03	786 84
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	172 71	1,974 29	" 51
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	2,000 "	20,397 50	"
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	7,400 32	46,461 99	28,027 12
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	52,243 12	4,541 21	1,241 85
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	805 50	22 "	2,886 50
	{ Fermages de pêche et de chasse	3,805 50	236 25	240 "
	Arrérages de rentes	100 11	255 54	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	59 60	200 "
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— de créances ordinaires	"	"	"
	Domaine de Tervueren. { Fermages	"	8,120 08	"
	{ Menus produits	"	1,850 "	"
	Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	"	"	"
	Location de terrains provenant { Rivières, et canaux.	2,433 82	1,480 07	9,442 65
	{ Routes	"	45 10	212 18
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	17,744 95	2,109 75	14,839 87
	{ Routes	2,205 14	68,108 18	15,180 32
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,554 50	1,280 30	2,919 75
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	328 "	20 "	125 55
TOTAUX. fr.		170,620 69	1,110,106 16	132,533 31

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
90,465 99	75,047 "	229,277 80	14,702 01	150,295 06	85,587 48	1,449,305 93	1,440,595 95
2,517 50	945 "	2,407 50	487 50	"	"	10,840 "	
4,020 "	1,670 41	7,702 50	120 "	905 49	3,097 50	49,141 40	
5,050 "	10,990 "	52,150 "	160 "	630 "	2,000 "	284,200 "	
5,719 11	7,165 16	5,037 90	1,554 54	2,552 85	3,252 76	42,196 05	
"	"	1 54	" 42	" 00	" 75	24 50	
"	"	"	"	"	"	292 50	
250 "	180 "	300 "	60 "	10 "	60 "	3,661 "	465,585 40
"	10 "	"	"	"	"	10 "	
"	"	"	"	"	100 "	150 "	
"	"	"	2 38	"	"	16 07	
"	"	"	"	"	4 87	18 17	
2,053 36	4,061 86	5,896 34	4,145 50	4,654 35	5,528 64	59,465 95	
"	54 70	4,485 90	"	7 75	"	6,675 86	
500 "	"	"	"	"	"	22,697 50	
957 05	8,693 29	5,858 75	123 00	68 46	589 46	98,140 54	
5,098 14	1,569 "	2,585 57	519 10	"	2,577 "	40,772 79	
202 02	"	117 "	4,960 "	"	24 "	9,015 02	
1,096 20	275 "	"	"	"	"	5,742 95	
108 83	60 59	32 78	555 61	36 24	40 68	974 18	
"	2,511 78	"	5 "	"	30 "	2,666 58	
"	"	10,500 "	"	"	"	10,500 "	
"	"	"	"	"	"	"	542,207 75
"	"	"	"	"	"	8,120 08	
"	"	"	"	"	"	1,850 "	
"	619 78	884 18	"	"	125 40	1,629 56	
4,593 93	9,510 29	5,101 56	587 07	"	1,935 50	54,865 68	
55 05	2,736 50	275 99	158 46	18 "	227 38	3,706 66	
10,578 16	24,070 55	1,921 40	4,417 52	"	729 50	76,411 48	
52,190 24	11,954 76	5,749 34	25,056 90	12,826 57	15,956 95	189,208 58	
7,912 01	7,745 72	8,557 35	5,493 40	5,502 50	6,150 75	48,125 37	
"	619 95	925 "	"	"	1,480 80	3,499 08	
170,707 59	174,050 90	527,833 80	60,725 20	181,505 85	128,005 49	2,450,980 08	2,456,980 08

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,467 41	30,023 44	10,172 78
— — communaux.	42,474 45	103,320 34	40,279 91
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	19,111 48	43,700 02	22,983 52
TOTAUX. fr.	71,053 34	177,050 40	73,430 21

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,767 45	34,372 56	21,171 55	2,585 00	3,414 18	3,651 28	121,624 31	462,811 29
35,223 96	45,717 38	40,044 56	8,842 06	8,507 20	16,768 05	341,186 98	
28,045 70	14,059 85	10,980 82	1,268 74	1,574 95	2,230 84	143,962 50	143,962 50
70,037 11	94,140 79	72,106 95	12,694 46	13,496 40	22,650 15	606,773 79	606,773 79

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	600 "	"	
	Actes de chargement de divers chefs	185 01	106 96	24 79	
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	1,640 74	"	
	— divers	852 55	20,790 55	"	
Recouvrements d'a- vances faites par les divers Départ- tements.	Frais de poursuites et d'instances	"	224 75	"	
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	6,515 44	8,592 85	1,050 42	
	{ aux acquéreurs de bois doma- niaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	"	"	"	
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	262 71	1,065 11	204 49	
	Frais de garde de biens saisis (flainaut) 2 p. %	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	260 "	825 50	100 "	
	Restitution de droits	"	"	17 20	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Resti- tution de droits	"	"	"	
	Ministère de la Guerre. {	Restitution de droits	"	"	"
		Remboursements divers	"	1,173 60	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. {	Restitution de bourses d'études	"	"	"
		Frais de justice en matière de garde civique	1,887 88	4,776 05	99 25
		Remboursement de subsides	"	"	"
Restitution de droits		"	"	"	
Ministère de la Justice. {	Indemnité pour incendie	12,507 01	10,549 34	14,017 58	
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	8,223 01	24,742 47	9,154 09	
	— en matière de simple police	75 05	410 59	205 56	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. {	— militaire	26 80	3,192 28	457 80	
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains	"	"	"	
	{ Rachat des annuités	"	"	"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	7,600 "	2,000 "	
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"	
	Restitution de droits	"	49 18	13 59	
	Remboursements divers	"	"	"	
TOTAUX. fr.		51,873 26	95,137 75	27,924 55	

GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	600 "	76,452 79
12 90	357 50	80 05	"	460 42	49 78	1,273 21	
"	856 26	602 "	8,462 46	1,403 47	"	12,944 93	
"	19,049 97	1,176 03	137 87	19,646 10	"	61,652 65	
"	1,602 90	"	"	252 00	"	2,140 55	
1,894 74	586 25	19,665 30	16,102 47	151,854 28	55,565 77	240,007 50	521,555 04
"	"	"	"	"	"	"	
"	1 51	"	"	"	"	1 51	
89 81	166 94	1,049 20	27 22	214 73	210 17	3,288 47	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
114 50	202 "	284 "	20 "	19 50	62 "	1,977 50	
"	"	"	"	"	"	17 20	
"	985 35	"	"	"	"	985 35	
"	"	"	"	20 01	"	20 01	
"	"	"	"	"	"	1,173 60	
"	"	"	"	"	"	"	
364 81	1,212 08	688 15	2 15	85 22	177 55	9,292 88	
"	"	"	"	1,583 11	"	1,583 11	
"	"	"	"	"	"	"	
14,936 54	18,049 59	15,590 57	4,815 10	6,597 08	8,707 06	112,569 27	
8,158 07	27,684 40	20,610 69	5,698 64	5,445 93	8,609 55	114,306 85	
109 63	590 29	211 80	20 62	197 29	114 21	1,755 15	
377 95	253 05	2,496 02	82 70	14 20	674 51	7,575 31	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,150 "	3,692 "	5,800 "	"	"	1,300 "	24,642 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	4 70	"	"	"	"	67 27	
"	162 75	"	"	"	"	162 75	
29,208 75	75,186 00	66,053 97	33,369 21	105,783 24	75,470 40	598,007 83	598,007 85

(-126)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
Poncier	fr.	23,415,591 40	23,261,833 44
Personnel		18,672,524 74	18,480,652 59
Patentes		6,255,109 46	6,414,873 97
Redevances sur les mines.		345,670 36	378,584 49
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	867,464 77	608,731 65
	Eaux-de-vie étrangères.	886,540 76	738,297 16
	Bières et vinaigres	572,812 08	540,590 28
	Sucres raffinés	1,033,521 36	2,172,516 43
	Autres marchandises	21,121,271 32	17,718,143 42
Accises	Vins étrangers	3,002,443 77	2,956,440 28
	Eaux-de-vie indigènes.	25,142,670 54	18,346,000 38
	Bières	8,847,701 63	9,224,094 08
	Vinaigres	11,520 78	12,302 68
	Sucres étrangers.	1,921,692 14	2,090,697 70
	Sucres de betterave indigènes	1,055,457 27	430,264 87
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	335,748 15	298,173 03
	Tabac	719,737 30	270,980 82
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	9,541 15	10,647 21
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"
	Loyers de bâtiments	25,652 22	25,205 10
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	217 63	10,245 49
	Extraits cadastraux.	69,040 27	68,558 67
	Recettes extraordinaires de toute nature	220,255 51	42,772 47
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	175,755 "	184,440 "
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,209 29	1,216 70
TOTAUX. fr.		112,706,529 05	104,354,064 71

EN PLUS A L'EXERCICE 1885.

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
133,558 02	"	Augmentation provenant de l'imposition des nouvelles constructions et des maisons et bâtiments reconstruits ou agrandis.
191,672 55	"	
"	179,766 51	Diminution résultant de la crise commerciale et industrielle.
"	32,914 13	La diminution des bénéfices réalisés par les charbonnages, est la cause de cette différence.
198,783 12	"	De grandes quantités de café, d'eau-de-vie et de vinaigre ayant été mises en consommation pendant l'année 1883 en prévision de l'augmentation des droits d'entrée, un ralentissement s'était produit dans les importations de 1884. — En 1885, les transactions ont repris leur cours normal.
148,043 60	"	
32,221 80	"	
"	1,138,095 07	Ralentissement dans les importations par suite de la surtaxe de 15 p. % établie par la loi du 28 juillet 1885.
3,403,127 90	"	L'augmentation porte sur les tabacs. Les quantités mises en consommation pendant l'année 1885 se rapprochent de celles d'une année normale, tandis qu'en 1884 elles étaient restées de beaucoup au-dessous, par suite des approvisionnements considérables formés l'année précédente en vue d'échapper à l'augmentation des droits d'entrée décrétée par la loi du 30 mai 1884.
40,005 49	"	Écart peu important.
4,795,770 16	"	Augmentation résultant de la fixation de droits distincts pour le travail en 48 heures (arrêté du 22 janvier 1885) et de la régularisation des droits en général, par l'arrêté royal du 17 juillet 1885.
"	377,292 45	Écarts peu considérables.
"	781 00	
"	169,005 56	Différences en moins provenant de la diminution des importations par suite des surtaxes établies par les lois des 17 octobre 1884 et 28 juillet 1885.
610,192 40	"	L'augmentation provient de ce qu'en 1885 une quantité plus considérable de sucre indigène a dû être mise en consommation par suite de la diminution des importations des sucres étrangers.
35,575 12	"	L'augmentation résulte de l'emploi plus considérable de glucoses dans diverses industries.
448,756 57	"	La différence en plus provient du changement de la base de l'impôt par la loi du 31 juillet 1885, qui a produit ses effets à partir de 1885 principalement, attendu que les termes ouverts en 1884 échéaient seulement en 1885 et appartenaient comme recettes à cette année.
"	1,106 06	
"	"	
447 12	"	
"	10,027 86	
5,481 60	"	
177,483 04	"	L'augmentation provient de cotisations au droit de patente dues par une Société anonyme et qui, par suite de contestations, n'ont pu être recouvrées avant la clôture de l'exercice. Le différend ayant été tranché en faveur de l'État, les sommes en litige ont été portées en recette extraordinaire au Budget de 1885.
"	8,705 "	
"	7 41	
10,271,066 29	1,018,601 95	
8,352,464 34		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1883.	1884.		
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,502,800 71	17,106,574 21		
	— sous seing privé	728,042 02	825,426 52		
	— judiciaires	1,012,182 04	1,024,263 87		
	— d'huissiers	1,025,738 80	1,007,565 88		
	Lettres de noblesse	2,050 "	5,190 "		
Greffes. (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	580 "	455 "		
	Mise au rôle	87,901 09	85,000 60		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	576,468 51	572,283 72		
	Droits d'inscription	534,874 05	256,960 55		
Successions. (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	3,018,059 76	2,990,556 56		
	Droits de succession	16,421,504 83	16,542,190 05		
	— de mutation par décès	446,469 89	201,675 23		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,076,658 07	2,692,045 29		
	— dus par les époux survivants	523,926 69	504,555 50		
Timbre. (Sans additionnels.)	Débit	Passe-ports { à l'intérieur	2 "	"	
			à l'étranger	5,652 "	4,168 "
		Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	478,750 "	465,050 "	
			Permis de chasse au lévrier	1,050 "	1,455 "
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	488,100 10	506,682 90	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	248,452 95	251,586 16		
		— à l'étranger	10,487 61	14,838 89	
		Timbres adhésifs pour affiches	251,698 14	226,512 09	
	Timbres de dimension	2,512,245 62	2,263,724 01		
	Visa	Timbres proportionnels	121,952 29	124,558 44	
		Timbres de dimension	26,277 38	27,226 76	
	Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants	531 50	459 25	
		Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,058,052 75	1,075,552 85	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	566,856 24	468,791 50
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
		Coupures	"	"	
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	296,655 50	316,798 "		
		Affiches	71,158 56	82,599 03	
Assurances. — Droit annuel		1,023,490 05	898,693 80		
A REPORTER fr.		50,576,448 75	50,187,419 50		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS	EN MOINS.	
106,226 50	"	
"	97,384 30	
"	12,081 85	Les différences sont relativement peu importantes et il est permis de former un ensemble des droits perçus sur les actes civils et les actes sous seing privé.
18,162 92	"	Les droits sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille constituent des produits très variables.
"	1,160 "	
145 "	"	
4,000 49	"	Augmentation sans importance.
4,184 59	"	
"	2,086 48	La diminution des droits d'inscription est minime. L'augmentation des droits de transcription est en rapport avec celle des droits d'enregistrement; ces deux natures de droits sont intimement liées.
27,705 20	"	
"	120,795 22	
244,794 60	"	Les diminutions ou augmentations des droits de succession, de mutation en ligne directe et des droits dus par les époux survivants, sont peu importantes, elles échappent à toute appréciation. Au surplus, cet impôt est soumis à diverses éventualités qu'il serait impossible de préciser.
"	16,507 22	Le droit de mutation par décès est un produit extrêmement accidentel, variable.
19,591 19	"	
2 "	"	
"	556 "	
15,700 "	"	
"	585 "	
16,866 79	18,582 80	
"	"	
5,586 05	4,351 28	Depuis 1882, le produit des permis de port d'armes de chasse a augmenté chaque année, conséquence, peut-être, de la loi sur la chasse, du 28 février 1882.
48,521 61	"	Le débit, le visa et le timbrage à l'extraordinaire présentent, après compensation, savoir :
"	"	1° Pour les timbres proportionnels d'effets de commerce, une diminution de fr. 45,953 54 c ⁵ sur une recette de fr. 1,907,045 70 c ⁵ ;
"	"	2° Pour les timbres de dimension, une augmentation de fr. 27,809 75 c ⁵ sur une recette de fr. 2,635,158 50 c ⁵ ;
"	2,586 15	3° Pour le timbre d'affiches, une diminution de fr. 5,854 62 c ⁵ sur une recette de fr. 302,856 50 c ⁵ .
"	949 38	Ces différences sont relativement peu importantes et échappent à toute appréciation.
72 25	"	Bons de caisse. Le produit de l'année 1885 (fr. 366,856 24 c ⁵) se rapproche beaucoup de celui de l'année 1885 (fr. 390,908 85 c ⁵) et ce dernier chiffre a été considéré dans le compte général de 1885 comme présentant une situation à peu près normale.
"	35,280 10	L'augmentation du produit du droit de timbre perçu sur les assurances, ne peut avoir d'autre cause que l'exécution plus complète de la loi du 26 août 1883.
"	101,955 26	
"	"	
"	"	
"	20,162 50	
"	11,240 67	
124,796 25	"	
634,853 44	445,824 19	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1885.	1884.
	REPORT. fr.	50,576,448 75	50,187,419 50
Naturalisations. .	Droit de naturalisation ordinaire.	21,750 »	15,750 »
	Droit de grande naturalisation	7,250 »	12,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	122,314 03	120,420 66
	Greffe.	4 20	»
	Hypothèques	5,684 75	14,022 71
	Successions	503,328 70	522,904 66
	Timbre	26,735 11	28,784 93
	Assurances	110 »	»
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	816,064 82
		en partie	5,866 69
	TOTAUX fr.	51,685,557 05	51,466,506 86

EN PLUS.

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
634,853 44	445,824 19	
6,000 "	"	} La différence entre la recette de 1884 et celle de 1885, se chiffre, en définitive, par une augmentation, sans cause appréciable, de 1,250 francs.
"	4,750 "	
1,895 37	"	
4 20	"	
"	8,957 06	} Produit très variable. Comparé à la recette de chacune des cinq dernières années, le produit des amendes d'hypothèques, en 1884, est le plus élevé; la recette de 1885 se rapproche davantage de la vérité. Les amendes de succession sont principalement perçues sur les successions en ligne collatérale, de sorte qu'on peut dire que la diminution est en rapport avec celle qui est constatée dans les droits.
"	19,575 06	
"	2,040 82	
110 "	"	
59,279 86	"	} Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés. Il est impossible de déterminer la cause de l'augmentation qui, réellement, s'élève à fr. 37,327 11 c ⁵ .
"	1,952 75	
702,140 87	485,090 68	
219,050 19		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	83,090 93	79,874 63
	Maestricht à Bois-le-Duc.	60,519 17	57,761 59
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	290,518 55	275,961 70
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	541 58	662 03
	{ vers Hasselt	11,813 01	11,877 95
	{ vers Turnhout	8,800 04	7,088 69
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	26,650 95	26,782 56
	Sambre.	283,862 50	304,100 11
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	316,608 57	357,985 52
	Mons à Condé.	115,301 64	125,585 76
	Pommerœul à Antoing	112,728 78	123,457 10
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schiplonck	9,855 53	8,650 24
	{ Schiplonck à Balgerhoeke.	1,822 51	1,845 43
	Roulers à la Lys	1,898 38	1,568 53
	Gand à Ostende. { Droit général	55,168 69	54,612 24
	{ Droit à la porte de Damme	468 "	599 "
	Plasschendaale, par Nieupoort et Furnes vers la France	15,554 61	16,060 80
	Moervaert	3,226 21	3,186 06
	Grande Nèthe.	857 86	807 74
	Petite Nèthe (canalisée).	3,393 19	3,201 01
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	725 "	725 "
	Gand à Terneuzen.	20,413 78	26,078 05
	Meuse	72,259 21	55,934 84
	Ourthe	8,157 17	8,484 53
	Escaut	54,255 97	52,834 82
	Lys	24,132 20	21,167 67
	Démer	893 38	1,099 42
Yser.	4,680 07	4,253 01	
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		75 23	71 00
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		24,293 90	24,200 16
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,080 "	4,500 "
TOTAUX. fr.		1,595,694 99	1,641,605 13

EN MOINS. . .

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,116 30	"	Les différences s'expliquent par les fluctuations ordinaires auxquelles sont soumis les produits de cette nature. En ce qui concerne spécialement le canal de Charleroi, la diminution doit être attribuée à la persistance de la crise industrielle.
2,757 58	"	
14,556 65	"	
"	121 37	
"	64 04	
1,721 25	"	
"	151 43	
"	20,246 61	
"	41,374 95	
"	10,284 12	
"	10,728 32	
1,205 20	"	
"	20 04	
329 85	"	
556 45	"	
"	151 "	
"	2,726 19	
39 55	"	
50 12	"	
192 18	"	
"	"	
"	5,665 17	
16,524 37	"	
"	327 36	
1,419 15	"	
2,964 53	"	
"	206 04	
447 96	"	
3 35	"	
"	506 26	
"	"	
180 "	"	
46,644 56	92,554 70	
45,910 14		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	40,267,201 90	58,045,528 18
	Bagages	1,009,831 78	991,652 26
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	72,049,746 98	74,687,667 60
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,373,144 44	2,374,688 73
TOTAUX fr.		115,700,015 10	116,009,536 77

En moins. . . .

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,221,765 72	"	} L'augmentation est due à l'Exposition d'Anvers.
18,179 52	"	
"	2,637,920 62	} La diminution a été occasionnée par la crise commerciale et industrielle.
"	1,544 29	
2,239,943 24	2,639,464 91	
599,521 67		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
Télégraphes.		2,768,120 69	2,719,359 24
Postes.	Taxe des correspondances en général.	7,858,952 71	7,565,175 62
	Taxe sur les abonnements aux journaux	55,025 82	56,704 67
	Mandats et bons de poste. {		
	Taxe	282,259 72	268,406 62
	Périmés		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation		518,476 50	508,154 00
TOTAUX. fr.		8,714,712 75	8,398,420 91

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
48,761 45	"	L'augmentation des recettes de 1885 sur 1884 doit être attribuée : 1° Au grand nombre de correspondances internationales produites par l'Exposition d'Anvers; 2° A l'extension donnée aux communications téléphoniques à grande distance.
293,777 09	"	L'augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste.
"	1,680 85	Sans observation.
13,853 10	"	Idem.
10,342 50	"	Accroissement normal.
317,972 69	1,680 85	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1885.	1884.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	551,553 00	600,807 62
Produit du passage d'eau entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	48,098 40	36,750 16
TOTAUX.fr.	599,652 30	646,557 78

EN MOINS. . . .

VAUX PUBLICS.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	58,253 06	La cause de la décroissance de cette recette réside surtout en ce fait que, pendant l'année 1884, un grand nombre de voyageurs ont abandonné la voie de Calais par suite de l'épidémie cholérique sévissant en France. Il n'en a plus été de même en 1885, et, fait digne de remarque, en même temps que probant, la diminution en 1885 est à peu de chose près égale à l'augmentation constatée en 1884. Les relations entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut augmentent d'année en année. D'autre part, en 1885, a eu lieu l'exposition universelle d'Anvers. De là cet accroissement de recettes sur l'année précédente.
11,368 24	»	
11,368 24	58,253 06	
40,885 42		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux	13,229 69	9,327 48
	{ Routes	38,572 10	17,712 45
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	3,120 44	4,739 73
	Produits { de successions en déshérence.	63,968 70	129,216 79
	{ nets des épaves	1,102 79	1,541 41
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,804 43	1,668 78
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	121 95	742 65
	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,612 40	24,572 67
	— — des Finances	9,455 85	19,111 70
	— — de la Guerre	126,037 63	187,047 07
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	19,524 15	85,717 49
	{ — — de la Justice	23,785 24	18,811 41
	{ — — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	41,430 10	57,691 32
	— — de la Cour des Comptes	1,314 50	892 45
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»
	{ de créances ordinaires	786 23	»
	Rachat et transfert de rentes.	972 20	389 95
	Transactions en matière domaniale.	»	»
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	11,858 98	28,415 06
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	200 »	»
	Produits d'objets saisis et confisqués	4,626 86	7,210 67
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,001 28	262 05
A REPORTER fr.		368,615 41	595,855 13

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
3,902 21	"	Produits accidentels variables.
20,859 74	"	
"	1,619 20	
"	65,248 09	Le chiffre élevé des produits de 1884 est dû notamment à la réalisation des valeurs de la succession Geernaert de Gand.
"	458 62	
225 65	"	
"	620 70	Produits accidentels. Les causes de ces différences sont inconnues.
"	20,960 27	
"	9,635 85	
"	61,609 44	
"	66,195 34	
4,075 85	"	
"	16,261 22	
421 85	"	
"	"	
786 23	"	
602 25	"	
"	"	
"	16,554 08	
200 "	"	
"	2,589 81	
759 23	"	
32,710 99	261,750 71	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
REPORT. fr.		388,615 41	593,835 13
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	613,351 77	653,634 63
	— de ébables, bois de délité et d'élagages.	130,519 20	97,161 86
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	507 25	3,511 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	8,260 11	8,260 17
	— du droit de chasse.	14,724 "	16,134 22
	— — de pêche (baux et licences)	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	4,280 33	4,680 99
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,966 20	18,279 38
	Indemnités pour carbonisation, etc.	43 90	7 "
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	24,114 12	21,598 10
	— de bâtiments.	17,784 27	16,325 33
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	13,838 41	13,228 95
	— de vidanges.	"	344 34
	Argent non réclamé	2,738 63	2,779 05
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	80,212 78	77,598 36
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	16,822 24	6,949 "
	— d'objets non réclamés.	18,600 70	18,139 10
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,573 85	10,721 50
	Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	69,086 67
École vétérinaire. { Pension d'animaux malades		7,264 10	5,666 80
		{ Produit des ventes d'objets divers.	1,606 23
Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem.		181 80	"
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,522 "	15,510 "
Section normale d'enseignement moyen pour filles		360 "	480 "
Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		352 72	612 "
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles		14,003 "	14,005 "
A REPORTER. fr.		1,440,395 93	1,688,714 46

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1883.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
32,710 99	261,750 71	
"	40,502 86	Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement ainsi que les besoins du marché.
33,357 34	"	
"	"	
"	2,943 75	Sans importance.
"	" 06	
"	1,410 22	
"	"	
"	400 44	Produits éventuels.
"	313 18	
38 90	"	
2,516 02	"	
1,258 92	"	
609 46	"	
"	544 54	
"	40 40	Produits éventuels ou de peu d'importance.
2,614 42	"	
9,873 24	"	
461 60	"	
"	145 65	
"	17,875 86	
1,597 30	"	
1,356 23	"	
181 80	"	
"	"	Idem.
12 "	"	
"	120 "	
"	259 28	
"	"	
86,588 22	325,906 76	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1883.	1884.	
REPORT. fr.		1,449,395 93	4,688,714 46	
Produits divers et accidentels.	Produits des examens universitaires.	16,840 »	17,926 03	
	— — et visa des diplômes	49,141 40	39,819 36	
	— des brevets d'invention.	284,200 »	265,510 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	42,106 65	40,750 72	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations.	24 30	15 56	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	202 50	267 50	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	3,661 »	3,770 »	
	Restitutions volontaires	10 »	» 05	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	150 »	111 58	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	16 07	»	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	18 17	90 48	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	39,465 95	79,192 85	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	6,675 86	1,572 25		
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	22,697 50	»		
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	96,140 34	106,559 48	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	49,772 79	50,953 60
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,015 02	11,506 77
		Fermages de pêche et de chasse.	5,742 95	5,563 70
	Arrérages de rentes.	974 18	1,146 64	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,666 38	2,934 10	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,500 »	10,500 »	
	— — de créances ordinaires	»	17 48	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	8,120 08	7,588 51
		Menus produits	1,830 »	1,662 »
	Redevances (art. 6 et 43 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,629 36	5,114 04	
	Location de terrains provenant d'emprises . {	Rivières et canaux.	34,865 68	38,262 49
		Routes	3,706 66	2,796 95
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	76,411 48	106,293 43
		Routes	189,208 38	147,561 55
	Droits de pêche (rivières et canaux).	48,125 37	45,472 20	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	3,499 08	6,733 65	
TOTAUX. fr.		2,456,989 08	2,886,407 45	

EN MOINS. . .

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
86,588 22	325,906 75	
"	1,086 03	
9,322 04	"	
18,690 "	"	
1,445 93	"	
8 74	"	
25 "	"	
"	109 "	Produits éventuels.
9 95	"	
38 42	"	
16 07	"	
"	72 31	
"	39,728 90	
5,101 61	"	
22,697 50	"	
"	10,419 14	Variations de peu d'importance.
"	1,180 81	
"	2,491 75	
179 25	"	
"	172 46	
"	267 72	
"	"	
"	17 48	
531 57	"	
168 "	"	Produits éventuels.
"	1,484 68	
"	3,396 81	
909 71	"	
"	29,881 95	
41,646 83	"	
2,653 17	"	
"	3,234 57	
190,032 01	419,450 36	
229,418 35		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1884.
Postes, Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	34,773 40	33,801 59
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	43,241 »	53,095 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	40,805 75	60,093 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	4,060 »	3,962 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	168 »	208 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	94 »	364 »
TOTALS. fr.		123,142 15	160,523 59

EN MOINS, . .

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
971 81	•	Ces différences s'expliquent par la session extraordinaire qu'il y a eu en 1884.
•	9,854 •	
•	28,287 25	
98 •	•	
•	40 •	
•	270 •	
1,069 81	38,451 25	
57,381 44		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1883.	1884.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	120,936 97	95,379 55

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
25,557 42	"	Cette différence provient : 1° D'une augmentation de la part de l'État dans le bénéfice sur le travail des détenus. . . fr. 3,800 » 2° D'une augmentation dans le produit des achats faits à la cantine dans les maisons centrales et dans le produit des confections pour compte de divers dans les maisons spéciales de réforme 1,500 » 3° Du montant des recouvrements effectués à la nouvelle prison de St-Gilles, ouverte en 1885. 2,100 » 4° Des frais d'entretien des mendiants et vagabonds recouvrés par les comptables des prisons, en exécution de la circulaire du 9 mars 1885. (Jusqu'au 1^{er} janvier 1885, le recouvrement des frais d'entretien des mendiants et vagabonds était opéré par les soins de l'administration des domaines) . . . 10,500 » et 5° Du recouvrement d'une somme de 1,700 francs constatée en 1884 et reportée sur l'exercice 1885 . . . 1,700 » TOTAL. . . fr. 25,600 »

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1884.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,168,745 41	3,214,745 40
Produits des actes des commissariats maritimes	109,020 02	108,544 41
Produits des droits de chancellerie	8,511 »	7,692 30
Produits des droits de pilotage	2,077,383 49	2,070,237 82
Produits des droits de fanal	852,256 09	850,644 21
Produits de la régie du Monteur.	78,290 23	83,749 61
Produits des écoles agricoles	275,858 84	271,507 46
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	860,564 »	907,069 »
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,113,815 38	1,205,092 18
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{100}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	359,205 64	519,357 13
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,429,727 90	4,599,551 65
TOTAUX. fr.	13,315,377 80	13,458,191 17

En moins. . .

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	46,001 00	Cette différence provient de la réduction dans le chiffre des cautionnements déposés.
476 51	"	La différence en plus pour les taxes de police maritime doit être attribuée à une légère progression, en 1885, du mouvement de la navigation sur Anvers et Gand.
818 70	"	
7,145 07	"	L'explication qui précède se rapporte également aux augmentations des droits de pilotage et de fanaux constatées en 1885.
1,612 48	"	
"	5,459 38	Cette différence provient : 1° Des diminutions suivantes : A. Sur le produit des tirés à part fr. 5,571 20 B. — de la vente des n°s du journal. 309 00 5,880 38 2° De l'augmentation : Sur le produit des annonces fr. 421 » SOIT EN MOINS. fr. 5,459 38
4,351 58	"	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : A. Sur les produits des ateliers fr. 11,670 44 B. — divers 454 64 12,125 08 2° Des diminutions suivantes : A. Sur les frais d'entretien, etc. fr. 5,212 45 B. Sur les produits du potager 554 34 C. — de la ferme 2,006 93 7,773 70 SOIT EN PLUS. fr. 4,351 58
"	46,505 "	En 1885, il a été placé en moyenne 31,460,000 francs au taux moyen de 2.28 p. %, tandis qu'en 1884, les fonds rendus productifs se sont élevés à 41,850,000 francs ayant produit en moyenne 2.17 p. %.
"	91,276 80	Ce produit correspond au 1/2 du montant total des bénéfices de la Banque Nationale excédant 6 p. %. Ces bénéfices ont subi en 1885 une certaine réduction, par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été inférieur de 0.04 p. % à celui de 1884.
19,848 51	"	L'accroissement est en rapport avec l'extension de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1885 a été supérieure de 4,830,000 francs à celle de l'année précédente.
30,176 25	"	L'augmentation des fonds d'amortissement résulte de l'accroissement de la Dette publique.
64,429 50	180,243 17	
124,813 67		

REMBOURSEMENTS.—CON*Comparaison des recouvrements effec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1883.	1884.
Frais de perception des centimes provinciaux	121,624 51	121,005 39
— — communaux	341,186 98	331,018 36
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	143,962 50	131,263 74
TOTAUX. fr.	606,773 79	583,287 49

EN PLUS.

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
618 92	•	Augmentation provenant de nouveaux centimes additionnels imposés au profit des communes.
10,168 62	•	
12,698 76	•	
23,486 30	•	
23,486 30		

REMBOURSEMENTS.—ENRE

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1885.	1884.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des Comptes.	000 »	»
	Actes de chargement de divers chefs	1,275 21	204 81
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	12,944 95	7,222 21
	— divers.	61,032 05	19,056 18
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	2,140 33	110 10
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	240,007 50	103,465 80
	aux acquéreurs de bois domaniaux	»	»
	Remboursement et dégrèvement de contributions	1 31	46 54
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,288 47	3,310 61
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	»	»
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	»	50 50
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,077 50	1,929 »
	Restitution de droits	17 20	»
	Ministère des Finances. { Remboursements divers	1,173 60	»
	Restitution de droits	29 01	»
	Ministère de la Guerre. {		
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	985 35	»
	Restitution de bourses d'études	»	2,535 »
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	9,202 88	8,545 50
	Remboursement de subsides	1,583 11	1,050 »
	Restitution de droits	»	37 69
	Indemnité pour incendie	»	1,170 »
	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	112,569 27	119,661 00
	— — de simple police	114,306 85	134,285 88
	— militaire	1,735 13	1,260 70
	Frais d'entretien de mendiants	7,375 31	26,185 81
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	»	»
	Rachat des annuités.	»	»
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,642 »	24,870 66
	— d'entretien de routes concédées	»	»
	Restitution de droits	67 27	»
Remboursements divers		162 73	»
TOTAUX. fr.		598,007 83	454,906 80

EN PLUS. . .

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
600 .	"	Produits variables.
980 40	"	
5,722 72	"	
42,576 47	"	
2,030 45	"	
130,541 04	"	La différence provient de ce qu'une partie des frais dus pour 1884 n'a pu être imputée que sur l'exercice 1885.
"	"	
"	45 03	
"	31 14	
"	"	
"	30 50	Produits accidentels. Différences peu importantes. Depuis le 1 ^{er} janvier 1885, les frais d'entretien de mendiants sont recouvrés par le Département de la Justice. Toutefois, les receveurs de l'enregistrement ont continué à recevoir les sommes exigibles.
48 30	"	
17 20	"	
1,173 60	"	
20 01	"	
985 35	"	
"	2,555 .	
947 38	"	
533 11	"	
"	37 69	
"	1,170 "	
"	7,092 72	
"	18,979 03	
465 57	"	
"	18,610 50	
"	"	
"	"	
"	228 66	
"	"	
67 27	"	
182 73	"	
192,881 20	49,780 27	
143,100 93		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1885.	1884.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	269,755 67	265,645 82
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,308 »	22,028 »
TOTAUX. fr.	291,063 67	285,671 82

EN PLUS.

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
6,111 85	•	Cette différence provient notamment du montant de la vente du mobilier du service industriel de la maison spéciale de réforme à Saint-Hubert, au service économique du même établissement et d'une augmentation dans le produit de la confection d'effets pour l'armée.
•	720 •	
6,111 85	720 •	Cette différence représente la somme payée par la province de la Flandre occidentale en 1884, pour sa quote-part dans les frais d'ameublement de la partie agrandie de la maison d'arrêt, à Courtrai.
5,391 85		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1883.	1884.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	42,415 13	42,160 68
Recettes diverses et accidentelles	998,057 48	1,587,751 70
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	8,033 34	19,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce	1,360 "	1,360 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	"	20,000 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	35,947 04	51,903 10
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,799 92	9,799 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie	175,000 "	175,000 "
Quotes-parts d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	240,455 44	589,680 16
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	571,162 46	603,370 99
Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	44,155 66
TOTAUX. fr.	1,889,729 41	2,904,728 86

EN MOINS.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1885.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1885.
EN PLUS.	EN MOINS.	
254 45	"	Différence minime provenant du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
"	589,074 51	Cette différence provient principalement de ce que, en 1884, on a attribué aux recettes accidentelles les fonds demeurés sans emploi sur les subventions allouées pour la rémunération des miliciens des classes de 1871 à 1874.
"	10,635 52	Cette diminution de recettes se justifie par cette considération que la Flandre occidentale n'avait pas payé, à la clôture de l'exercice, la somme due au Trésor du chef de son abonnement pour 1885.
"	"	
"	20,000 *	A partir de 1885, la somme de 20,000 francs a été rattachée au titre II, Dépenses sur Ressources spéciales, du Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.
4,044 54	"	Produit éventuel.
"	"	
"	"	
"	125,226 72	Ces quotes-parts décroissent d'année en année pour prendre fin en 1886.
"	232,208 55	Cette différence provient du peu de célérité que mettent les communes à se libérer envers le Trésor. La diminution de recette de fr. 232,208 55 c ^t est compensée en 1886, par une augmentation à peu près équivalente.
"	44,155 60	En 1884, la Caisse de retraite a remboursé le solde de l'avance qui lui a été faite par le Trésor pour ses frais de premier établissement.
4,298 09	1,019,298 54	
1,014,990 55		

(162)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1883.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	18	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton a)	13,976 71	3,317 82	112 "	3,205 82
		EXERCICE 1884.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17 ^{bis}	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton a)	10,576 15	1,159 39	40 "	1,119 39
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	10	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif : les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.) a)	10,000 "	"	"	"
III.		Intérêts de fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale b)	9,933 72	9,933 72	"	9,933 72
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1884. fr.	30,509 87	11,093 11	40 "	11,053 11

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,517 82		"	"	307 47	10,351 42	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 3 novembre 1885.
1,159 39		"	"	5,719 82	3,896 94	"	
"		"	"	10,000 "	"	"	
9,933 72		"	"	"	"	"	
11,093 11		"	"	15,719 82	3,896 94	"	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 11 décembre 1885.

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
1.		EXERCICE 1885. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,408,990 78	"	5,408,990 78	5,408,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 14
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	123,386 24
	4	Rachat des droits de canal.	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	30,474,343 28	4,128,552 92	40,602,896 20	40,602,896 20
	5 ^{bis}	Intérêts du 1 ^{er} mai 1880 au 30 avril 1885, sur un capital de 1,600 francs à 4 p. %, délivré avec jouissance du 1 ^{er} mai 1885 (exercice 1885 et antérieurs). a)	"	"	"	520 "
	6	Emprunt à 4 p. % (2 ^e série de 1880)	5,388,760 "	673 595 "	6,062,355 "	6,062,355 "
	7	Dette à 3 p. %	15,595,770 "	1,039,718 "	16,635,488 "	16,635,488 "
	8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année.	"	"	"	748,000 "
TOTAUX fr.			62,957,864 06	5,841,865 92	68,799,720 98	
a) Le crédit formant l'article 5 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.						
A REPORTER . . . fr.						69,773,198 38

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des régisseurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS SÉCRÉTANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1885.	En 1886, Jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,405 30	2,749,405 30	5,498,990 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	17,566 14	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
40,314,215 44	40,314,215 44	"	40,314,215 44	"	"	288,680 76	"	"
320 "	"	320 "	320 "	"	"	"	"	"
6,062,355 "	6,062,355 "	"	6,062,355 "	"	"	"	"	"
16,635,488 "	16,635,488 "	"	16,635,488 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	748,000 "	"	"
68,718,951 48	68,842,151 07	2,876,799 51	68,718,951 48	"	"	1,054,246 90	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	69,773,198 38	68,718,931 48	65,842,151 97	2,876,799 51
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
	10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manago	672,330 "	672,330 "	672,330 "	"
	11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
	12	Quinzième annuité pour prix d'une partie du matériel d'ex- ploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin sui- vant	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	13	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Com- pagnie du Luxembourg	599,800 "	497,050 "	248,525 "	248,525 "
	14	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,100 "	2,742,725 "	1,371,362 50	1,371,362 50
	15	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la même Compagnie. . .	284,825 "	268,025 "	132,512 50	136,112 50
	16	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . fr. 5,391,169 "				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 3,080,668 "	8,471,837 "	8,471,837 "	8,471,837 "	"
	17	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1885 (con- vention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	17 ^{bis}	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Villon.	6,000 "	937 60	621 32	316 28
	17 ^{ter}	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'éta- blissement de chemins de fer vicinaux	300,000 "	"	"	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	"
	10	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limi- tatif.)	400,000 "	491,180 71	245,000 "	246,180 71
		A REPORTER. fr.	86,244,378 12	84,517,024 53	79,288,028 03	5,029,296 50

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
68,718,951 48	"	"	1,054,246 90	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,350 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
497,050 "	"	"	103,750	"	"	
2,742,725 "	"	"	440,575	"	"	
268,025 "	"	"	16,200	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
957 60	"	"	1,565 46	5,696 94	"	
"	"	"	300,000	"	"	
42,287 74	"	"	"	"	"	
491,180 71	"	"	"	10,000	11,180 71	
84,517,024 55	"	"	1,923,937 36	13,696 94	11,180 71	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	86,244,378 12	84,317,024 53	79,288,628 03	5,029,296 50
I.		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précédent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 88	134,500 88	76,914 56	10,961 15	65,953 41
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, 7,500 »				
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif) .	3,200,000 »	3,023,532 52	729,540 »	2,294,192 52
	22	Pensions diverses.	9,298,000 »	8,906,776 99	4,770,871 99	4,218,144 10
	23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . .	1,200,000 »	1,164,980 59	817,977 06	544,967 03
	24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 »	400,000 »	580,491 49	19,159 70
III.		Intérêts de fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	25	A. Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . 1,093,750 »	1,096,750 »	1,271,737 96	357,417 31	901,029 19
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »				
	26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	12,000 »	9,076 95	»	9,076 93
	27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,380,000 »	1,338,435 68	18,376 41	1,310,255 07
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette, publique, fr.	102,968,029 »	100,599,350 76	86,374,063 44	14,198,074 51

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	ANSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
84,317,024 53	"	"	1,923,037 36	13,006 94	11,180 71	
76,014 56	"	"	57,586 32	"	"	
3,023,532 52	"	"	176,467 48	"	"	
8,989,016 00	7,760 90	"	301,225 01	"	"	
1,102,944 09	2,016 50	"	33,039 41	"	"	
590,651 25	348 75	"	"	"	"	
1,258,446 50	13,291 46	"	"	"	174,987 96	
9,076 93	"	"	2,923 07	"	"	
1,334,631 48	3,804 20	"	41,504 32	"	"	
100,372,137 95	27,221 81	"	2,538,740 97	13,606 94	186,168 67	

DETTE PU

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité.)	15,976 71	3,317 82	112 "	3,205 82
		— 1884. —	30,509 87	11,005 11	40 "	11,055 11
		Total des transferts des exercices précédents	44,486 58	14,410 93	152 "	14,258 95
		Total du Budget pour l'exercice 1885	102,955,629	100,590,359 76	86,374,053 44	14,198,074 51
		TOTAUX. . . . fr	103,010,115 58	100,613,770 69	86,374,215 44	14,212,535 44

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,317 82	"	"	307 47	10,351 42	"	
11,093 11	"	"	15,719 82	3,696 94	"	
14,410 95	"	"	16,027 29	14,048 36	"	
100,572,137 95	27,221 81	"	2,538,740 97	13,696 94	186,168 67	
100,586,548 88	27,221 81	"	2,534,768 26	27,745 50	186,168 67	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1885 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 décembre 1884, *Moniteur* du 50, n° 564, à la somme de fr. 102,065,500 "

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire 320 "

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1883 et 1884 au Budget de l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 44,486 58

TOTAL fr. 103,010,115 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1885. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	"
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	"
II.	3	Sénat	120,000	119,991 44	66,000	53,991 44
III.	4	Chambre des Représentants	850,000	829,994 79	698,562 18	131,432 61
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	"
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725	136,725	133,230 33	3,485 67
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	19,999 24	16,383 97	3,615 27
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, se- cours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	650	510	120
TOTAL des crédits et dépenses du Budget des Dotations. . fr.			4,678,675	4,678,000 47	4,485,445 48	192,644 99

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,300,000 »		»	»	»	»	»	
200,000 »		»	»	»	»	»	
119,091 44		»	»	8 56	»	»	
829,994 79		»	»	5 21	»	»	
70,750 »		»	»	»	»	»	
136,725 »		»	»	»	»	»	
19,999 24		»	»	» 76	»	»	
630 »		»	»	570	»	»	
4,678,000 47		»	»	584 53	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1885 a été fixé par l'article unique de la loi du 27 dé-
cembre 1884, *Moniteur* du 28, n° 362, à la somme de fr. 4,678,675 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
VI.		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Publications officielles,				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	17,000 »	15,500 »	15,500 »	»
I.		EXERCICE 1885. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	381,800 »	381,707 72	381,176 89	620 83
	3	Matériel	50,000 »	49,970 65	33,702 10	16,268 55
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 »	3,021 78	3,013 23	606 55
	5	Frais de route et de séjour	9,000 »	6,318 30	5,726 90	591 60
		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	270,150 »	263,702 80	263,402 80	300 »
	7	— (<i>Matériel</i>).	5,500 »	4,080 »	4,620 »	60 »
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>) b)	1,048,100 »	1,044,295 26	980,307 76	63,987 50
	9	— (<i>Matériel</i>).	24,000 »	22,941 07	20,935 »	2,006 07
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes c)	2,038,000 »	2,035,298 31	1,776,748 32	258,549 99
	11	Justices de paix et tribunaux de police	931,500 »	931,500 »	718,125 »	213,375 »
		A REPORTER. fr.	4,784,850 »	4,766,126 09	4,208,760 »	550,366 09

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.	
	15,500 "	"	"	"	1,500 "	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 30 octobre 1885.
	21,000 "	"	"	"	"	
	381,707 72	"	"	2 28	"	
	40,070 65	"	"	20 35	"	
	3,621 78	"	"	2,378 22	"	
	6,318 50	"	"	2,681 50	"	
	263,702 80	"	"	6,447 20	"	
	4,680 "	"	"	620 "	"	
	1,044,205 20	"	"	3,804 74	"	
	22,941 07	"	"	1,058 03	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 1,068,100 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 84 en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
	2,035,298 31	"	"	2,701 69	"	
	951,500 "	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 10 de 2,047,000 francs, a été diminué d'une somme de 9,000 francs, transférée à l'article 54, en exécution de l'article 2 de la susdite loi.
	4,705,126 09	"	"	10,723 01	"	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1885.	en 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	4,784,850 *	4,765,126 09	4,208,760 *	550,366 09
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (Personnel).	20,850 *	20,857 50	20,762 50	75 *
	13	— (Matériel)	1,500 *	1,224 50	1,000 *	224 50
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 *	47,025 *	47,025 *	*
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de guerre	8,720 *	8,686 05	6,463 85	2,222 20
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (crédit non limitatif)	1,200,000 *	1,709,266 54	171,713 45	1,537,552 80
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008 *	6,849 84	6,758 18	2 52
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,000 *	11,809 90	11,899 90	*
V.		Palais de Justice.				
	10	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage. eau, etc.	155,000 *	152,782 31	96,270 88	31,509 83
VI.		Publications officielles.				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 *	23,499 96	25,499 96	*
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	421,000 *	308,506 97	353,511 34	42,995 63
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> ,	3,000 *	2,762 50	2,760 50	2 *
	23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500 *	22,160 51	19,075 43	3,085 08
	24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	10,000 *	4,046 51	3,500 01	1,446 50
		A REPORTER. fr.	6,722,628 *	7,173,573 98	4,973,001 *	2,175,482 24

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
4,705,126 00	•	•	19,725 01	•	•	
20,837 50	•	•	12 50	•	•	
1,224 50	•	•	275 50	•	•	
47,025 •	•	•	1,375 •	•	•	
8,686 05	•	•	53 95	•	•	
1,709,266 34	•	•	•	•	509,266 34	
8,760 70	89 14	•	158 16	•	•	
11,899 90	•	•	100 10	•	•	
127,780 71	25,001 60	•	2,217 69	•	•	
25,499 96	•	•	1,500 04	•	•	
396,506 97	•	•	24,493 03	•	•	
2,762 50	•	•	237 50	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 460,000 francs, a été diminué d'une somme de 39,000 francs, transférée à l'article 54, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
22,160 51	•	•	3,159 49	•	•	
4,046 51	•	•	5,053 49	•	•	
7,148,483 24	25,000 74	•	58,320 36	•	509,266 34	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	6,722,628	7,173,575 98	4,975,001	2,175,482 24
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) a)	13,000	12,158 48	9,776 82	2,381 66
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000	6,655	6,655	.
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	2,000	2,000	.
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . .	4,000	4,000	2,900	1,100
VIII.		Cultes.				
	29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	277,500	255,300	22,100
	30	Clergé inférieur du culte catholique b)	4,251,000	4,245,158 60	3,050,805 36	1,185,757 41
	31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	250,000	250,000	2,750	239,480
	32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266	74,422 20	70,057 99	4,364 30
	33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	13,000	7,820 03	5,992 91	1,777 12
	34	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	15,292	15,292	12,810	2,473
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	.	1,000
	36	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	10,000	.	10,000
	37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000	15,735 50	10,861 78	4,598 72
	38	Secours pour les ministres des cultes	30,000	30,000	10,350	13,650
IX.		Établissements de bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	225,000	224,995 72	117,381 99	107,144 60
		A REPORTER. fr.	11,910,586	12,350,111 51	8,545,851 00	3,769,309 05

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,148,483 24		25,090 74	.	58,320 36	.	509,266 54	
12,158 48		"	"	841 52	.	"	a) Le crédit primitif de l'article 25 de 25,000 francs, a été diminué d'une somme de 12,000 francs, transférée à l'article 54, en exécution de l'article 3 de la loi du 26 mai 1885, Moniteur du 1 ^{er} juin, n° 152.
6,655 "		"	"	2,345 "	"	"	
2,000 "		"	"	"	"	"	
4,000 "		"	"	"	"	"	
277,300 "		"	"	4,100 "	"	"	
4,243,562 07		1,595 03	"	5,841 40	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 30 de 4,261,000 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 54, en exécution de l'article 3 de la loi susdite.
242,210 "		7,790 "	"	"	"	"	
74,422 20		"	"	845 80	"	"	
7,770 03		50 "	"	5,179 97	"	"	
15,202 "		"	"	"	"	"	
1,000 "		"	"	"	"	"	
10,000 "		"	"	"	"	"	
15,460 50		275 "	"	1,264 50	"	"	
30,000 "		"	"	"	"	"	
324,526 50		460 13	"	4 28	"	"	
12,314,841 01		35,270 50	"	78,740 83	"	509,266 54	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	11,919,586	12,350,111 51	8,545,531 96	3,769,309 05
IX (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).				
		Section 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40	Subsides : A. 1 ^{er} à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible. (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000	355,000	211,618 11	143,581 89
	41	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles a)	10,300	8,245 50	2,493 60	5,677 10
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers b)	9,200	8,570 63	782 48	7,788 15
	43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	14,000	14,000	»
		Section 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
	44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	100,000	99,995 70	87,418 19	12,577 51
	45	Frais d'habillement des surveillants	1,000	926	926	»
	46	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés c)	2,000	2,867 94	1,451 64	1,260 30
	47	Fournitures de bureau et de classe	2,500	2,244 54	1,769 80	474 85
	48	Traitements des fonctionnaires et employés	64,750	65,349 82	63,149 82	200
	49	Indemnités et tantièmes	2,250	1,900 59	300	1,600 39
	50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers. d)	31,950	31,937 05	17,762 93	14,174 12
	51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles e)	15,850	14,127 85	10,544 80	3,583 05
	52	Entretien du domaine, engrais divers, achats de graines et semences f)	29,500	27,341 31	24,068 50	2,372 95
	53	Animaux et nourriture des animaux	32,000	31,494 86	27,369 11	4,125 75
		A REPORTER. fr.	12,590,788	13,012,113 50	9,010,087 09	3,966,524 01

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,514,841 01	35,270 30	"	78,740 83	"	509,266 34	
355,000 "	"	"	"	"	"	
8,170 70	74 80	"	2,034 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 41 de 15,000 francs, a été diminué d'une somme de 4,700 francs, transférée à l'article 42, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
8,570 65	"	"	629 37	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 42 de 4,800 francs, a été augmenté d'une somme de 4,700 francs, transférée de l'art. 41, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
99,995 70	"	"	4 30	"	"	
926 "	"	"	74 "	"	"	
2,711 94	156 "	"	32 06	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 46 de 2,500 francs a été augmenté d'une somme de 400 francs, transférée de l'article 51, en exécution de l'article 2 de la loi susmentionnée.
2,244 54	"	"	255 46	"	"	
63,349 82	"	"	1,400 18	"	"	
1,900 39	"	"	340 61	"	"	
31,957 05	"	"	12 95	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 50 de 31,450 francs, a été augmenté d'une somme de 500 francs, transférée de l'article 52, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
14,127 85	"	"	1,722 15	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 51 de 16,250 francs a été diminué d'une somme de 400 francs, transférée à l'article 46, en exécution de l'article 2 de la loi susmentionnée.
27,341 51	"	"	2,158 40	"	"	
31,494 86	"	"	505 14	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 52 de 30,000 francs a été diminué d'une somme de 500 francs, transférée à l'article 50, en exécution de l'article 2 de la même loi.
12,976,612 "	35,501 30	"	87,959 04	"	509,266 34	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,300,786	13,012,113 30	9,010,087 09	3,966,524 91
X.		Prisons.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
	54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. a)	1,250,000	1,248,694 18	827,237 00	420,313 46
	55	Travaux domestiques. — Salaires aux détenus	18,000	16,853 33	12,198 62	4,654 71
	56	Frais d'habillement des gardiens.	30,000	25,265 58	310 01	24,955 57
	57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000	9,554 71	7,942 60	1,612 11
	58	Traitements. des fonctionnaires et employés	920,325	923,817 77	892,890 89	30,926 88
	59	Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.	19,000	17,012 50	15,437 50	1,575 .
	60	Frais d'impression et de bureau	12,000	9,508 92	7,141 64	2,365 78
	61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	180,000	180,000	164,655 20	15,336 64
	62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000	9,100 01	1,650 80	7,458 21
		SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
	63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000	86,179 61	74,649 05	11,530 56
	64	Travaux industriels — Salaires des détenus	34,000	28,743 96	22,543 34	6,400 62
	65	Frais d'impression et de bureau	1,000	763 09	318 56	444 53
	66	Traitements des fonctionnaires et employés	60,400	58,072 48	56,755 81	1,316 67
XI.		Frais de police.				
	67	Mesures de sûreté publique	80,000	80,000	80,000	.
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département b)	14,500	8,935 70	8,935 70	.
	69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux c)	9,300	9,121 44	4,608	4,513 44
		A REPORTER. fr.	15,599,311	15,723,745 58	11,187,162 71	4,499,820 09

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,976,612 »	35,501 30	»	87,939 04	»	509,266 34	
1,247,531 36	1,142 82	»	1,305 82	»	»	a) Par l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, le crédit primitif de l'article 54 de 1,170,000 francs a été augmenté d'une somme de 80,000 francs transférée savoir : Fr. 10,000 de l'article 8. 9,000 id. 10. 39,000 id. 21. 12,000 id. 25. 10,000 id. 30. Fr. 80,000
16,853 33	»	»	1,146 07	»	»	
25,205 58	»	»	4,754 42	»	»	
9,554 71	»	»	1,445 20	»	»	
923,817 77	»	»	5,507 25	»	»	
17,012 50	»	»	1,087 50	»	»	
9,507 42	1 50	»	2,401 08	»	»	
179,891 84	108 10	»	»	»	»	
9,109 01	»	»	800 99	»	»	
86,179 61	»	»	63,820 39	»	»	
28,743 96	»	»	5,256 04	»	»	
763 00	»	»	256 01	»	»	
58,072 48	»	»	2,327 52	»	»	
80,000 »	»	»	»	»	»	
8,935 70	»	»	5,564 30	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 68 de 17,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,500 francs, transférée à l'article 69, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
9,121 44	»	»	178 56	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 69 de 6,800 francs, a été augmenté d'une somme de 2,500 francs, transférée de l'article 68, en exécution de l'article 2 de la même loi.
15,686,991 80	56,753 78	»	184,831 76	»	509,266 34	

47

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,399,511	» 15,723,745 58	11,187,162 71	4,490,829 09
XIII		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs, et aux exercices clos de 1882, 1883 et 1884 a).				
	70	Cours d'appel. — Matériel de 1883 et 1884	3,000	» 3,000	»	3,000
	71	Frais de justice se rapportant à des exercices périmés et clos	16,000	» 15,224 56	»	14,961 13
	72	Frais d'indigents se rapportant à des exercices périmés et clos	30,000	» 29,913 81	»	29,825 16
	73	Dépenses diverses de toute nature se rapportant à des exer- cices clos	1,000	» 722 49	»	722 49
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,449,511	» 15,772,606 44	11,187,162 71	4,548,337 87
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de compta- bilité).	17,000	» 15,500	15,500	»
		TOTAL du Budget de l'exercice 1885	15,449,511	» 15,772,606 44	11,187,162 71	4,548,337 87
		TOTAUX. fr.	15,466,511	» 15,788,106 44	11,202,662 71	4,548,337 87

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	15,086,091 80	56,755 78	•	184,851 76	•	509,266 34
	3,000 •	•	•	•	•	•
	14,061 15	265 45	•	775 44	•	•
	29,825 16	88 65	•	86 19	•	•
	722 49	•	•	277 51	•	•
	15,735,500 58	37,105 86	•	185,970 90	•	509,266 34
	15,500 •	•	•	•	1,500 •	•
	15,735,500 58	37,105 86	•	185,970 90	•	509,266 34
	15,751,000 58	37,105 86	•	185,970 90	1,500 •	509,266 34

a) Les crédits formant les articles 70 à 73 ont été accordés pour l'article 1^{er} de la loi du 26 mai 1886, *Moniteur* du 1^{er} juin, n° 152.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1885, a été fixé par l'article unique de la loi du 6 février 1885, *Moniteur* du 12, n° 43, à la somme de fr. 15,399,311 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 50,000 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 17,000 •

TOTAL. fr. 15,466,311 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	réalisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, Jusqu'au 31 octobre.
IV.	27	TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1884.				
		Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la compa- bilité de l'Etat.				
		Frais de voyage.				
		Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'ad- ministration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	27,000 "	7,000 "	1,000 "	6,000 "
		EXERCICE 1885. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
		1 Traitements du Ministre fr.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
		2 — du personnel des bureaux	525,075 "	525,075 "	310,295 "	3,780 "
I	3	Matériel	50,000 "	40,997 04	31,351 24	18,645 80
		4 Fonds secrets	15,000 "	15,000 "	8,000 "	5,000 "
		5 Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
		Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
		6 Allemagne	58,000 "	58,000 "	53,166 63	4,833 37
		7 Autriche-Hongrie	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
		8 Brésil	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
		9 Chine	38,000 "	38,000 "	38,000 "	"
		10 Danemark, Suède et Norvège	25,000 "	25,000 "	22,916 63	2,083 37
II.	11	Espagne	30,000 "	30,000 "	50,000 "	"
		A REPORTER. fr.	656,075 "	656,072 04	621,729 30	34,342 54

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,000 "	"	"	"	20,000 "	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 1 ^{er} décembre 1885.
21,000 "	"	"	"	"	"	
333,075 "	"	"	"	"	"	
49,907 04	"	"	2 96	"	"	
13,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
656,072 04	"	"	2 96	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	656,075	656,072 04	621,729 50	34,342 54
II		Légations (suite).				
(suite).		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	12	États-Unis.	30,000	29,805 56	29,805 56	"
	13	France.	58,000	58,000	58,000	"
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	58,000	"
	15	Italie	38,000	38,000	34,833 34	3,166 66
	16	Japon	38,000	38,000	38,000	"
	17	Mexique	30,000	30,000	30,000	"
	18	Pays-Bas	38,000	38,000	38,000	"
	19	Portugal	25,000	25,000	25,000	"
	20	Roumanie.	25,000	25,000	25,000	"
	21	Russie	58,000	58,000	53,160 63	4,833 37
	22	Saint-Siège	26,000	26,000	26,000	"
	23	Serbie	25,000	25,000	25,000	"
	24	Suisse.	20,000	20,000	20,000	"
	25	Turquie	30,000	30,000	30,000	"
	26	Traitements des conseillers ou secrétaires	162,500	162,470 79	132,748 71	29,722 08
III.		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. a)	474,050	457,317 57	417,827 30	39,490 27
IV.		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000	169,857 86	138,697 13	31,160 43
		A REPORTER. fr.	1,961,625	1,044,523 52	1,801,808 17	142,716 35

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
656,072 04	"	"	2 96	"	"		
29,305 56	"	"	194 44	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
50,000 "	"	"	"	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
25,000 "	"	"	"	"	"		
25,000 "	"	"	"	"	"		
58,000 "	"	"	"	"	"		
26,000 "	"	"	"	"	"		
25,000 "	"	"	"	"	"		
20,000 "	"	"	"	"	"		
30,000 "	"	"	"	"	"		
162,470 79	"	"	20 21	"	"		
457,317 57	"	"	16,732 43	"	"	a) Par l'article 5 de la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79, le crédit primitif de l'article 27 de 504,050 francs a été diminué d'une somme de 30,000 francs, transférée à l'article 28 du Budget pour l'exercice 1886.	
169,857 50	"	"	142 44	"	"		
1,044,533 52	"	"	17,101 48	"	"		

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,061,825	1,044,523 52	1,801,808 17	142,715 35
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000	14,000	14,000	,
	30	— — et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	16,000	16,000	16,000	,
	31	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	69,400	68,678 30	57,700 38	10,421 35
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acci- dentels.	100,000	86,259 32	56,769 08	49,411 30
	33	Frais de chancellerie.	20,000	20,000	20,000	,
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.	42,000	41,985 44	41,377 31	608 13
VII.		Commerce, émigration.				
	35	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,800	62,204 36	33,997 18	22,507 18
	36	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque.	25,000	18,675 48	7,042 41	11,571 47
	37	Émigration. — Service médical et surveillance.	18,100	16,760 67	13,311 34	3,122
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse.	3,000	1,500	1,000	500
	39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	797 48	,	735 10
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. fr.	2,332,085	2,201,370 66	2,043,095 87	241,480 88

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,944,523 52	"	"	17,101 48	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
16,000 "	"	"	"	"	"	
68,211 73	466 66	"	781 61	"	"	
86,180 38	38 94	"	13,760 68	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
41,985 44	"	"	14 50	"	"	
56,404 30	5,800 "	"	595 64	"	"	
18,613 88	61 60	"	6,324 52	"	"	
16,433 34	333 33	"	1,333 33	"	"	
1,500 "	"	"	1,500 "	"	"	
733 10	64 38	"	202 52	"	"	
2,284,585 75	6,784 01	"	41,014 34	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1884 (Art. 50 de la loi de compa- bilité).	27,000 »	7,000 »	1,000 »	6,000 »
		TOTAL du Budget de l'exercice 1885	2,332,985 »	2,291,370 66	2,043 005 87	241,489 88
		TOTAUX. . . . fr.	2,359,985 »	2,298,370 66	2,044,095 87	247,489 88

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,000 »	»	»	»	20,000 »	»	
2,284,585 75	6,784 91	»	41,614 34	»	»	
2,291,585 75	6,784 91	»	41,614 34	20,000 »	»	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1885 a été fixé par l'article unique de la loi du 28 mars 1885, *Moniteur* du 12 avril, n° 102, à la somme de fr. 2,362,985 »

Par l'article 5 de la loi du 16 mars 1886, *Moniteur* du 20, n° 79, ce Budget a été diminué d'une somme de trente mille francs transférée au Budget de l'exercice 1886. 30,000 »

RESTE. . . fr. 2,332,985 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 27,000 »

TOTAL. . . fr. 2,359,985 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.				
		EXERCICE 1884.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale.				
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	10	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. — Pensions accordées en 1884, en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures . a)	3,200 .	224 33	.	224 33
II.		Statistique générale.				
	18	Jetons de présence des membres de la commission centrale; de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais du recensement général de 1880; frais de rédaction et impression de l'exposé de la situation du royaume . . b)	8,600 .	8,600 .	.	8,600 .
IX.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers; traitements de disponibilité. — Frais à rembourser aux provinces pour le travail de confection, en 1883 et en 1884, des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables. (Chap. 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877.). c)	418 50	418 50	.	418 50
XI.		Enseignement supérieur d).				
	46	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	1,000 .	1,000 .	.	1,000 .
		A REPORTER. fr.	13,218 50	10,242 83	.	10,242 83

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
224 33	•	•	2,075 67	•	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 23 décembre 1885.
8,600 •	•	•	•	•	•	b) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 20 janvier 1886.
418 30	•	•	•	•	•	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 6 mars 1886. d) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 1 ^{er} décembre 1885.
1,000 •	•	•	•	•	•	
10,242 83	•	•	2,975 67	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1885.	en 1886, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	13,218 50	10,242 83	.	10,242 83
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (suite).				
		EXERCICE 1884 (suite).				
		Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 (suite).				
		Enseignement primaire.				
XIII.	65	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location des locaux et matériel des établissements normaux primaires. — Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. a)	1,000 .	1,000 .	1,000 .	.
	67	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches . b)	28,008 18	28,006 18	2,072 22	25,933 96
XV.		Dépenses imprévues				
	71	Dépenses imprévues non libellées au Budget c)	115 73	.	.	.
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1884. fr.	42,340 41	30,249 01	3,072 22	36,176 79
		EXERCICE 1885. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.
		A REPORTER. fr.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,242 83	"	"	2,975 67	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 1 ^{er} décembre 1885.
28,006 18	"	"	"	"	"	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, : 1 ^o le 4 décembre 1885 pour une somme de fr. 5,515 13 c., et 2 ^o le 15 du même mois pour une somme de fr. 22,491 05 c.
"	"	"	115 75	"	"	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 15 janvier 1886.
39,249 01	"	"	3,091 40	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
1 (suite).		Administration centrale (suite).				
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale a)	417,310 »	417,158 22	403,401 88	13,726 66
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère b)	67,200 »	67,104 25	50,510 34	16,621 41
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000 »	4,090 91	3,283 86	1,715 95
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés c)	15,613 »	14,302 48	12,862 48	1,500 »
	6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 »	6,178 60	3,450 »	748 60
	7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public; personnel et matériel, solde de dépenses à faire pour d'autres musées scolaires et en vue des petits concours et pour des expositions scolaires dans le pays et à l'étranger; exposition universelle d'Anvers.	56,500 »	54,096 »	46,463 31	7,607 69
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés; premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux. . . d)	118,800 »	66,802 83	32,684 24	31,594 10
	9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1870 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) e)	284,885 »	209,652 14	154,966 13	53,534 05
	10	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862	1,434 »	1,216 64	1,060 64	150 »
	11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	33,000 »	34,794 52	34,794 52	»
	12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865. . .	8,040 »	7,508 »	»	7,508 »
	13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1885, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	59,988 32	50,195 »	9,643 32
	14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique, frais de route et de séjour	20,000 »	19,980 70	19,660 90	328 80
		A REPORTER. fr.	1,117,995 »	984,041 61	836,310 40	144,678 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT AFFECTÉES OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
417,128 54	29 68	"	151 78	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 407,310 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, transférée savoir : 2,000 francs, de l'article 23 ; 2,000 francs de l'article 26 ; 6,000 francs de l'article 37, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
67,151 75	62 50	"	5 75	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 60,500 francs, a été augmenté d'une somme de 6,700 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
4,999 91	"	"	0 00	"	"	
14,562 48	"	"	1,250 52	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 5 de 18,578 francs, a été diminué d'une somme de 2,903 francs, transférée à l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
0,178 60	"	"	621 40	"	"	
54,071 "	25 "	"	2,404 "	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 38,800 francs, a été augmenté d'une somme de 80,000 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi prémentionnée.
64,278 34	2,524 40	"	"	51,907 17	"	
208,500 18	1,151 96	"	"	75,250 86	"	e) Le crédit primitif de l'article 9 de 281,268 francs, a été augmenté d'une somme de 3,615 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la même loi.
1,216 64	"	"	217 36	"	"	
54,794 52	"	"	205 48	"	"	
7,508 "	"	"	552 "	"	"	
59,838 32	150 "	"	426 68	"	"	
19,980 70	"	"	10 30	"	"	
980,007 08	3,943 63	"	5,825 30	127,228 03	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,117,993	984,941 61	836,319 40	144,678 58
II.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale . . . a)	13,000	11,268 92	10,318 92	950
	16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux. Recensement général en 1880 b)	165,000	124,952 08	57,016 50	66,962 32
III.		Frais de l'administration dans les provinces.				
	17	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800	454,126 83	423,173 25	10,793 60
	18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers. 104,752 — de Brabant 138,813 — de Flandre occidentale. . . 151,005 — de Flandre orientale. . . 150,911 — de Hainaut. 125,730 — de Liège 117,752 — de Limbourg 78,185 — de Luxembourg 73,737 — de Namur 101,824	c) 1,010,669	1,010,669	1,003,717 13	15,951 87
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 27,000 — de Brabant. 27,000 — de Flandre occidentale. . . 27,000 — de Flandre orientale. . . 27,000 — de Hainaut. 27,000 — de Liège. 31,500 — de Limbourg 20,700 — de Luxembourg 20,700 — de Namur 24,000	d) 253,700	251,814 56	151,039 28	100,525 41
		A REPORTER. fr.	2,088,164	2,806,773	2,462,484 40	330,861 78

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
980,997 08	3,943 05	"	5,825 56	127,228 03	"	
11,268 02	"	"	1,731 08	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 15 de 9,000 francs, a été augmenté d'une somme de 4,000 francs transférée de l'article 16, en exécution de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
124,878 82	73 20	"	6,701 54	33,256 58	"	b) Le crédit primitif de l'article 16 de 141,000 francs, a été augmenté d'une somme de 28,000 francs, transférée de l'article 74, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, et diminué d'une somme de 4,000 francs, transférée à l'article 15, en exécution de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
435,066 83	160 "	"	4,675 17	"	"	
1,019,669 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 18 de 1,009,669 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
231,564 60	249 87	"	1,885 44	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 19 de 231,900 francs, a été augmenté d'une somme de 1,800 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
2,802,346 24	4,426 76	"	20,906 89	160,484 41	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,088,164 "	2,800,773 "	2,462,484 40	359,861 78
III (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :				
		Traitements des commissaires. 216,500 "				
		Frais de bureau 44,400 "				
	20	Traitements des employés. 190,500 "	463,400 "	457,871 81	420,127 94	28,663 45
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1885. 12,000 "				
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et tra- vaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'améliora- tion des bornes-frontières du royaume.	45,000 "	44,680 48	24,356 58	19,960 "
	22	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonne- ment à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le ser- vice spécial de l'administration des affaires provinciales et communales a)	17,965 "	15,294 26	4,497 59	8,796 67
	23	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Ecritures extraordi- naires et dépenses diverses. b)	73,885 "	48,828 15	22,568 05	26,409 20
	24	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	6,000 "	9,420 "	4,380 "	5,040 "
IV.		Milice.				
	25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et mem- bres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonc- tion de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chi- rurgiens	114,000 "	102,434 "	65,745 80	36,489 80
	26	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exé- cution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Traductions. Dépenses diverses . c)	28,000 "	27,545 "	24,463 26	3,081 74
		A REPORTER. fr.	3,756,414 "	3,510,846 70	3,037,424 58	468,502 64

L'INSTRUCTON PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RELATIFS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,802,346 24	4,426 76	"	20,908 59	160,484 41	"	
457,791 39	80 42	"	5,528 19	"	"	
44,316 58	363 90	"	319 52	"	"	
15,294 26	"	"	4,070 74	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 18,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,963 francs, transférée de l'article 5, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
48,778 15	50 "	"	25,056 85	"	"	b) Par l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, le crédit primitif de l'article 23 de 180,000 francs, a été diminué d'une somme de 108,115 francs, transférée savoir: 2,000 francs à l'article 2; 6,700 francs à l'article 3; 80,000 francs à l'article 8; 5,615 francs à l'article 9; 10,000 francs à l'article 18; 1,800 francs à l'article 19; 2,000 francs à l'article 31.
9,420 "	"	"	"	"	3,420 "	
102,235 60	198 40	"	11,509 60	56 40	"	
27,545 "	"	"	455 "	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 26 de 30,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée à l'article 2, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
3,505,727 22	5,110 48	"	68,446 49	160,540 81	3,420 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,738,414 *	3,510,846 70	3,037,424 58	468,302 64
V.		Garde civique.				
	27	Inspection générale; traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs; indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique	27,000 *	26,880 04	26,067 94	812 10
	28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers	15,000 *	14,572 13	8,284 96	6,287 17
	29	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 *	2,924 03	2,924 03	"
VI.		Fêtes nationales.				
	30	Frais de célébration des fêtes nationales, y compris 175,000 francs en charges extraordinaires et temporaires pour le cinquantenaire de l'établissement des chemins de fer en Belgique; frais d'illumination	209,000 *	205,711 70	175,074 59	30,657 11
	31	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. a)	82,100 *	82,022 65	79,999 55	2,023 10
	32	Personnel permanent du tir	5,200 *	3,199 92	3,199 92	"
VII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	33	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 *	19,958 40	17,730 25	2,228 15
VIII.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	34	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200				
		A REPORTER. . . . fr.	4,097,714 *	3,866,116 47	3,351,306 72	509,690 27

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,505,727 22	5,119 48	•	68,440 49	160,540 81	3,420 •	
26,880 04	•	•	110 06	•	•	
14,572 13	•	•	325 37	102 30	•	
2,924 93	•	•	75 07	•	•	
205,711 70	•	•	3,288 30	•	•	
82,022 85	•	•	77 35	•	•	
3,199 92	•	•	2,000 08	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 31 de 64,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,000 francs, transférée de l'article 23, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 154, et d'une somme de 16,400 francs allouée par la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 244.
19,958 40	•	•	41 60	•	•	
3,860,096 00	5,119 48	•	74,374 22	160,643 81	3,420 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,007,714	3,800,116 47	3,351,306 72	309,690 27
VIII (suite)		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
		francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	200,000	109,990	156,830	43,022 50
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1° A desservir de nouvelles pensions; 2° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs. 3° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs				
	35	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	100,000	90,612 50	78,911 60	19,624 17
IX.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. Frais de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau (exécution du chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877.).	2,000,000	1,906,188 63	262,284 42	1,720,698 18
	37	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; traitements de disponibilité. Indemnités aux commissaires voyers. Frais de route et de séjour . . . a)	72,000	70,079 97	58,890 53	31,090 44
	38	Frais de bureau et matériel de l'inspection.	4,000	3,250 80	1,750	1,500 80
X.		Service de santé.				
	39	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel. Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves-droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés. Souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique;				
		A REPORTER. fr.	6,473,714	6,236,247 37	3,880,978 33	2,325,641 50

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,860,906 99	5,119 48	"	74,374 22	160,043 31	3,420 "	
199,852 50	137 50	"	10 "	"	"	
98,535 83	1,076 67	"	387 50	"	"	
1,082,982 60	13,206 03	"	3,811 37	"	"	
60,989 97	90 "	"	1,920 03	"	"	
3,259 80	"	"	140 20	600 "	"	a) Le crédit primitif de l'article 37 de 78,000 francs, a été diminué d'une somme de 6,000 francs, transférée à l'article 2, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, Monteur du 1 ^{er} juin, n° 132.
6,215,617 69	19,629 68	"	80,043 32	161,243 31	3,420 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	0,473,714	6,235,247 37	3,889,973 35	2,325,644 36
X (suite).		Service de santé (suite).				
		indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux con- grès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. a)	205,000	204,990 03	137,651 96	67,317 67
	40	Académie royale de médecine.	33,500	33,500 00	27,000 24	5,909 76
XI.		Enseignement supérieur.				
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.	3,000	2,867 25	1,054	1,801 25
	42	Traitements du personnel enseignant et du personnel ad- ministratif des deux universités de l'Etat. b)	1,136,120	1,112,165 07	950,144 49	162,020 58
	43	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique c)	283,500	283,421 51	125,535 78	137,599 88
	44	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de con- cours pour la collation de ces bourses	90,000	60,381	43,715	15,401 00
	45	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury. Salaires des huissiers; matériel du jury.	58,000	56,900 59	18,107 33	38,793 26
	46	Indemnités aux professeurs des universités de l'Etat anciens membres des jurys combinés.	13,500	9,187 13	"	9,187 13
	47	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la com- mission. Traitements et indemnités des employés et agents de la commission	13,000	8,166 13	5,527 13	2,659
	48	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	6,000	5,378 75	1,267	4,111 75
	49	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principale- ment pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	14,000	13,071	6,275	6,796
XII.		Enseignement moyen.				
	50	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen — Traitement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil.	6,000	3,853 20	2,000	1,197 20
		A REPORTER. fr.	8,335,334	8,029,135 03	5,208,341 20	2,796,308 84

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu des art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,215,617 09	10,029 08	•	80,043 32	161,243 31	3,420 •	
204,080 85	26 40	•	3 97	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 39 de 200,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, transférée de l'article 42, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1885, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
55,000 •	500 •	•	•	•	•	
2,855 25	12 •	•	82 75	50 •	•	
1,112,165 07	•	•	23,054 93	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 42 de 1,156,120 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée savoir : 5,000 francs à l'article 39 et 15,000 francs à l'article 43, en exécution de l'article 2 de la même loi.
282,935 66	483 85	•	78 40	•	•	
57,208 •	3,175 •	•	20,619 •	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 43 de 263,500 francs, a été diminué d'une somme de 15,000 francs, transférée de l'article 42, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
56,900 50	•	•	1,099 41	•	•	
9,187 13	•	•	4,312 87	•	•	
8,166 13	•	•	4,853 87	•	•	
5,578 75	•	•	621 25	•	•	
13,071 •	•	•	929 •	•	•	
3,197 20	656 •	•	1,986 80	160 •	•	
8,004,650 10	24,484 93	•	148,165 00	161,453 31	3,420 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 1 ^{er} octobre.
		REPORT. fr.	8,335,534	8,029,135 05	5,208,341 26	2,796,508 84
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	51	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. a)	29,956	29,955 59	27,345 19	2,500 40
	52	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513	150,106 54	143,640 35	15,825 09
	53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Section normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers b)	140,700	103,913 01	72,834 00	31,078 11
	54	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce c)	55,461	55,460 52	40,009 80	15,560 72
	55	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . . d)	1,853	1,853 40	1,500	353 40
	56	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides, Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,158,609	3,041,680 25	2,595,113 01	446,059 03
	57	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles ou commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce d'Anvers	4,000	3,000	3,900	"
	58	Écoles moyennes. — Bourses	33,300	33,076	26,075	6,000
		A REPORTER. fr.	11,020,798	11,458,119 12	8,110,740 51	3,313,256 49

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,004,650 10	24,484 03	"	148,105 06	161,453 31	5,420 "	
29,035 59	"	"	41	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 41,250 francs, a été diminué d'une somme de 11,314 francs, transférée à l'article 53, en exécution de l'article 2 de la loi du 28 mai 1886, <i>Menteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 162.
159,166 34	"	"	11,346 66	"	"	
103,913 01	"	"	25,751 24	11,035 75	"	b) Le crédit primitif de l'article 53 de 419,780 francs, a été augmenté d'une somme de 20,920 francs, transférée savoir : 11,314 francs de l'article 51 ; 4,739 francs de l'article 54 ; 4,867 francs de l'article 61, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
55,460 52	"	"	48	"	"	
1,855 40	"	"	1 60	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 54 de 60,200 francs, a été diminué d'une somme de 4,739 francs, transférée à l'article 53, en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
3,041,152 04	528 10	"	115,153 77	1,885 "	"	d) Le crédit primitif de l'article 55 de 1,500 francs, a été augmenté d'une somme de 355 francs, transférée de l'article 63, en exécution de l'article 2 de la même loi.
3,000 "	"	"	100 "	"	"	
32,975 "	100 "	"	225 "	"	"	
11,433,006 "	25,113 12	"	300,724 82	174,374 06	3,420 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,020,708	11,458,119 12	8,110,740 51	5,115,250 49
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	59	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571	140,584 00	140,584 00	•
	60	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	25,000	21,250	21,250	•
	61	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers. a)	30,000	30,059 58	19,501 54	10,758 04
	62	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	3,120	3,120	3,120	•
	63	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen. b)	62,585	59,364 75	55,292 50	3,478
	64	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. c)	12,653	10,278 95	5,124 05	5,154 90
	65	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses .	2,000	1,903 76	1,903 76	•
XIII.		Enseignement primaire.				
	66	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. d)	402,850	402,145 48	395,253 71	8,891 77
	67	Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées	104,800	121,733 25	82,986 05	38,746 60
	68	Traitements du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat; dépenses imprévues.	828,250	806,090 76	791,681 24	14,844 94
	69	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire.	20,000	20,000	16,306 35	3,693 65
	70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres; indemnité du secrétaire et du secrétaire adjoint; impressions et dépenses diverses	7,000	5,346 45	4,918 46	427 99
	71	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,123 31	4,622 26	3,156 05
		A REPORTER. fr.	13,648,447	13,094,790 01	9,660,164 63	3,402,408 43

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,433,006 .	23,113 12	»	300,724 82	174,374 06	3,420 .	
140,584 60	»	»	4,786 40	»	»	
21,230 .	»	»	3,770 .	»	»	
30,059 58	»	»	» 42	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 61 de 30,000 francs, a été augmenté d'une somme de 60 francs, transférée de l'article 65, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
3,120 .	»	»	»	»	»	
58,770 50	504 25	»	3,220 25	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 63 de 63,000 francs, a été diminué d'une somme de 415 francs, transférée savoir : 355 francs à l'article 55 et 60 francs à l'article 61, en exécution de l'article 2 de la même loi.
10,278 05	»	»	2,354 05	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 64 de 17,500 francs, a été diminué d'une somme de 4,847 francs, transférée à l'article 55 en exécution de l'article 2 de la loi précitée.
1,995 76	»	»	6 24	»	»	
402,145 48	»	»	704 52	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 66 de 400,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,850 francs, transférée de l'article 80, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
121,733 25	»	»	43,066 75	»	»	
806,526 18	164 58	»	21,539 24	»	»	
20,000 .	»	»	»	»	»	
5,346 45	»	»	1,653 55	»	»	
4,778 31	345 .	»	876 69	»	»	
13,068,573 06	26,216 05	»	382,702 03	174,374 06	3,420 .	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	13,848,447 *	13,094,790 01	9,666,104 63	5,402,408 43
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	72	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'Etat	131,381 *	128,547 58	85,330 98	42,603 28
	73	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agrées	400,000 *	400,000 *	400,000 *	"
	74	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs a)	117,000 *	82,630 80	238 80	80,809 *
	75	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 *	96,468 *	17,864 45	67,573 97
	76	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes.	7,000,000 *	7,777,280 45	5,105,718 38	2,348,719 18
	77	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais des concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours.	40,000 *	31,301 32	7,950 36	23,244 96
	78	Publications intéressant l'enseignement primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonnals; achat de collections et appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire	55,000 *	47,089 97	11,686 81	35,306 66
XIV.		Pharmacopée officielle.				
	79	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle	1,300 *	1,300 *	1,300 *	"
XV.		Dépenses imprévues.				
	80	Dépenses imprévues non libellées au Budget b)	3,150 *	1,640 20	652 70	987 59
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,416,278 *	21,661,138 20	15,357,096 11	6,001,713 07

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
13,068,573 00	26,216 95	•	382,702 95	174,374 06	3,420 •	
128,203 20	344 12	•	22,833 02	•	•	
400,000 •	•	•	•	•	•	
81,047 80	1,583 •	•	54,369 20	•	•	
85,438 42	11,020 58	•	3,532 •	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 74 de 145,000 francs, a été diminué d'une somme de 28,000 francs, transférée à l'article 16 en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 153.
7,514,437 56	262,842 87	•	17,788 56	104,931 01	•	
31,175 32	216 •	•	8,008 68	•	•	
46,993 47	96 50	•	7,010 03	•	•	
1,300 •	•	•	•	•	•	
1,640 20	•	•	1,474 71	35 •	•	b) Le crédit primitif de l'article 80 de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,850 francs, transférée à l'article 66, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
21,358,800 18	502,320 02	•	479,210 75	279,340 07	3,420 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	réalisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	42,340 41	50,240 01	5,072 22	56,176 79
		TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1885	22,416,278	21,661,158 20	15,357,006 11	6,001,715 07
		TOTAUX. fr.	22,458,618 41	21,700,387 21	15,360,168 35	6,037,889 80

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
39,249 01	"	"	3,091 40	"	"	
21,558,809 18	302,320 02	"	479,219 75	279,340 07	3,420 "	
21,398,058 10	302,320 02	"	482,311 13	279,340 07	3,420 "	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1885, a été fixé par l'article unique de la loi du 15 avril 1885, *Moniteur* du 24, n° 114, à la somme de . . . fr. 22,400,178 .

À Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 16,100 "

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1884 au Budget de l'exercice 1885, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1840, sur la comptabilité de l'État 42,340 41

TOTAL fr. 22,458,618 41

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1881.				
		<i>Report de l'exercice 1881 à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		§ 2. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
XII.	112	Travaux d'entretien (Exercices 1870 et 1880).	4,521 10	"	"	"
		EXERCICE 1882.				
		<i>Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1885.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	940 "	470 "	"	470 "
		SECTION 3. — PLANTATIONS.				
	35	Plantations nouvelles.	153 55	153 55	"	153 55
		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices clos de 1881 et années antérieures.				
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	112	Travaux d'entretien (divers exercices)	37,195 94	"	"	"
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	119	Travaux d'entretien. (Exercice 1881.)	135 07	"	"	"
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1882	38,424 56	623 55	"	623 55

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur l'accountabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Tous ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes le 20 novembre 1885, à l'exception de celui de l'article 54, exercice 1884, qui a été approuvé le 15 décembre 1885.
			4,321 10			
470 .				470 .		
153 55						
			37,195 94			
			135 07			
623 55			37,331 01	470 .		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		EXERCICE 1885				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1885.</i>				
XVII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	6,364 00	4,735 15	4,735 15	"
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	246 63	246 63	"	246 63
XXIII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices clos de 1882 et années antérieures.				
	146	Canaux et rivières. — Travaux d'entretien. (Exercices péri- més et clos.)	30,157 20	7 90	"	7 90
	150	Plantations nouvelles. — Travaux d'amélioration. (Exercice 1882, clos)	3 59	3 59	"	3 59
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1885	26,772 21	4,993 07	4,735 15	257 02
		EXERCICE 1884.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885.</i>				
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	58	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	150 "	150 "	150 "	"
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	64	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	210 "	"	"	"
		A REPORTER. fr.	360 "	150 "	150 "	"

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
4,755 15	"	"	1,629 84	"	"	
246 65	"	"	"	"	"	
7 90	"	"	20,149 30	"	"	
3 30	"	"	"	"	"	
4,903 07	"	"	21,779 14	"	"	
150 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	210 "	"	
150 "	"	"	"	210 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	360 »	150 »	150 »	»
VIII (suite).		TRANSFERTS				
		DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1884 (SUITE).				
		Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 (suite).				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	65	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles, objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc.	268 81	118 87	118 87	»
	66	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	58,295 89	58,295 89	34,418 86	23,877 03
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET ÉTÉAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	67	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	41,415 20	40,962 95	12,145 21	28,819 74
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	68	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	29,150 67	20,000 »	10,000 »	10,000 »
	69	Rivière et canal de l'Ourthe.	14,987 64	»	»	»
	70	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	9,289 19	9,287 95	»	9,287 95
	72	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	7,555 31	7,555 31	6,799 78	755 53
		Bassin de l'Escaut.				
	77	Escaut.	301 30	301 30	»	301 30
	78	Canal de Mous à Condé.	898 15	898 15	898 15	»
	79	Canal de Pommerœul à Antoing	310 39	310 39	310 39	»
		Plantations.				
	91	Plantations nouvelles	9,798 62	9,798 62	9,700 »	98 62
		À REPORTER. fr.	172,611 15	147,679 41	74,539 24	73,140 17

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
150 »	»	»	»	210 »	»	
		2				
118 87	»	»	149 04	»	»	
58,295 89	»	»	»	»	»	
40,962 95	»	»	452 25	»	»	
20,000 »	»	»	»	8,130 67	»	
»	»	»	»	14,987 64	»	
0,287 95	»	»	1 24	»	»	
7,555 31	»	»	»	»	»	
301 30	»	»	»	»	»	
898 13	»	»	»	»	»	
310 39	»	»	»	»	»	
0,798 62	»	»	»	»	»	
147,679 41	»	»	603 43	24,328 31	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	172,011 15	147,679 41	74,539 24	73,140 17
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		EXERCICE 1884 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION. 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
VIII (suite).	93	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	125 04	125 04	•	135 04
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	94	Port d'Ostende	11,585 •	11,585 •	11,585 •	•
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	97	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	500 •	500 •	•	300 •
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1884.	184,821 19	159,089 45	86,124 24	73,565 21
		EXERCICE 1885 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. a)	605,501 57	604,077 14	586,102 49	17,974 65
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . .	91,000 •	90,080 55	68,895 84	20,064 69
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . .	25,000 •	25,767 30	22,012 57	1,754 73
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département	25,000 •	24,083 33	19,958 33	8,025 •
		A REPORTER. . . . fr.	787,501 57	764,808 30	717,960 23	45,719 07

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	147,679 41	•	•	603 43	24,328 31	•
	125 04	•	•	•	•	•
	11,585 •	•	•	•	•	•
	500 •	•	•	•	200 •	•
	159,689 45	•	•	603 43	24,328 31	•
	21,000 •	•	•	•	•	•
	604,077 14	•	•	1,424 43	•	•
	89,860 53	1,120 •	•	19 47	•	•
	23,767 30	•	•	1,252 70	•	•
	24,983 33	•	•	16 67	•	•
	763,688 30	1,120 •	•	2,693 27	•	•

a) Le crédit primitif de l'article 2 de 338,394 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 7,107 67 et, transférée de l'article 2 par arrêté royal du 20 décembre 1885. Cet arrêté a été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 118.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	767,501 57	704,808 30	717,989 25	45,719 07
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 "	8,303 44	7,300 36	1,003 08
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,000 "	6,925 "	4,775 "	2,150 "
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus. a) (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	185,000 "	102,506 00	57,000 45	45,224 64
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000 "	129,637 54	68,837 32	60,550 22
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.	101,500 "	101,500 "	58,170 44	63,320 56
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . .	11,600 "	10,933 28	10,933 28	"
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides. Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture . b)	235,100 "	234,040 37	180,115 52	53,753 75
	13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	116,400 "	115,032 94	109,024 63	6,008 31
	14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . .	102,200 "	102,162 25	71,898 38	30,213 87
	15	Personnel du service des défrichements en Campine . . .	20,800 "	20,275 40	20,075 40	200 "
	16	Mesures relatives aux défrichements et au boisement; dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. (Charge extraordinaire et temporaire.)	25,000 "	21,442 57	9,749 32	11,693 25
		A REPORTER. fr.	1,744,101 57	1,618,467 18	1,295,939 33	310,845 75

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
763,088 30		1,120 *	*	2,693 27	*	*	
8,303 44		*	*	1,606 56	*	*	
6,025 *		*	*	75 *	*	*	
102,315 09		101 *	*	82,403 91	*	*	a) Le crédit primitif de l'article 8 de 230,000 francs, a été diminué d'une somme de 45,000 francs, transférée à l'article 12 par arrêté royal du 12 janvier 1886.
129,387 54		250 *	*	53,562 40	*	*	
101,500 *		*	*	*	*	*	
10,933 28		*	*	666 72	*	*	
253,869 27		1,071 10	*	159 03	*	*	b) Le crédit primitif de l'article 12 de 190,100 francs, a été augmenté d'une somme de 45,000 francs, transférée de l'article 8 par arrêté royal du 12 janvier 1886. Cet arrêté a été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.
115,032 94		*	*	1,367 06	*	*	
102,112 25		50 *	*	37 75	*	*	
20,275 40		*	*	524 60	*	*	
21,442 57		*	*	3,557 43	*	*	
1,615,785 08		2,682 10	*	125,634 30	*	*	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts -- Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	1,744,101 57	1,618,407 18	1,295,030 35	319,845 75
		Agriculture (suite).				
	17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525	99,414 82	96,649 83	2,764 09
	18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800	57,797 44	47,790 75	10,006 09
	19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel. . .	31,200	31,200	31,200	"
	20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	55,200	55,199 24	52,961 41	2,237 83
	21	A. Traitements, indemnités et frais de route des ingénieurs agricoles de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 16,000	64,000	51,582 85	14,778 92	16,803 93
		B. Frais des champs d'expériences 55,000				
		C. Enseignement agricole secondaire. Subsidés. 13,000				
		Industrie.				
	22	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie . .	9,500	6,999 96	6,999 96	"
	23	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000	50,232	50,225	7 "
	24	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, dépenses diverses.	318,900	288,967 84	245,820 44	42,285 40
	25	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450	20,936 67	13,008 42	6,078 25
	26	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	21,000	18,900	18,500	600
	27	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression. Traitement du rédacteur du recueil.	8,000	6,027 92	3,499 92	2,528
	28	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	6,000	6,000	4,215 34	1,784 46
		A REPORTER. fr.	2,494,670 57	2,291,725 92	1,880,280 52	403,842 30

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,615,785 08	2,082 10	•	125,634 50	•	•	
99,414 82	•	•	3,110 18	•	•	
57,797 44	•	•	2 56	•	•	
51,200 •	•	•	•	•	•	
55,100 24	•	•	• 76	•	•	
31,582 85	•	•	32,417 15	•	•	
6,090 96	•	•	2,500 04	•	•	
50,252 •	•	•	4,768 •	•	•	
286,105 84	2,862 •	•	20,932 16	•	•	
20,886 67	50 •	•	513 33	•	•	
18,900 •	•	•	2,100 •	•	•	
6,027 92	•	•	1,072 08	•	•	
6,000 •	•	•	•	•	•	
2,286,131 82	5,504 10	•	202,950 65	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1885	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . fr.	2,404,676 57	2,201,725 02	1,880,289 52	405,842 50
IV (suite)		Industrie (suite)				
	29	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	5,000 *	2,592 97	*	2,592 97
		<i>Musée de l'industrie</i>				
	30	Personnel, traitements de disponibilité .	27,500 *	25,907 80	24,724 57	1,183 32
	31	Laboratoire du Musée, bibliothèque technique et artistique, entretien des locaux, chauffage et éclairage, menues dépenses	18,300 *	18,209 41	300 *	12,846 50
V		Poids et mesures				
	32	Traitements des vérificateurs, frais d'intérim et d'inspection	70,750 *	74,700 57	70,240 57	4,550 *
	33	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs .	36,000 *	34,205 26	50,841 06	3,453 60
	34	Matériel — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .	12,000 *	4,778 75	3,108 65	1,580 08
VI		Lettres et sciences.				
	35	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés des pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens états généraux, publication d'une bibliographie nationale, publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise (y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire) .	162,700 *	159,014 05	64,026 50	76,538 65
	36	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales				
		A REPORTER fr	2,835,726 57	2,611,414 70	2,074,230 27	508,587 51

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
2,286,151 82	5,594 10	"	202,950 65	"	"	
2,592 97	"	"	407 03	"	"	
25,907 89	"	"	1,592 11	"	"	
15,146 59	5,152 82	"	0 59	"	"	
74,799 57	"	"	4,950 45	"	"	
54,295 96	"	"	1,704 74	"	"	
4,778 73	"	"	5,435 27	1,786 "	"	
140,964 95	18,050 "	"	5,685 05	"	"	
2,582,617 78	28,706 92	"	220,525 87	1,786 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT fr.	2,855,726 57	2,611,414 70	2,074,250 27	508,387 51	
VI (suite).		Lettres et sciences (suite).					
		questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique.	200,000 "	199,698 28	108,165 48	49,431 40	
	37	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 "	8,141 04	5,445 84	2,695 20	
	38	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	51,000 "	50,997 74	48,707 74	2,200 "	
	39	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 "	54,400 "	25,638 60	8,761 40	
	40	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	91,000 "	91,900 "	90,458 25	1,441 75	
	41	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 "	75,700 "	61,584 42	14,515 58	
	42	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	75,700 "	67,590 "	67,090 "	500 "	
	43	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée (y compris 57,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	77,650 "	65,513 81	59,978 29	25,535 52	
	44	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	60,000 "	55,725 "	55,725 "	"	
	45	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 "	8,198 89	4,275 17	3,923 72	
	46	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750 "	55,816 54	53,816 54	"	
	47	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200 "	15,901 38	5,668 06	10,233 32	
	48	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. (Charge extraordinaire et temporaire.) .	5,500 "	5,500 "	3,500 "	"	
		A REPORTER. fr.	3,595,576 57	3,542,497 18	2,644,085 46	627,515 40	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,582,617 78	28,796 92	"	220,525 87	1,786 "	"	
157,596 88	42,101 40	"	301 72	"	"	
8,141 04	"	"	708 96	"	"	
50,997 74	"	"	2 26	"	"	
34,400 "	"	"	"	"	"	
91,900 "	"	"	"	"	"	
75,700 "	"	"	"	"	"	
67,590 "	"	"	6,110 "	"	"	
65,513 81	"	"	12,136 19	"	"	
55,725 "	"	"	4,275 "	"	"	
8,198 89	"	"	1 11	"	"	
53,816 34	"	"	5,933 66	"	"	
15,901 38	"	"	1,208 62	"	"	
3,500 "	"	"	"	"	"	
3,271,598 80	70,898 32	"	251,293 39	1,780 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1885.	en 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	3,595,576 57	3,342,497 18	2,644,085 40	627,515 40
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	49	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	551,750	342,453 97	76,420 05	233,835 75
	50	Expositions générales des beaux-arts	40,000	"	"	"
	51	Palais des beaux-arts, à Bruxelles — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	8,650	8,058 50	5,471 66	2,586 84
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	52	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . .	152,589	152,589	152,589	"
	53	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses a)	512,000	312,000	252,150 85	70,759 59
		À REPORTER fr.	4,440,765 57	4,157,577 05	3,000,695 02	654,697 58

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,271,598 86	70,898 32	"	251,293 39	1,780 "	"	
510,255 80	32,177 47	"	502 23	9,014 50	"	
"	"	"	40,000 "	"	"	
8,058 50	"	"	791 50	"	"	
132,589 "	"	"	"	"	"	
502,800 44	9,100 56	"	"	"	"	
4,025,392 00	112,185 35	"	292,337 12	10,800 50	"	n) Le crédit primitif de l'article 63 de 992,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, transférée de l'article 67 par arrêté du 31 décembre 1885. Cet arrêté a été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 67.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,440,765 57	4,137,577 95	3,000,695 02	934,697 58
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	35,300 "	35,224 04	35,074 04	150 "
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	95,060 "	95,059 70	7,270 35	85,789 35
	56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	21,250 "	21,050 "	20,550 "	500 "
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 "	36,484 40	18,410 60	17,973 80
		Monuments publics.				
	58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 "	9,250 "	1,000 "	4,250 "
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 "	84,300 36	10,375 "	17,347 36
	60	Commission royale des monuments. — Personnel.	17,950 "	17,949 84	17,949 84	"
	61	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200 "	17,200 "	11,860 88	5,539 12
	62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 "	750 "	176 80	570 20
	63	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	5,332 73	2,505 24	2,827 40
		A REPORTER. fr.	4,836,425 57	4,458,185 02	5,215,867 77	1,060,453 00

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,025,302 60	112,185 35	"	292,387 12	10,800 50	"	
35,224 04	"	"	75 06	"	"	
03,050 70	"	"	" 30	"	"	
21,050 "	"	"	200 "	"	"	
56,384 40	100 "	"	2,915 60	"	"	
5,250 "	4,000 "	"	65,750 "	"	"	
27,722 56	50,578 "	"	" 64	1,699 "	"	
17,949 84	"	"	" 16	"	"	
17,200 "	"	"	"	"	"	
756 "	"	"	2,244 "	"	"	
5,332 73	"	"	2,167 27	"	"	
4,285,321 67	172,863 35	"	305,741 05	12,409 50	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,836,425 37	4,458,185 02	5,215,867 77	1,060,453 90
VII		Beaux-arts (suite).				
(suite).		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	61	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060 "	168,060 "	168,060 "	"
	65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	76,358 "	76,358 "	76,358 "	"
	66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	53,726 "	53,726 "	53,726 "	"
	67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) a)	153,000 "	152,999 80	85,500 70	67,690 19
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 67 à l'article 55 du Budget.)				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,670,000 "	5,654,498 48	1,804,351 69	1,847,153 73
	69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 "	38,220 21	8,859 92	20,560 20
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (Charge extraordinaire.)	600,000 "	597,221 56	480,455 05	111,786 51
		A REPORTER. fr.	9,598,569 57	9,190,278 16	5,892,948 15	3,125,453 62

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,285,321 67	172,863 35	"	365,741 05	12,499 50	"	
168,000 "	"	"	"	"	"	
76,358 "	"	"	"	"	"	
53,726 "	"	"	"	"	"	
152,999 80	"	"	" 11	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 67 de 173,000 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 53 par arrêté royal du 31 décembre 1885.
3,651,485 42	3,013 06	"	10,597 84	4,903 68	"	
58,220 21	"	"	332 79	2,438 "	"	
502,221 56	5,000 "	"	2,778 44	"	"	
9,018,401 75	180,870 41	"	379,450 23	19,841 18	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	9,598,569 57	9,199,278 16	5,892,948 15	5,125,455 62
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS (suite).				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissements de paratonnerres (charge extraordinaire).	254,000	220,425 41	142,455 14	77,072 27
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,040,650	1,750,181 71	712,950 32	1,050,952 59
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	73	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	75,000	74,084 17	46,678 65	27,405 52
	74	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000	"	"	"
	75	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	55,000	14,990 69	"	14,990 69
	76	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000	5,000 18	5,000	999 18
	77	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	29,000	19,189 82	16,086 12	5,105 70
	78	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	2,500	2,499 54	2,499 54	"
	79	— — vers Hasselt.	6,000	5,510 59	5,000	516 59
	80	Sambre canalisée.	20,000	6,080 82	6,080 82	"
	81	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000	4,982 59	5,594 71	1,587 68
		Bassin de l'Escaut.				
	82	Escaut	17,000	16,728 45	15,752 12	2,976 51
	83	Canal de Mons à Condé.	9,000	8,982 75	8,084 48	898 27
	84	— de Pommerœul à Antoing	2,500	2,492 56	"	2,492 56
	85	Lys.	29,100	27,075 75	25,862 12	1,215 65
	86	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	2,000	1,752 44	"	1,752 44
	87	— de Roulers à la Lys	3,000	"	"	"
	88	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	11,000	2,862 28	"	2,862 28
		A REPORTER. . . fr.	12,160,510 57	11,563,122 00	6,880,080 05	4,500,976 75

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTA DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
9,018,401 75	180,876 41	"	379,450 25	10,841 18	"	
220,425 41	"	"	2,914 59	50,660 "	"	
1,740,902 71	279 "	"	227,913 54	62,554 75	"	
74,034 17	"	"	915 83	"	"	
"	"	"	15,000 "	"	"	
14,990 60	"	"	20,009 51	"	"	
5,999 18	"	"	" 82	"	"	
19,189 82	"	"	9,810 18	"	"	
2,490 54	"	"	" 66	"	"	
5,516 59	"	"	485 61	"	"	
6,080 82	"	"	15,919 18	"	"	
4,982 59	"	"	17 61	"	"	
16,728 43	"	"	271 57	"	"	
8,982 75	"	"	17 25	"	"	
2,492 56	"	"	7 64	"	"	
27,075 75	"	"	2,024 25	"	"	
1,752 44	"	"	247 56	"	"	
"	"	"	3,000 "	"	"	
2,862 28	"	"	8,137 72	"	"	
11,181,060 68	181,155 41	"	684,141 55	113,055 93	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,160,510 57	11,365,122 09	6,880,989 95	4,500,076 73
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
	89	Canal de Plasschendaale à Nieupoort	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»
	90	— de Gand à Terneuzen	10,000 »	9,995 29	8,995 76	999 55
	91	Dyle et Demer	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »
	92	Nèthe inférieure.	6,000 »	3,082 91	3,080 »	2 91
		Bassin de l'Yser.				
	93	Yser	29,000 »	28,950 »	23,000 »	5,950 »
		Plantations.				
	94	Plantations nouvelles	25,000 »	2,888 61	1,011 65	1,876 98
		Bacs et bateaux de passage.				
	95	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	35,000 »	14,642 67	8,811 40	5,831 27
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	96	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	914,500 »	905,591 26	538,692 23	366,899 03
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	97	Port de Nieupoort	50,000 »	20,000 »	»	15,000 »
	98	Port de Blankenberghe.	7,500 »	4,023 »	»	4,023 »
	99	Côtes	50,000 »	46,257 08	17,307 21	28,940 87
	100	Phares et fanaux	1,500 »	30 »	»	30 »
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	101	Études de projets; frais de lever de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. a)	76,200 »	75,903 44	69,533 43	6,358 06
		A REPORTER. fr.	13,376,010 57	12,486,476 35	7,558,521 61	4,741,896 28

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTART A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,181,066 68	181,155 41	"		684,141 55	115,055 95	"	
6,000 "	"	"		"	"	"	
9,095 20	"	"		4 71	"	"	
5,000 "	"	"		"	"	"	
5,982 91	"	"		2,017 09	"	"	
28,950 "	"	"		50 "	"	"	
2,888 61	"	"		22,111 59	"	"	
14,642 67	"	"		20,507 35	50 "	"	
905,591 26	"	"		8,729 58	179 16	"	
15,000 "	5,000 "	"		25,073 98	4,926 02	"	
4,025 "	"	"		3,477 "	"	"	
46,257 08	"	"		5,742 92	"	"	
30 "	"	"		1,470 "	"	"	
75,890 39	105 05	"		206 56	"	"	n) Le crédit primitif de l'article 101 de 75,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée de l'article 102, en exécution de l'article 3 de la loi du 26 mai 1886, Monteur du 1 ^{er} juin, n° 132.
12,300,217 89	186,258 46	"		771,552 11	118,211 11	"	

n) Le crédit primitif de l'article 101 de 75,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée de l'article 102, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, *Moniteur* du 1^{er} juin, n° 132.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,376,019 57	12,486,476 35	7,558,521 61	4,741,896 25
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	102	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . a)	1,050,647 68	1,026,875 17	940,401 87	77,155 50
	103	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,124,780 .	1,105,200 04	968,598 75	135,108 99
	104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 .	24,284 40	8,384 40	15,900 .
		SECTION 7. — SERVICES DES BATIMENTS CIVILS.				
	105	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	80,056 .	88,764 92	86,026 77	1,858 15
	106	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel; fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications b)	8,152 52	8,058 67	6,862 20	1,376 58
		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
IX.	107	Personnel du conseil des mines. — Traitements, frais de déplacement	52,000 .	51,700 12	27,975 12	5,725 .
	108	Matériel	640 .	640 .	450 .	190 .
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	109	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,350 .	525,541 80	208,761 59	24,580 30
	110	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 .	8,822 .	8,515 .	509 .
	111	Confection de la carte générale des mines (charge extraordinaire)	20,000 .	19,999 75	17,862 45	2,137 30
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	112	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 .	45,000 .	54 .	44,946 .
		A REPORTER. fr.	16,084,650 57	15,160,149 29	9,952,001 85	5,049,140 70

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,500,217 89	186,258 46	°	771,552 11	118,211 11	°	
1,026,625 17	250 °	°	3,772 51	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 102 de 1,032,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 1,352 32 c., transférée savoir: 1,200 francs à l'article 101; fr. 152 32 c. à l'article 106, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
1,105,707 74	1,498 30	°	19,575 96	°	°	
24,284 40	°	°	715 60	°	°	
88,764 92	°	°	285 08	°	°	
8,058 67	°	°	115 65	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 106 de 8,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 152 32 c., transférée de l'article 102, en exécution de l'article 2 de la loi susdite.
31,700 12	°	°	209 88	°	°	
640 °	°	°	°	°	°	
323,341 89	°	°	8 11	°	°	
8,822 °	°	°	1,178 °	°	°	
19,999 73	°	°	° 27	°	°	
45,000 °	°	°	°	°	°	
14,081,142 53	188,006 76	°	707,270 17	118,211 11	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,084,639 57	15,160,149 29	9,932,001 83	5,049,140 70
IX		Mines (suite).				
(suite).		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	113	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 "	5,877 48	2,699 76	3,177 72
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	114	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 "	351 "	225 "	126 "
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	115	Frais de route et de séjour.	300 "	83 50	"	83 50
	116	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 "	6,805 50	4,903 50	1,900 "
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	117	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 "	686 60	257 60	429 "
XI.		Traitements de disponibilité.				
	118	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés a) (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2 Personnel).	23,108 43	23,108 43	23,108 43	"
XII.		Dépenses imprévues.				
	119	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	12,900 "	11,686 35	6,880 04	4,805 41
XIII.	120	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
		A REPORTER. fr.	16,143,848 "	15,223,740 15	9,970,077 06	5,059,662 55

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,081,142 55	188,006 70	"	797,270 17	118,211 11	"	
5,877 48	"	"	1,122 52	"	"	
351 "	"	"	140 "	"	"	
83 50	"	"	216 50	"	"	
6,803 50	"	"	1,006 50	"	"	
680 00	"	"	813 40	"	"	
23,108 43	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 118 de 30,216 francs, a été diminué d'une somme de fr. 7,407 57 c., transférée à l'article 2 par arrêté royal du 20 décembre 1885.
11,086 35	"	"	1,213 05	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
15,055,730 39	188,006 70	"	801,800 74	118,211 11	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			OUTRIS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	10,143,848	15,225,746 15	9,976,077 06	5,059,662 33
XIV.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices périmés de 1880 et antérieurs et aux exer- cices clos de 1881, 1882 et 1883 a).				
	121	Musée royal d'armures et d'antiquités (Exercice 1884.) . .	2,000	2,000	"	2,000
	122	Cession d'une parcelle de terrain incorporée dans la route de Saint-Gérard à Wépion. (Exercice périmé.)	104 15	104 15	"	"
	123	Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de pas- sage et des polders. (Exercices périmés et clos.)	1,278 02	1,278 62	"	1,278 62
	124	Travaux d'amélioration des canaux et rivières. (Exercices clos.)	1,536 00	1,536 00	"	1,536 00
	125	Port de Blankenberghe. (Exercices clos.)	89 16	89 16	"	89 16
	126	Frais d'études et d'adjudications. (Exercices périmés et clos.)	7,880	"	"	"
	127	Côte de Blankenberghe et de ses dépendances. (Exercice clos.)	33,637 43	33,637 43	"	33,637 43
	128	Frais d'études et d'adjudications. (Exercice clos.)	197 25	197 25	"	197 25
	129	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines. (Exercice clos.)	02	"	"	"
	130	Dépenses imprévues. (Exercices périmés et clos.)	1,190	1,190	"	1,190
	131	Arrière d'une rente annuelle et viagère. (Exercices périmés et clos.)	5,554 18	5,554 18	"	5,554 18
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . .	16,197,407 67	15,269,353 82	9,976,077 06	5,105,145 87
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1881. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	4,321 19	"	"	"
		— 1882. —	38,424 56	623 55	"	623 55
		— 1883. —	26,772 21	4,995 07	4,755 15	257 92
		— 1884. —	184,821 10	159,689 45	86,124 24	73,565 21
		Total des transferts des exercices précédents	254,339 15	165,306 07	90,859 59	74,440 68
		Total du Budget pour l'exercice 1885.	16,197,407 67	15,269,353 82	9,976,077 06	5,105,145 87
		TOTAUX. fr.	16,451,746 82	15,434,639 89	10,066,936 45	5,179,592 55

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 29 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,035,730 30	188,006 76	"	801,890 74	118,211 11	"	a) Les crédits formant les articles 121 à 131 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
2,000 "	"	"	"	"	"	
"	104 15	"	"	"	"	
1,278 62	"	"	"	"	"	
1,556 90	"	"	"	"	"	
89 16	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	7,880 "	"	
55,657 45	"	"	"	"	"	
107 25	"	"	"	"	"	
"	"	"	02 "	"	"	
1,100 "	"	"	"	"	"	
5,554 18	"	"	"	"	"	
15,081,222 95	188,110 80	"	801,982 74	126,091 11	"	
"	"	"	4,321 19	"	"	
623 55	"	"	57,551 01	470 "	"	
4,995 07	"	"	21,779 14	"	"	
159,680 45	"	"	603 45	24,528 51	"	
165,506 07	"	"	64,054 77	24,998 51	"	
15,081,222 95	188,110 80	"	801,982 74	126,091 11	"	
15,246,529 "	188,110 80	"	866,017 51	151,089 42	"	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1885 a été fixé, par l'article unique de la loi du 23 juin 1885, *Moniteur* du 27, n° 178, à la somme de fr. 16,143,848 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 55,550 67

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1881, 1882, 1885 et 1884 au Budget de l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. 254,530 15

TOTAL. fr. 16,451,746 82

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1883.	En 1880, jusqu'au 31 octobre.
IV.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		—				
		EXERCICE 1881.				
		<i>Reports de l'exercice 1881 à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	70	Primes d'économie et de régularité	9,330 20	7 20	•	7 20
V.		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	78	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	368 65	220 80	•	220 80
		Postes et télégraphes.				
V.		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	92	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	7 10	•	•	•
		Marine.				
VI.	96	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	72 30	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1881 fr.	9,778 13	228 •	•	228 •
IV.		EXERCICE 1882.				
		<i>Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1885.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
IV.	68	Primes d'économie et de régularité	9,755 25	63 20	•	63 20
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	891 48	617 60	•	617 60
IV.		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1882 fr.	10,626 73	680 80	•	680 80

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU RECET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
7 20	"	"	"	9,523 "	"	"	a) Les transferts des exercices 1881, 1882 et 1883 ont été approuvés par la Cour des Comptes le 4 décembre 1885.
220 80	"	"	"	147 73	"	"	
"	"	"	"	7 10	"	"	
"	"	"	"	72 30	"	"	
228 "	"	"	"	9,550 13	"	"	
63 20	"	"	"	"	9,672 05	"	
617 60	"	"	"	"	273 88	"	
680 80	"	"	"	"	9,945 93	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		EXERCICE 1883.				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1885.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	19	Primes d'économie et de régularité.	621 »	52 30	»	52 30
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	5,013 50	4,994 58	»	4,994 58
		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
III.	38	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	1,200 »	»	»	»
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	42	Entretien.	500 »	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1883	7,354 50	5,026 88	»	5,026 88
II.		EXERCICE 1884.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 a).</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	0	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . .	1,103 33	»	»	»
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	6,346 20	4,798 06	»	4,798 06
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	2,520 »	2,520 »	»	2,520 »
	19	Primes d'économie et de régularité	3,275 16	3,275 16	»	3,275 16
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	20,114 40	22,037 40	»	22,037 40
		A REPORTER. . . . fr.	39,359 18	32,630 71	»	32,630 71

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
52 50	•	•	•	568 70	•	
4,004 58	•	•	•	18 92	•	
•	•	•	1,300 •	•	•	
•	•	•	500 •	•	•	
5,026 88	•	•	1,700 •	607 62	•	
•	•	•	•	1,103 33	•	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 22 décembre 1885.
4,798 06	•	•	537 14	1,011 •	•	
2,520 •	•	•	•	•	•	
3,275 16	•	•	•	•	•	
22,057 49	•	•	3,977 •	100 •	•	
32,630 71	•	•	4,514 14	2,214 33	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. · Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	39,539 18	32,630 71	»	32,630 71
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1884 (suite).				
		Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 (suite).				
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
II (suite).	25	Frais d'exploitation	50 »	50 »	»	50 »
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	27,445 68	22,077 60	»	22,077 60
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
	57	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, em- ployées en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif) .	91,777 04	87,410 85	»	87,410 85
	59	Matériel, fournitures de bureau; frais de loyer et de régie .	8,588 02	7,758 02	»	7,758 02
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
IV.	43	Entretien	2,858 39	2,679 99	»	2,679 99
		Marine.				
	49	Traction et matériel.	874 10	874 10	»	874 10
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exer- cices périmés de 1880 et antérieurs et aux exer- cices clos de 1881, 1882 et 1883.				
	60	Remboursement à la Compagnie de Braine-le-Comte à Gand de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne de 1867 à 1884	400,000 »	400,000 »	»	400,000 »
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1884 fr.	570,752 41	554,381 25	»	554,381 25

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
52,630 71	"	"	4,514 14	2,214 35	"	
50 "	"	"	"	"	"	
22,977 60	"	"	"	4,468 08	"	
87,410 83	"	"	4,568 21	"	"	
7,758 02	"	"	650 "	"	"	
2,679 99	"	"	178 40	"	"	
874 10	"	"	"	"	"	
400,000 "	"	"	"	"	"	
554,381 25	"	"	9,688 75	6,682 41	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1885 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	167,850 "	167,856 72	160,891 72	0 15 "
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	6,500 "	6,535 85	4,661 50	1,672 35
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 "	41,685 20	41,685 20	"
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses	75,000 "	55,604 76	34,083 28	20,711 48
	6	Honoraires des avocats du Département.	35,000 "	34,837 50	24,250 "	10,587 50
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	491,999 98	491,999 98	253,854 86	238,165 12
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	123,900 "	123,063 23	72,421 59	50,641 64
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	925,000 "	612,863 11	533,983 96	77,166 20
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 "	40,000 "	34,677 "	5,325 "
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000 "	4,307 75	4,139 75	168 "
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,587,005 06	1,587,005 06	764,790 92	822,205 14
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,653,600 "	9,466,968 68	3,915,121 25	5,551,847 45
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,000,000 "	3,000,000 "	3,000,000 "	"
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles objets divers, loyers de locaux.	2,972,705 "	2,746,646 25	1,722,715 77	1,023,460 48
		A REPORTER. . . . fr.	19,187,550 04	18,440,240 18	10,835,165 87	7,802,893 45

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "		"	"	"	"	"	
107,856 72		"	"	15 28	"	"	
6,553 85		"	"	106 15	"	"	
41,683 29		"	"	216 71	"	"	
55,694 76		"	"	19,305 24	"	"	
54,837 50		"	"	162 50	"	"	
491,009 98		"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 488,515 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 53,484 98 c ^s , transférée des articles 17 et 22 par deux dépêches ministérielles, savoir : 1 ^o fr. 30,659 28 c ^s , de l'article 22, le 26 mai 1886; 2 ^o fr. 2,828 70 c ^s , de l'article 17, le 12 juin 1886.
125,065 23		"	"	836 77	"	"	
611,150 25	1,712 80	"	"	304,145 27	7,903 62	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
4,307 75	"	"	"	1,692 25	"	"	
1,537,005 06	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 13 de 1,460,540 francs, a été augmenté d'une somme de 126,465 francs 08 centimes, transférée de l'article 22 par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^o fr. 79,536 54 c ^s , le 26 mai 1886; 2 ^o fr. 23,892 72 c ^s , le 12 juin; 3 ^o fr. 635 60 c ^s , le 7 juillet; 4 ^o fr. 22,311 80 c ^s , le 4 août; 5 ^o fr. 88 70 c ^s , le 14 octobre.
9,466,908 68	"	"	"	186,560 02	71 30	"	
3,000,000 "	"	"	"	"	"	"	
2,746,176 25	470 "	"	"	173,996 65	52,152 12	"	
18,458,057 52	2,182 80	"	"	687,002 82	60,217 04	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1885.	en 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	10,187,550 04	18,440,240 18	10,655,163 87	7,802,893 43
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,606,977 55	1,606,977 55	783,735 30	823,242 25
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,185,800 "	11,060,519 42	4,785,770 85	6,280,747 09
	19	Primes d'économie et de régularité	547,800 "	547,517 07	1,230 30	540,287 37
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,935,000 "	4,500,400 71	3,628,231 02	624,407 03
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	13,006,200 "	12,816,457 43	6,315,151 33	6,501,255 87
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	8,873,908 65	8,873,498 09	4,428,271 28	4,445,172 48
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	5,985,750 "	5,913,322 33	2,996,066 67	2,917,253 66
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois .	500,000 "	589,061 23	86,845 04	502,974 92
	25	Frais d'exploitation	2,121,000 "	1,928,550 48	1,554,918 01	572,589 48
	26	Camionnage	1,800,000 "	1,755,135 96	1,464,856 95	290,298 21
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000 "	647,124 45	447,048 10	200,076 33
	28	Redevances aux compagnies	30,000 "	29,600 16	18,652 44	10,947 72
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,796,563 78	1,796,563 78	904,324 36	892,239 42
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	82,120 "	82,120 "	47,955 "	54,165 "
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	100,410 96	100,410 96	31,979 37	68,431 59
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	98,650 "	95,620 50	25,495 80	70,124 70
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	171,422 "	171,000 30	134,267 41	36,741 95
		A REPORTER. . . . fr.	72,589,152 96	70,561,019 24	38,089,923 08	32,419,886 54

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incomptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,458,057 32	2,182 86	"	687,002 82	00,217 04	"	
1,606,977 53	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 17 de 1,619,870 francs, a été diminué d'une somme de fr. 18,851 70 c ^t , transférée par dépêche ministérielle du 12 juin 1886, savoir 1 ^o fr. 2,825 70 c ^t à l'article 7, et 2 ^o 15,726 francs à l'article 29, et augmenté d'une somme de fr. 5,659 25 c ^t , transférée de l'article 22, par deux dépêches ministérielles, savoir : 1 ^o fr. 4,745 25 c ^t , le 7 juillet 1886, et 2 ^o 916 francs, le 4 août 1886.
11,066,517 92	1 50	"	116,745 18	2,537 40	"	
547,517 07	"	"	"	282 33	"	
4,252,098 07	47,711 04	"	654,590 29	"	"	
12,816,385 20	52 23	"	162,255 62	27,506 95	"	
8,875,443 76	54 33	"	410 54	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 22 de 9,108,760 francs, a été diminué d'une somme de 234,851 francs 37 centimes, transférée aux articles 7, 15, 17 et 29 par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^o fr. 181,538 60 c ^t , le 26 mai 1886; 2 ^o fr. 23,802 72 c ^t , le 12 juin 1886; 3 ^o fr. 5,428 85 c ^t , le 7 juillet 1886; 4 ^o fr. 23,227 50 c ^t , le 4 août 1886, et 5 ^o fr. 763 70 c ^t , le 14 octobre 1886.
5,913,500 55	22 "	"	72,427 07	"	"	
589,819 96	141 27	"	58 77	"	"	
1,927,507 49	1,042 99	"	184,506 22	7,943 50	"	
1,755,135 16	" 80	"	0,722 54	55,141 50	"	
647,124 43	"	"	"	2,875 57	"	
29,600 16	"	"	399 84	"	"	
1,796,563 73	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 29 de 1,708,770 francs, a été augmenté d'une somme de 87,793 francs 78 centimes, transférée des articles 17 et 22, par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^o fr. 71,342 78 c ^t , le 26 mai 1886; 2 ^o 15,726 francs, le 12 juin 1886; 3 ^o 50 francs, le 7 juillet 1886, et 4 ^o 675 francs, le 14 octobre 1886.
82,120 "	"	"	"	"	"	
100,410 96	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 31 de 93,404 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 7,506 96 c ^t , transférée de l'article 41 par diverses dépêches ministérielles, savoir : fr. 5,484 46 c ^t , le 7 mai 1886; 2 ^o fr. 1,897 60 c ^t , le 22 mai 1886, et 3 ^o 225 francs, le 14 octobre 1886.
95,620 50	"	"	3,020 50	"	"	
171,009 36	"	"	412 64	"	"	
70,509,809 02	51,200 02	"	1,801,620 65	136,504 09	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT.fr.	72,589,152 96	70,561,019 24	58,080,923 08	52,410,886 54
		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	5,258,185 »	5,258,104 28	701,053 58	2,465,560 90
	35	— — des facteurs et autres agents subalternes	5,797,711 »	5,797,710 24	1,584,939 05	2,212,624 27
	36	Transport des dépêches.	550,740 »	525,304 85	270,203 40	255,101 45
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, em- ployées, en vertu de conventions ou d'arrangements par- ticuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	715,000 »	693,507 34	290,176 23	405,151 11
	38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	5,343 60	3,160 70	182 90
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	710,820 »	682,958 87	320,261 38	349,087 83
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bu- reau international de Berne.	3,250 »	5,012 75	»	3,012 75
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	2,165,754 04	2,165,445 54	675,967 78	1,489,477 56
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,068,070 »	1,061,323 01	295,977 20	767,185 81
	43	Entretien	276,351 »	266,059 84	200,685 88	65,541 56
	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 »	1,780 61	»	1,780 61
		Marine.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	865,586 »	853,508 19	818,520 77	34,762 42
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	186,540 »	185,455 72	108,662 55	76,791 17
	47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000 »	1,550,541 62	909,774 15	640,567 47
	48	Subsides	58,155 »	58,155 10	40,081 25	18,071 24
	49	Traction et matériel.	1,079,904 »	983,005 82	733,165 40	240,681 82
		A REPORTER.fr.	88,715,190 »	80,658,762 51	45,189,550 00	41,462,147 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
70,500,809 62	51,209 62	"	1,891,029 63	136,504 09	"	
3,256,614 28	1,550 "	"	20 72	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 34 de 3,253,388 francs, a été augmenté d'une somme de 4,800 francs, transférée de l'article 41 par la dépêche ministérielle du 14 octobre 1886.
3,797,565 32	146 02	"	" 76	"	"	
525,304 85	"	"	5,435 15	"	"	
693,307 34	"	"	21,692 66	"	"	
3,343 60	"	"	6,636 40	"	"	
679,249 21	3,709 66	"	8,509 11	19,352 02	"	
3,012 75	"	"	237 25	"	"	
2,165,445 34	"	"	288 70	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 41 de 2,177,841 francs, a été diminué d'une somme de 12,106 francs 96 centimes, transférée aux articles 31 et 34 par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^{re} fr. 5,484 46 c ^{ts} , le 7 mai 1886; 2 ^e 1,597 francs, 50 centimes, le 22 mai 1886, et 3 ^e 5,025 francs, le 14 octobre 1886.
1,061,163 01	160 "	"	6,746 99	"	"	
266,027 44	32 40	"	10,291 16	"	"	
1,730 61	"	"	219 30	"	"	
853,283 19	85 "	"	10,217 81	"	"	
185,453 72	"	"	1,086 28	"	"	
1,559,341 62	"	"	"	"	159,341 62	
58,153 19	"	"	1 81	"	"	
982,845 22	160 60	"	78,407 63	18,400 55	"	
86,601,608 31	57,054 20	"	2,041,441 45	174,346 66	159,341 62	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	88,715,199	86,658,752 51	45,139,550 00	41,402,147 41
V.		Comité mixte de législation.				
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000	3,272 67	608	2,649 92
VI.	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.)	67,000	61,442 00	50,457 81	30,984 25
VII.	52	Pensions : premier terme	22,200	16,596 41	13,875 84	2,720 57
VIII.	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,325	28,754 80	19,305	9,220
IX.	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750	11,507 48	4,838 05	6,671 43
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exer- cices périmés de 1880 et antérieurs et aux exer- cices clos de 1881, 1882 et 1883 a).				
	55	Administration centrale. — Honoraires des avocats du Dé- partement. (Exercice 1880 périmé).	1,500	1,500	"	1,500
	56	Chemins de fer. — Pertes et avaries. (Exercices clos et périmés.)	94,350	94,350	"	94,350
	57	Dépenses imprévues. (Exercice clos.)	574 17	569 57	"	569 57
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	88,950,898 17	86,876,745 50	45,208,653 60	41,610,815 15
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1881. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	9,778 13	228	"	228
		— 1882. —	10,626 73	680 80	"	680 80
		— 1883. —	7,334 50	5,026 88	"	5,026 88
		— 1884. —	570,752 41	554,381 25	"	554,381 25
		TOTAL des transferts des exercices précédents	598,491 77	560,316 93	"	560,316 93
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1885	88,950,898 17	86,876,745 50	45,208,653 60	41,610,815 15
		TOTAUX. fr.	89,549,389 94	87,437,062 43	45,208,653 60	42,171,130 08

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
86,601,698 34	57,054 20	"	2,041,441 45	174,346 06	159,341 62	
3,257 92	14 75	"	1,727 53	"	"	
61,442 06	"	"	5,357 94	"	"	
16,596 41	"	"	5,605 59	"	"	
28,525 "	229 80	"	570 20	"	"	
11,507 48	"	"	4,242 52	"	"	
1,500 "	"	"	"	"	"	a) Les crédits formant les articles 55 à 57 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152.
94,350 "	"	"	"	"	"	
569 57	"	"	4 60	"	"	
86,819,446 75	57,298 75	"	2,059,147 63	174,346 66	159,341 62	
228 "	"	"	9,550 13	"	"	
680 80	"	"	"	9,945 95	"	
5,026 88	"	"	1,700 "	607 62	"	
554,381 25	"	"	9,688 75	6,682 41	"	
560,316 93	"	"	20,958 88	17,235 96	"	
86,819,446 75	57,298 75	"	2,059,147 63	174,346 66	159,341 62	
87,379,765 68	57,298 75	"	2,080,086 51	191,582 62	159,341 62	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1885, a été fixé, par l'article unique de la loi du 16 juin 1885, *Moniteur* du 25, n° 174, à la somme de . . . fr. 88,854,474 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 96,424 17

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1881, 1882, 1883 et 1884 au Budget de l'exercice 1885, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 598,491 77

TOTAL fr. 89,549,389 94

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1885, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	13	Traitement et solde de la cavalerie	3,901 44	3,823 41	3,823 41	"
		EXERCICE 1884.				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1885.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	14,985 60	13,072 90	7,666 75	5,406 13
	13	— — de la cavalerie	7,598 25	6,740 05	4,827 74	1,922 21
	14	— — de l'artillerie	1,223 72	1,209 97	1,165 26	44 71
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1884 fr.	23,809 57	21,032 89	13,659 75	7,373 07
		EXERCICE 1885 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 "	199,986 01	196,748 34	3,237 67
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 "	15,042 90	6,315 23	9,629 76
	4	Matériel b)	72,000 "	72,000 "	50,211 51	12,788 49
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	190,000 "	180,984 60	151,204 48	38,780 12
		A REPORTER. . . . fr.	490,000 "	498,913 60	434,477 56	64,436 04

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,832 41	•	•	78 03	•	•	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 6 décembre 1885.
13,072 90	•	•	1,912 70	•	•	
6,749 95	•	•	848 30	•	•	
1,200 97	•	•	15 75	•	•	
21,032 82	•	•	2,776 75	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	
199,986 01	•	•	13 99	•	•	
15,942 99	•	•	57 01	•	•	
72,000 •	•	•	•	•	•	
189,084 60	•	•	15 40	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 4 de 63,000 francs, a été augmenté d'une somme de 7,000 francs, transférée de l'article 23 par la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79.
498,913 60	•	•	86 40	•	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	499,000 »	498,913 00	434,477 56	64,436 04
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général	878,600 »	796,788 97	65,458 10	731,330 78
	7	— — des provinces et des places	268,200 »	265,955 87	22,101 60	245,854 18
	8	— du service de l'intendance	257,700 »	247,778 55	20,399 47	227,379 08
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé	307,400 »	302,535 30	25,469 04	277,065 45
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	709,800 »	698,255 05	158,296 »	559,950 05
	11	Service pharmaceutique.	200,000 »	199,906 35	199,713 55	282 80
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	14,404,000 »	14,402,253 44	2,559,175 12	11,842,764 37
	13	— — de la cavalerie	5,757,000 »	5,753,483 55	544,574 57	3,207,769 32
	14	— — de l'artillerie	5,310,000 »	5,295,447 35	855,475 60	4,439,971 75
	15	— — du génie	1,530,000 »	1,519,865 55	158,193 77	1,161,653 55
	16	— — du bataillon d'administration. . . a) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	674,900 »	674,824 79	99,581 69	575,443 10
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . .	232,100 »	210,648 54	38,120 »	172,528 34
	18	Dépenses d'administration	44,900 »	44,884 56	27,051 26	17,833 30
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	66,374 32	6,329 46	60,044 86
	20	Matériel de l'artillerie b)	1,339,000 »	1,338,373 01	862,164 70	471,543 45
		A REPORTER. . . . fr.	30,279,575 »	30,116,359 29	6,056,182 63	24,053,859 42

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGULANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
498,913 60	"	"	86 40	"	"	
796,788 97	"	"	81,811 03	"	"	
265,055 87	"	"	2,244 13	"	"	
247,778 55	"	"	9,021 45	"	"	
502,555 59	"	"	4,864 61	"	"	
698,255 05	"	"	1,044 95	10,500 "	"	
190,996 35	"	"	3 65	"	"	
14,401,050 40	293 95	"	51 66	1,714 90	"	
5,752,143 89	1,359 66	"	1,094 53	2,421 92	"	
5,295,447 35	"	"	14,552 65	"	"	
1,319,847 52	18 23	"	10,154 45	"	"	
674,824 79	"	"	75 21	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 16 de 672,400 francs, a été augmenté d'une somme de 2,500 francs, transférée de l'article 22, en exécution de la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79.
210,648 34	"	"	21,451 66	"	"	
44,884 56	"	"	15 44	"	"	
66,374 32	"	"	" 68	"	"	
1,553,708 21	4,665 40	"	16 39	1,210 "	"	b) Le crédit primitif de l'article 20 de 1,302,450 francs, a été augmenté d'une somme de 37,150 francs, transférée de l'article 22, en exécution de la loi susdite.
30,110,042 05	6,317 24	"	147,368 89	15,840 82	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	50,279,575	50,110,359 29	6,056,182 63	24,053,859 42
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie.	1,470,000	1,469,035	1,187,102 87	281,547 20
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande a)	7,192,050	6,765,138 01	1,722,254 62	5,042,883 39
	23	Fourrages en nature.	4,200,000	4,024,956 15	652,521 73	3,372,414 40
	24	Casernement des hommes	767,000	755,863 25	475,004 83	278,160 73
	25	Renouvellement de la buffleterio et du harnachement. . . .	105,000	104,886 73	30,217 56	74,631
	26	Frais de route et de séjour	130,000	126,407 65	14,224 85	112,272 80
	27	Transports généraux	100,000	94,323 06	54,206 04	40,117 02
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde b)	192,000	188,198 37	138,232 87	49,965 50
	29	Remonte	832,700	828,828 52	773,628 52	55,200
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires	145,000	143,000	12,765 23	128,563 76
	31	Frais de représentation.	20,000	16,626 63	2,776 63	13,850
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours c)	168,000	162,940 21	29,907 37	132,767 74
XI.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075	15,013 61	12,944 25	2,069 36
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de la Guerre fr.	46,617,000	44,813,046 51	11,101,060 80	33,638,302 32

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
30,110,042 05	6,317 24	•	147,368 89	15,846 82	•	
1,468,650 07	384 03	•	•	985 •	•	
6,765,138 01	•	•	427,511 90	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 7,274,300 francs, a été diminué d'une somme de 81,650 francs, par la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79, transférée savoir : 1° 7,000 francs à l'article 4 ; 2° 2,500 francs à l'article 16 ; 3° 37,150 francs à l'article 20 ; 4° 22,000 francs à l'article 28, et 5° 13,000 francs à l'article 32.
4,024,036 15	•	•	175,065 87	•	•	
753,163 56	2,007 60	•	388 25	10,748 50	•	
104,848 56	38 22	•	113 22	•	•	
126,497 65	•	•	3,502 35	•	•	
94,323 06	•	•	5,076 04	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 28 de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 22,000 francs, transférée de l'article 22, en exécution de la loi susdite.
188,198 37	•	•	3,801 63	•	•	
828,828 32	•	•	3,871 68	•	•	
141,328 90	3,671 01	•	•	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 32 de 155,000 francs, a été augmenté d'une somme de 13,000 francs, transférée de l'article 22, en exécution de la loi précitée.
16,626 63	•	•	3,373 37	•	•	
162,675 11	265 10	•	5,059 79	•	•	
15,015 61	•	•	61 39	•	•	
44,800,272 12	13,374 10	•	775,703 37	27,860 32	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	3,901 44	3,823 41	3,823 41	•
		— 1884 — —	23,809 57	21,032 82	15,659 75	7,375 07
		Total des transferts des exercices précédents	27,711 01	24,856 23	17,483 16	7,375 07
		Total du Budget pour l'exercice 1885	45,617,000	44,813,646 51	11,161,969 80	53,658,302 32
		TOTAUX fr.	45,644,711 01	44,838,502 54	11,179,432 96	53,645,675 30

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,823 41	»	»	78 03	»	»	
21,032 82	»	»	2,776 75	»	»	
24,856 23	»	»	2,854 78	»	»	
44,800,272 12	13,374 19	»	775,793 37	27,560 32	»	
44,825,128 35	13,374 19	»	778,648 15	27,560 32	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1885 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 3 février 1885, *Moniteur* du 6, n° 37, à la somme de fr. 45,617,000 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1883 et 1884 au Budget de l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 27,711 01

TOTAL fr. 45,644,711 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1885 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitements et soldes de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	3,448,000 »	3,427 280 53	3,048,844 54	363,275 45

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Y

[illegible]

r. 3,448,000 *

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
IV.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1885 conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	20	Dépenses du domaine	23,856 38	23,724 30	»	23,724 30
	30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	9,180 »	5,847 06	»	5,847 06
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1884.	53,045 38	29,571 36	»	29,571 36
I.		EXERCICE 1885 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service — Traitements des employés détachés à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité. b)	928,150 »	925,047 43	877,405 43	48,544 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. c)	95,918 53	92,711 15	51,004 30	41,706 74
	4	Frais de tournées	7,000 »	5,027 60	3,724 55	1,303 05
	5	Matériel	152,500 »	151,828 51	112,841 57	38,938 80
	6	Magasin général des papiers	172,000 »	167,086 80	162,442 75	4,644 05
	7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»
	8	Service de la Monnaie	12,100 »	10,892 50	5,782 52	5,109 78
	9	Documents statistiques	18,000 »	17,966 79	16,525 04	1,641 75
		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	10	Traitements des agents du Trésor	166,300 »	165,348 96	150,708 06	5,450 »
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	46,400 »	46,016 66	46,016 66	»
		A REPORTER. . . . fr.	1,621,368 33	1,008,026 18	1,460,530 87	147,538 17

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
25,724 50	"	"	"	132 08	"	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes le 22 décembre 1885.
5,847 06	"	"	"	3,541 04	"	"	
20,571 56	"	"	"	3,474 02	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 2 de 919,180 francs, a été augmenté d'une somme de 9,000 francs transférée de l'article 20, en exécution de la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79. c) Par la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79, le crédit primitif de l'article 3 de 73,000 francs, a été augmenté: 1° d'une somme de fr. 9,418 33 et, destinée à pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1881 et antérieurs et aux exercices de 1882, 1885 et 1884, et 2° d'une somme de 11,500 francs, transférée de l'article 34.
925,947 43	"	"	"	2,202 57	"	"	
92,711 13	"	"	"	1,207 20	"	"	
5,027 60	"	"	"	1,072 40	"	"	
151,780 57	48 14	"	"	471 40	"	"	
167,086 80	"	"	"	4,913 20	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	"	
10,892 30	"	"	"	1,207 70	"	"	
17,966 79	"	"	"	33 21	"	"	
165,248 06	100 "	"	"	951 04	"	"	
46,016 66	"	"	"	383 34	"	"	
1,607,878 04	148 14	"	"	13,342 15	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,621,568 55	1,608,026 18	1,400,539 87	147,558 17
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	12	Surveillance générale. — Traitements a)	458,350 "	428,415 97	145,658 76	284,775 21
	15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	708,600 "	705,144 84	251,844 66	471,300 18
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes . b)	2,067,500 "	2,060,557 95	686,038 01	1,374,510 94
	15		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). .	2,265,000 "	2,304,248 55	60 " 2,304,188 55
	16	Service des douanes et de la recherche maritime . . . c)	4,950,925 "	4,940,053 66	1,622,225 11	3,317,808 55
	17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	12,800 "	10,174 86	5,074 94	6,109 92
	18	Suppléments de traitement. d)	227,225 "	190,565 75	48,979 75	141,584 "
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	56,000 "	46,904 81	15,951 40	30,953 41
	20	Frais de bureau et de tournées e)	85,580 "	81,658 "	45,524 "	36,514 "
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	548,200 "	404,204 08	64,657 41	429,456 67
	22	Police douanière.	5,000 "	4,646 68	"	4,646 68
	23	Matériel	201,425 "	191,765 52	43,146 53	148,555 49
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre f)	490,650 "	487,869 26	317,867 "	169,975 76
	25	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 "	45,782 74	40,649 02	5,135 12
	26	Traitements du personnel du domaine	118,950 "	117,268 29	74,058 27	43,250 02
	27	Traitements du personnel forestier	407,680 "	406,125 05	530,074 50	75,490 05
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif) g)	1,350,050 50	1,314,801 22	1,666 64	1,313,134 58
	29	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 "	74,958 20	45,605 74	51,552 46
	30	Matériel h)	12,102 90	9,875 09	6,915 55	2,871 76
	31	Dépenses du domaine i)	125,794 55	107,978 79	24,887 84	83,090 95
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État	26,000 "	19,172 86	"	19,172 86
	35	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 "	511 51	48 24	463 07
		A REPORTER. fr.	15,819,761 26	15,648,641 44	5,206,111 31	10,441,533 38

FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,607,878 04	148 14	"	13,542 15	"	"	
428,415 07	"	"	9,036 05	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 12 de 471,350 francs, a été diminué d'une somme de 33,000 francs transférée à l'article 16, en exécution de la loi du 16 mars 1886, Moniteur du 20, n° 79.
703,144 84	"	"	5,435 16	"	"	
2,000,557 93	"	"	6,742 05	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 14 de 2,112,300 francs, a été diminué d'une somme de 45,000 francs, transférée à l'article 16, en exécution de la loisudite.
2,504,248 53	"	"	"	"	39,248 53	c) Le crédit primitif de l'article 16 de 4,839,925 francs, a été augmenté d'une somme de 111,000 francs, transférée savoir : 1° 33,000 francs de l'article 12 ; 2° 45,000 francs de l'article 14, et 3° 33,000 francs de l'article 18, en exécution de la loi susdite.
4,940,033 66	"	"	10,891 54	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 18 de 260,325 francs, a été diminué d'une somme de 33,000 francs, transférée à l'article 16, en exécution de la loi susmentionnée.
10,174 86	"	"	2,625 14	"	"	
190,563 75	"	"	36,661 25	"	"	
46,904 81	"	"	9,095 19	"	"	
81,638 "	"	"	5,942 "	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 20 de 94,580 francs, a été diminué d'une somme de 9,000 francs transférée à l'article 2, en exécution de la loi susdite.
494,094 08	110 "	"	55,995 92	"	"	
4,646 68	"	"	553 32	"	"	
191,609 82	65 50	"	9,661 68	"	"	
487,842 76	26 50	"	2,780 74	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 24 de 495,650 francs a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 36, en exécution de la loi susmentionnée.
45,782 74	"	"	517 26	"	"	
117,268 29	"	"	1,661 71	"	"	
405,564 44	558 61	"	1,556 95	"	"	
1,314,801 22	"	"	15,229 28	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 28 de 1,330,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 30 50 c ^t par la loi précitée.
74,938 20	"	"	61 80	"	"	
9,785 09	90 "	"	2,227 81	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 30 de 12,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2 90 c ^t par la même loi.
107,078 79	"	"	15,815 74	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 31 de 120,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,794 francs 53 centimes par la loi susdite.
19,172 86	"	"	5,390 74	1,486 40	"	
511 81	"	"	988 89	"	"	
15,047,644 69	996 75	"	208,931 95	1,486 40	39,248 53	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1885.	en 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	15,819,761 26	15,048,041 44	5,206,111 31	10,411,533 58
V.		Pensions et secours.				
	34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . a)	16,500 »	16,166 03	12,250 81	3,915 22
	35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 »	11,875 »	11,775 »	100 »
VI.		Dépenses imprévues.				
	36	Dépenses imprévues non libellées au Budget b)	10,000 »	8,593 80	3,707 35	4,793 55
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Finances.	15,860,261 26	15,085,276 27	5,233,934 47	10,450,342 15
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	55,045 58	29,571 36	»	29,571 36
		Total du Budget pour l'exercice 1885	15,860,261 26	15,085,276 27	5,233,934 47	10,450,342 15
		TOTAUX. fr.	15,893,306 64	15,714,847 63	5,233,934 47	10,479,913 51

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,647,644 69	996 75	"	208,931 05	1,436 40	30,248 53	
16,166 03	"	"	333 97	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 34 de 28,000 francs a été diminué d'une somme de 11,500 francs, transférés à l'article 3, en exécution de la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79.
11,875 "	"	"	2,125 "	"	"	
8,590 00	2 90	"	1,406 20	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 36 a été augmenté d'une somme de 5,000 francs transférés de l'article 24, en exécution de la loi précitée.
15,684,276 62	999 65	"	212,797 12	1,436 40	30,248 53	
29,571 36	"	"	3,474 02	"	"	
15,684,276 62	999 65	"	212,797 12	1,436 40	30,248 53	
15,715,847 98	995 65	"	216,271 14	1,436 40	30,248 53	

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1885 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 mars 1885, *Moniteur* du 30 avril, n° 93, à la somme de. fr. 15,847,013 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 13,246 26

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 33,045 38

TOTAL. fr. 15,893,306 04

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1885. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	Non-Valeurs.					
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	186,758 30	4,002 17	182,756 13
	2	— — — personnelle	300,000	371,019 66	14,263 65	357,654 03
	3	— sur le droit de patente	130,000	85,355 11	5,622	70,733 11
	4	— sur les redevances des mines	15,000	2,701 67	"	2,701 67
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	0,000	6,784 68	"	6,784 68
II.	Remboursements.					
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	306,329 08	181,265 70	125,063 20
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	520,000	674,271 05	278,817 73	388,289 52
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	10,826 33	1,188 25	9,382 57
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	1,373 70	430 44	943 26
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000	204,837 69	204,837 69	"
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	43,835 19	6,094 70	37,540 49
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.			1,686,500	1,984,792 46	786,524 40	1,190,848 75

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	ILS CRÉDITS.	
186,758 30	"	"	13,241 70	"	"	
371,919 68	"	"	"	"	71,919 68	
85,355 11	"	"	44,644 80	"	"	
2,701 67	"	"	12,298 53	"	"	
6,784 68	"	"	2,215 52	"	"	
306,329 08	"	"	"	"	56,329 08	
667,107 25	7,163 80	"	"	"	154,271 05	
10,570 82	235 51	"	"	"	9,826 33	
1,373 70	"	"	126 30	"	"	
294,837 69	"	"	"	"	74,837 69	
43,635 19	"	"	"	"	3,635 19	
1,077,373 15	7,419 31	"	72,526 54	"	370,819 "	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1885, a été fixé par l'article unique de la loi du 29 décembre 1884, *Moniteur* du 30, n° 364, à la somme de. fr. 1,686,500 "

EXERCICE 1885. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	103,010,115 58	100,613,770 69	86,374,215 44	14,212,555 44
Dotations	4,678,675 "	4,678,090 47	4,485,445 48	192,644 99
Ministère de la Justice	15,460,511 "	15,788,106 44	11,202,662 71	4,548,557 87
— des Affaires Étrangères	2,550,985 "	2,298,570 66	2,044,095 87	247,480 88
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,458,618 41	21,700,587 21	15,560,168 55	6,057,889 86
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	10,451,746 82	15,454,639 89	10,066,956 45	5,179,592 55
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	89,549,389 94	87,457,062 43	45,208,635 60	42,171,150 08
— de la Guerre	45,644,711 01	44,838,502 54	11,170,452 96	33,645,675 30
Corps de la Gendarmerie.	3,448,000 "	3,427,280 55	3,048,844 54	563,273 43
Ministère des Finances.	15,805,306 64	15,714,847 65	5,233,934 47	10,479,913 51
Non-Valeurs et Remboursements	1,686,500 "	1,984,792 46	786,524 40	1,190,848 75
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	320,647,359 40	315,915,850 95	104,900,914 25	118,269,129 75

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
100,586,548 88	27,221 81	•	2,554,768 96	27,745 30	186,168 67	
4,678,090 47	•	•	584 53	•	•	
15,751,000 58	37,105 86	•	185,970 00	1,500 •	509,260 34	
2,291,585 75	6,784 91	•	41,814 54	20,000 •	•	
21,398,058 10	502,329 02	•	482,311 13	270,340 07	3,420 •	
15,246,529 •	188,110 89	•	860,017 51	151,089 42	•	
87,570,763 68	57,298 75	•	2,080,086 51	191,582 62	159,541 62	
44,825,128 35	13,574 10	•	778,648 15	27,560 32	•	
3,412,117 07	15,162 56	•	20,719 47	•	•	
15,713,847 08	909 65	•	216,271 14	1,450 40	39,248 53	
1,977,375 15	7,410 31	•	72,526 54	•	370,819 •	
313,260,044 •	655,806 95	•	7,209,518 48	700,254 15	1,268,264 16	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1885, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1885.	
	1883.	1884.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	100,613,770 60	99,596,792 59	1,016,978 10	"
Dotations	4,678,090 47	4,686,566 54	"	8,476 07
Ministère de la Justice	15,788,106 44	15,720,401 05	58,614 51	"
— des Affaires Étrangères	2,208,370 66	2,358,501 90	"	59,951 35
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	21,700,387 21	27,047,503 06	"	5,346,915 85
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	15,451,639 80	16,884,502 72	"	1,449,922 85
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	87,437,062 43	80,143,201 64	"	1,706,229 21
— de la Guerre	44,838,502 54	45,850,663 52	"	1,012,160 98
Corps de la Gendarmerie	3,427,280 55	3,426,403 26	817 27	"
Ministère des Finances	15,714,847 65	15,552,410 83	162,436 80	"
Non-Valeurs et Remboursements	1,984,792 46	1,896,514 88	88,277 58	"
TOTAUX	313,915,850 95	322,172,562 96	1,527,124 26	9,585,636 27
EN MOINS À L'EXERCICE 1885			8,256,512 01	

TABLEAU LITT. X



TABLEAU

DÉS

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1884 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	60,942,211 82	46,205,354 02	78,248 50	"	113,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 07
1853	86,057,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	321,250 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,790 73	15,574,163 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	"	44,835 30	25,778,033 70	120,429,195 "
1859	104,095,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,503,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 36	1,699,703 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1865	111,138,170 "	"	10,602,961 02	6,886,541 07	128,717,472 09
1866	115,014,070 "	"	489,001 00	328,005 56	115,831,076 65
1867	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,159 45	118,122,834 84
1872	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,453,500 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1876	132,698,540 "	1,204,000 "	125,248 63	5,108,865 86	137,194,654 49
1877	139,004,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	720,631 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,359 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 35	162,750,469 35
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	160,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,231 58	39,023,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	3,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1894	229,645,000 "	"	7,097,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1895	245,032,600 "	"	6,378,527 41	25,147,717 51	274,558,844 92
1896	250,244,860 "	"	0,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,737,029 54
1898	260,335,860 "	"	7,770,547 10	101,271,595 50	369,381,800 40
1899	264,435,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1900	273,497,060 "	"	6,055,637 40	97,208,952 50	376,761,640 99
1901	286,368,630 "	"	6,711,960 63	75,064,610 "	368,745,200 63
1902	296,647,700 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1903	299,571,760 "	"	8,247,565 30	144,826,113 85	452,645,437 22
1904	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	375,472,106 "
	8,618,163,850 59	145,104,385 55	247,059,096 48	1,482,027,750 21	10,503,255,691 85
	8,663,268,245 14				

CLOS DE 1850 A 1884 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
20,502,221 50	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 02	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,355 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,015 99	
125,509,014 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,590,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 00	"	
125,289,847 48	4,620,724 49	"	
108,810,508 75	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 37	"	252,906 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 10	"	4,005,675 59	
152,875,052 50	"	5,840,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,805 50	
146,259,211 01	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,540,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 01 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 40	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,620,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,100 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 00	
259,940,437 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,430 21	
516,284,526 27	"	5,547,496 93	
567,590,461 95	1,794,358 50	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,780 85	"	9,258,580 22	
450,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,025 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,440,975 90	"	
10,054,031,019 27	55,058,585 06	296,455,012 50	
	241,575,527 44		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						R E S T E. ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^{tr} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	n) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,593 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,819,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,893,097 55	7,795,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1860.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,701,812 58	15,617,439 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,062 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,372 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 07	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 05	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,450,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,736 25
1873.	125,615,260 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,656 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,440,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,419,181 75	140,256,101 52	1,645,625 53	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,922,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,555,528 90	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	n) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,859,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 " 2,521,437 10	142,544,414 90	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,437 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1880.	158,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,520,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,039 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884.	151,885,210 43	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,051 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1888.	n) 171,550,359 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,585 32
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,152 30
1891.	179,303,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	256,417,401 80	8,499,212 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1895.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1896.	245,220,640 97	6,465,412 50	1,925,585 23	2,248,088 95	254,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1897.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1898.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1899.	274,514,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,505,442 60	1,622,828 46	278,882,614 23
1900.	278,818,540 04	10,557,236 40	1,561,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,590,744 24
1901.	298,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 01	1,255,320 96	307,167,843 05
1902.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,320 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1903.	322,870,816 47	5,255,052 04	1,865,280 41	669,894 14	328,650,652 06	950,574 55	327,700,077 51
1904.	326,870,741 71	2,227,397 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
	8,642,877,089 24	410,775,680 04	58,860,144 00	61,206,952 74	9,162,727,465 11	62,251,567 04	9,100,476,068 07

CLOS DE 1850 A 1884 INCLUSIVEMENT (suite) — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses	FAITS RÉALISÉS		Excédents DE CREDITS à annuler	Observations.
		DÉPENSES résultant des crédits faits	—		
	27,981,168 79	27,981,168 79			
	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14		a) Après deduction de fr 37,546,510 74 et pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du décret du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non venues
	164,590,401 81	158,500,918 01	6,089,482 80		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre et du Nord, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856
10,000,000	98,874,000 45	96,513,600 00	2,360,400 45		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre et du Nord, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856
b) 1,400,000	89,559,534 28	87,104,004 06	2,455,529 22		d) Non compris fr 103,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (voir la Banque de Belgique)
c) 15,574,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre et du Nord, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856
10,000,000	105,226,105 69	103,551,751 64	1,674,353 05		f) Y compris fr 111,682 66 et, même objet que ci-dessus
2,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
15,896,897 40	129,589,912 85	124,196,508 51	5,393,404 34		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,114 26		i) Non compris fr 22,676 51 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	117,467,425 97	114,970,556 11	2,496,869 86		j) Non compris fr 137 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
25,278,997 17	152,568,405 61	149,575,909 88	2,992,495 73		k) Non compris fr 0 81 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
e) 1,699,765 61	121,989,489 50	119,855,910 55	2,133,578 95		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
84,616,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		m) Non compris fr 120,587 18 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
f) 21,522,566 83	150,224,705 56	154,589,549 89	4,364,844 33		n) Non compris fr 2,000 507 50 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	124,116,888 32	122,752,999 29	1,363,889 03		o) Non compris fr 5 80 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
g) 5,768,642 11	128,985,534 98	127,574,574 99	1,410,959 99		p) Non compris fr 560 86 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
h) 8,974,490 68	140,577,570 49	138,060,915 57	2,516,654 92		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux
446,977 00	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,006 26		r) Après deduction d'une somme de fr 601,510 63 et portée entière par suite sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la législature
2,559,755 29	122,900,216 56	118,750,904 76	4,149,311 80		s) Non compris fr 15,250 10 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		t) Non compris fr 8,675 13 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,565 99	153,803,105 22	151,848,564 95	1,954,540 27		u) Non compris fr 57,586 87 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,969,827 76	157,456,401 95	154,510,907 41	2,945,494 54		v) Non compris fr 107,165 71 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,956,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	556,494 78		w) Non compris fr 2,512 55 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
10,561,522 01	155,951,797 80	146,926,211 95	9,025,585 85		x) Non compris fr 4,810 71 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,878,878 91	155,878,819 25	149,727,649 92	6,151,169 33		y) Non compris fr 24,279 01 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,891,907 80	156,508,628 12	146,201,158 91	10,307,469 21		z) Non compris fr 77,676 52 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
5,610,495 66	148,154,310 56	144,745,005 56	3,409,305 00		a) Non compris fr 11,677,956 59 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux dont fr 41,285,825 02 et par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 août 1875
4,515,494 69	157,111,880 26	155,889,679 62	1,222,200 64		b) Non compris fr 915,903 68 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
16,144,607 42	162,724,145 51	159,025,577 52	3,698,567 99		c) Non compris fr 18,470 02 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	959,772 94		d) Non compris fr 15,811 24 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
27,751,059 51	180,278,603 55	177,982,280 60	2,296,322 95		e) Non compris fr 27,674 87 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55,967,941 02	191,765,615 85	186,062,522 17	5,703,093 68		f) Non compris fr 17,075 75 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
52,507,450 69	190,495,165 17	186,225,429 56	4,269,735 61		g) Non compris fr 154,435 19 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
52,051,895 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,398 34		h) Non compris fr 64,279,519 16 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		i) Non compris fr 350 20 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
21,005,608 66	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37		
19,925,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,644,154 30		
27,906,688 95	207,766,906 92	199,655,875 76	8,111,031 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	15,377,640 43		
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	3,780,045 75		
154,141,616 24	514,245,429 12	550,898,578 60	3,653,133 48		
60,999,200 54	506,192,571 95	501,647,754 68	4,544,816 27		
42,164,484 56	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 44		
44,586,605 24	298,659,555 74	294,755,925 86	3,903,629 88		
124,658,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,880,510 07		
85,952,952 14	552,678,927 28	549,127,171 90	3,551,756 38		
70,952,545 17	549,005,157 40	555,659,916 07	6,654,760 67		
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46		
99,490,450 45	406,618,274 40	402,528,405 96	4,189,868 44		
106,625,652 87	427,244,216 01	422,949,551 65	4,294,664 36		
85,065,072 40	412,791,150	406,422,707 95	6,368,442 05		
59,520,942 75	560,689,157 96	561,699,501 71	99,810,352 25		
1,723,116,565 10	10,825,502,451 25	10,616,100,508 56	209,401,942 69		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SOM. LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1850 4 ^{me} trimestre).	25,869,417 15	27,548,504 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 00	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 55	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	.
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,359 55	10,000,000 "	96,761,557 76	96,515,600 96	.
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,995,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54
1856.	85,815,068 92	84,154,594 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 50	99,528,487 96	1,659,544 67
1857.	89,406,615 99	93,551,731 64	12,508,650 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	.
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.
1860.	100,568,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,555 86	165,914,570 95	.
1861.	101,505,775 95	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.
1862.	104,358,407 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,950 55	.
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	38,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.
1865.	112,376,048 98	115,056,935 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.
1866.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.
1867.	115,344,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,612 11	115,528,065 84	127,572,574 99	.
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.
1869.	113,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,551 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1872.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.
1874.	132,551,582 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 40	8,878,878 91	146,230,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90
1878.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,889,759 57	141,745,005 56	16,019,598 52
1879.	156,928,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1880.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,317 52	12,751,891 27
1881.	156,771,924 87	145,774,801 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1882.	161,116,550 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52	177,082,280 60	11,785,118 22
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,592 17	12,145,265 99
1884.	164,240,550 74	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,554 97	186,225,129 58	10,555,651 85
1885.	169,059,660 28	156,741,011 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,736 71	12,297,748 58
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,506,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76
1890.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,449,199 40	216,907,800 50	.
1871.	207,705,092 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	17,458,886 60
1872.	215,352,680 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1875.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	559,898,578 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,751 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,715,586 65	292,222,495 21	.
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	326,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	.
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	.
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 5	500,801,815 57	545,659,016 07	.
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	.
1881.	296,777,625 06	302,857,075 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,598,405 96	.
1882.	301,112,055 94	316,525,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	.
1885.	305,105,767 55	321,557,055 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	.
1884.	305,955,128 31	322,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	.
	8,795,822,568 46	8,771,555,522 04	1,858,808,650 81	1,844,546,985 72	10,654,651,019 27	10,616,100,508 56	189,821,957 75
							24,269,

DE 1850 A 1884 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,005 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,605 44	"	8,688,955 02	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,508 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,060,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,560 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 85	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,066 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,104,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,569,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	
165,552,891 93	512,877,065 71	518,615,400 62	520,392,217 21	501,861,506 30	
045 82	5,758,554 91		18,530,710 91		

(294)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 315,170,302 39
et pour les ressources extraordinaires, à 19,915,121 37

ENSEMBLE. fr. 335,085,423 76

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 313,915,850 95
et les dépenses sur ressources extraordinaires à 37,535,587 58

ENSEMBLE. fr. 351,451,438 53

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 18,166,014 77

Mais comme l'exercice 1884 a laissé un excédent de recette de
fr. 18,530,710 91 c' qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 18,530,710 91

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1885, présente un excédent de
recettes de fr. 364,696 14

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1885.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1885, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de

17,375,847 15

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate au contraire un boni de

564,696 14

DIFFÉRENCE. fr.

17,738,543 29

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^o Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	1,547,617 98	"
	{ Enregistrement et domaines	"	205,190 64
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	12,115 76	"
	{ Travaux publics	"	2,023,912 54
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	"	70,313 02
	{ Prisons	89,967 80	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	20,743 79
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes, etc.	4,735 56	"
	{ Enregistrement et domaines	"	144,081 26
	{ Prisons	195,971 82	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	555,514 70
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Vente de dunes, etc.)		50 "	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	44,270 53
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		"	340,759 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	188,361 15
Remboursement de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884)		"	165,387 04
Somme à valoir sur la quote-part des pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdijk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda.		"	504,395 88
		1,848,434 92	4,288,560 80

RESTE en diminution de recettes. fr.

2,440,125 97

2^o Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Dette publique</i>		186,488 67	"
<i>Ministère de la Justice</i>		559,266 34	"
— des Affaires Étrangères		"	50,000 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		3,420 "	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		53,559 67	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		235,765 79	"
— de la Guerre		"	"
<i>Corps de la Gendarmerie</i>		"	"
<i>Ministère des Finances</i>		52,404 70	"
<i>Non-Valeurs et Remboursements</i>		570,819 "	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,900,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,299,518 48 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	2,599,518 48
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1882 à 1885, et dont le transfert à l'exercice 1886 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	700,254 13
Excédent de recettes de l'exercice 1884		"	18,550,710 91
		1,481,814 26	21,660,485 52

RESTE en augmentation de dépenses fr.

20,178,669 26

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1885.

17,738,543 29

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1886, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1886, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1886 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	320,169,728	»
<i>Dépenses</i> , à		316,309,150	77
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE. . . fr.		3,860,577	23

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit des ventes de biens domaniaux	1,551,600	»
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	»
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877)	3,250,000	»
4° Intérêt et dividende des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État	300,000	»
A REPORTER. . . . fr.	5,272,184	»

REPORT. fr. 5,272,184 »

5° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. %, au capital nominal de 50 millions de francs (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1886). Ce capital sera ajouté à la dette à 3 1/2 p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885 41,746,368 87

6° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. %, autorisé par diverses lois (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1886). 425 »

ENSEMBLE. fr. 47,018,977 87

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 316,509,150 77 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à 257,750 »

2° Du transfert de l'article 27 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1885 à l'article 28 du Budget du même Département pour l'exercice 1886 30,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1882, 1883, 1884 et 1885, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 700,254 15

ENSEMBLE. fr. 317,297,154 90

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1886 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1885. — Art. 4 de la loi du 24 juin 1885 fr. 38,239,550 23

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 26 mai 1886. fr. 44,264,900 »

b) — 19 novembre 1886. 500,000 »

44,764,900 »

ENSEMBLE. fr. 83,004,450 23

Mais, suivant l'article 4 de la loi du 26 mai 1886, la somme de fr. 47,204,963 82 a été transférée à l'exercice 1887, ci 47,204,963 82

de sorte que la portion afférente à 1886 est de 35,799,486 41

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 320,169,728	} 367,188,705 87
— extraordinaires	47,018,977 87	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 317,297,154 90	} 353,096,641 31
Services spéciaux	35,799,486 41	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE RECETTE de . . fr. 14,092,064 56

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.



§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1886, jusqu'au 1^{er} janvier 1887, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1886 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	367,188,705 87
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	371,639,809 67
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1886 sont de	360,635,856 79
Au 1 ^{er} janvier 1887, il restait à recouvrer . . . fr.	11,003,972 88
Les droits constatés	371,639,809 67
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	4,451,103 80

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	353,096,641 31
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1887, montent à fr.	266,591,714 72
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	83,804,926 59
ENSEMBLE. . . . fr.	350,396,641 31
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1886 n'ont été que de	226,225,478 28
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1887 fr.	124,171,163 03
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1886.	350,396,641 31
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr.	2,700,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

La situation du Budget de l'exercice 1886 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	371,639,809 67
Dépenses — —		350,396,641 31
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice . . .	fr.	21,243,168 36

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1886.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	16 mars 1886. (Mon. n° 79.)	Budget primitif.	103,662,553 77	"	103,662,553 77
<i>Dotations.</i>	26 déc. 1885. (Mon. n° 265.)	Budget primitif.	4,587,940 "	"	4,587,940 "
<i>Ministère de la Justice.</i>	22 mars 1886. (Mon. n° 84.)	Budget primitif.	15,364,741 "	"	15,364,741 "
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	29 mars 1886. (Mon. n° 97.)	Budget primitif.	2,372,985 "	"	2,402,985 "
	16 mars 1886. (Mon. n° 79)	Transfert de l'art. 27 du Budget de 1885 à l'art. 28 du Budget de 1886. . .	"	30,000 "	
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	24 mai 1886. (Mon. n° 159.)	Budget primitif.	22,075,171 "	"	22,075,171 "
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	25 mai 1886. (Mon. n° 164.)	Budget primitif.	16,653,856 "	"	16,653,856 "
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	29 mai 1886. (Mon. n° 185-186.)	Budget primitif.	85,484,849 "	"	85,524,849 "
	21 mai 1886. (Mon. n° 146.)	Formation d'un article nouveau . . .	"	40,000 "	
<i>Ministère de la Guerre.</i>	24 mars 1886. (Mon. n° 86.)	Budget primitif.	45,624,100 "	"	45,624,100 "
<i>Gendarmerie.</i>	16 mars 1886. (Mon. n° 78.)	Budget primitif.	3,493,800 "	"	3,711,550 "
	23 mai 1886. (Mon. n° 146.)	Augmentation	"	217,750 "	
<i>Ministère des Finances.</i>	18 mars 1886. (Mon. n° 82.)	Budget primitif.	15,302,155 "	"	15,302,155 "
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	26 déc. 1885. (Mon. n° 265)	Budget primitif.	1,687,000 "	"	1,687,000 "
TOTALS.			316,309,150 77	287,750 "	316,596,900 77

(304)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886,
AU 1^{er} JANVIER 1887.

BUGDET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises.	114,647,522 »
	Enregistrement et domaines.	51,635,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines.	1,605,000 »
	Chemins de fer, Postes, etc.	131,161,750 »
	Trésorerie générale, etc.	300,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.	2,880,000 »
	Chemins de fer, Postes, etc.	145,000 »
	Prisons	100,000 »
	Trésorerie générale, etc.	14,166,000 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes.	580,000 »
	Enregistrement et domaines.	558,000 »
	Prisons	246,700 »
	Trésorerie générale, etc.	2,144,750 »
		520,169,728 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		1,551,600 »
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1885 jusqu'au 31 juillet 1886, de la somme de 3,776.000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers (Convention du 10 janvier 1881.)		
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren		
A REPORTER. fr.		1,551,600 »

L'EXERCICE 1886.

recettes, au 1^{er} janvier 1887.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1886.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
111,741,028 95	108,502,281 26	3,148,747 67	2,906,495 07	"	111,741,028 95	
52,894,921 20	52,479,355 83	415,565 46	"	1,259,921 20	52,894,921 20	
1,445,276 65	1,454,054 20	8,542 45	161,723 55	"	1,445,276 65	
126,095,225 74	122,512,571 70	4,680,651 95	4,168,526 26	"	126,095,225 74	
"	"	"	500,000 "	"	"	
2,564,621 17	2,552,787 00	51,834 08	315,578 83	"	2,564,621 17	
101,885 57	101,885 57	"	45,114 65	"	101,885 57	
51,109 26	28,151 61	2,977 65	68,890 74	"	51,109 26	
14,070,945 70	13,759,950 25	1,211,715 45	"	304,945 70	14,070,945 70	
615,152 25	589,975 58	25,158 87	"	55,152 25	615,152 25	
608,126 60	409,955 69	288,175 "	"	140,126 60	608,126 60	
89,150 04	85,210 50	3,939 54	157,540 06	"	89,150 04	
5,414,954 71	2,975,715 58	459,221 55	"	1,270,178 71	5,414,954 71	
515,558,355 80	505,502,028 55	10,256,525 45	8,121,676 84	5,510,302 64	515,558,355 80	
101,200 49	96,546 68	4,653 81			101,200 49	
54,552 42	54,552 42	"			54,552 42	
455,059 28	402,568 72	52,470 56			455,059 28	
549,759 35	"	549,759 35			549,759 35	
58,507 47	58,507 47	"	299,251 69	"	58,507 47	
88,914 60	88,914 60	"			88,914 60	
141,600 "	141,600 "	"			141,600 "	
42,774 70	42,774 70	"			42,774 70	
1,252,548 51	845,404 50	90,883 72	299,251 69	"	1,252,548 51	

BUGDET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,551,600 "
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	170,584 "
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	"
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	"
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda	"
Acompte sur la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879/29 avril 1880.)	"
Intérêt et dividende des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État	300,000 "
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1886.)	425 "
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. % au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1886.) Ce capital sera ajouté à la dette à 3 1/2 p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885	41,746,368 87
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p. %, au capital nominal de 1,605,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 19 décembre 1876.)	"
Obligations de la Dette publique, à 4 p. %, émises en 1886 en vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	3,256,000 "
TOTAUX fr.	47,018,977 87
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	320,169,728 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	367,188,705 87

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1886.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
1,252,348 31	845,464 59	406,883 72	299,251 89	.	1,252,348 31	
170,584 "	170,584 "	.	"	"	170,584 .	
1,765 32	1,765 32	.			1,765 32	
188,501 15	59,779 53	148,581 62			188,501 15	
469,591 54	277,209 25	192,182 09	.	10,422,431 84	469,591 54	
555,914 03	555,914 03	.			555,914 03	
9,207,000 "	9,207,000 .	"			9,207,000 "	
"	"	"	300,000 .	"	"	
425 "	425 "	"	.	"	425 "	
41,746,568 87	41,746,568 87	"	"	"	41,746,568 87	
1,669,597 85	1,669,597 85	.			1,669,597 85	
819,900 .	819,900 .	.	760,702 15	"	819,900 "	
56,081,455 87	55,553,808 44	747,747 43	1,559,953 84	10,422,431 84	56,081,455 87	
315,558,555 80	505,502,028 35	10,256,325 45	8,121,676 84	5,510,502 64	315,558,555 80	
371,659,809 67	560,635,856 79	11,003,972 88	9,481,650 68	13,932,734 48	371,659,809 67	
			4,451,105 80			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1882.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1883.

Dette publique
 Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1884.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — des Affaires Étrangères

Exercice 1885.

Dette publique
 Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 — des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 { Liste civile
 Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 { Sénat
 Chambre des Représentants
 Cour des Comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-Valeurs et Remboursements

dépenses, au 1^{er} janvier 1887.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES VAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
470 »	»	»	»	470 »	»	
9,945 93	»	»	»	9,945 93	»	
10,415 93	»	»	»	10,415 93	»	
10,351 42	»	»	»	10,351 42	»	
607 62	»	»	»	607 62	»	
10,959 04	»	»	»	10,959 04	»	
3,696 94	»	»	»	3,696 94	»	
1,500 »	1,500 »	1,500 »	»	»	»	
24,528 31	200 »	»	200 »	24,528 31	»	
6,682 41	»	»	»	6,682 41	»	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	»	
56,407 66	1,700 »	1,500 »	200 »	54,707 66	»	
13,696 94	»	»	»	13,696 94	»	
279,340 07	1,410 16	»	1,410 16	277,929 91	»	
126,091 11	37,997 90	2,397 42	35,600 48	88,093 21	»	
174,346 66	»	»	»	174,346 66	»	
27,560 32	3,214 82	2,004 82	1,210 »	24,345 50	»	
1,436 40	»	»	»	1,436 40	»	
632,471 50	42,622 88	4,402 24	38,220 64	579,848 62	»	
103,662,553 77	89,611,061 06	86,257,220 42	3,373,840 64	14,051,492 71	»	
3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	»	
200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	»	
120,000 »	85,000 »	70,650 »	14,350 »	35,000 »	»	
739,265 »	678,878 17	566,975 37	111,002 80	60,386 83	»	
228,675 »	226,117 »	204,458 70	21,658 30	2,558 »	»	
15,364,741 »	13,113,601 50	11,373,124 67	1,740,476 85	2,251,139 50	»	
2,402,985 »	2,222,758 54	1,924,221 83	298,556 71	180,226 46	»	
22,075,171 »	15,063,906 16	13,600,085 92	1,463,820 24	7,011,264 84	»	
16,653,856 »	11,288,438 40	10,651,171 64	637,266 76	5,365,417 60	»	
85,524,849 »	38,887,762 88	38,028,438 72	850,324 16	46,637,086 12	»	
45,624,100 »	44,770,490 07	14,342,575 50	30,436,014 48	844,609 93	»	
3,711,530 »	3,734,782 71	3,087,038 98	647,743 73	» (1)	»	
15,302,155 »	6,865,864 30	6,832,866 35	12,907 95	8,436,290 70	»	
1,887,000 »	690,244 64	690,244 64	»	996,755 36	»	
316,596,900 77	230,747,905 43	191,129,072 83	39,618,832 60	85,872,228 05	»	

(1) Fr. 23,332 71 c., dépenses excédant les crédits.

11) Fr. 23,232 71 c, dépenses excédant les crédits.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 24 mai et 19 novembre 1886.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.					
1	"	1	Palais de Justice. — Travaux	55,320 12	"
2	"	2	— Ameublement	2,954 81	"
3	"	3	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 "	"
4	"	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	77,092 95	"
Totaux pour le Ministère de la Justice. . . . fr.				166,267 88	"
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Anciens services.					
5	"	5	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	104,214 21	"
6	"	6	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables.	186,623 "	"
7	"	7	Continuation de l'armement de la garde civique.	155,546 69	"
Totaux. . . . fr.				446,383 90	"
8	4	"	Nouvelles installations du Tir national	"	325,000 "
Service de l'instruction publique.					
9	"	8	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	1,204,419 30	"
10	"	9	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	367,218 52	"
10a	2	"	Id. id.	"	500,000 " }
11	"	10	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	4,053 88	"
11a	3	"	Id. id.	"	1,000,000 " }
12	"	11	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	91,418 31	"
12a	1	"	Id. id.	"	40,000 " }
13	"	12	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	9,013 02	"
14	"	13	Ameublement des écoles et sections normales	77,401 69	"
15	"	14	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique.	235 90	"
16	"	15	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des manœuvres.	5,082 85	"
17	"	16	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	319,787 06	"
Totaux. . . . fr.				2,078,630 53	1,540,000 "
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr.				2,525,014 43	1,874,000 "

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (SUITE).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
35,520 12	20,011 21	20,011 21	"	5,408 91	5,408 91	
2,354 81	2,507 74	2,507 74	"	447 07	447 07	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
77,902 95	70,225 85	70,147 42	78 41	7,767 12	7,767 12	
106,207 88	102,644 78	102,566 37	78 41	63,023 10	63,023 10	
104,214 21	50,000 "	50,000 "	"	54,214 21	54,214 21	
186,623 "	16,608 84	16,608 84	"	169,924 16	169,924 16	
155,546 60	48,421 40	48,421 40	"	107,125 20	107,125 20	
446,383 00	115,120 24	115,120 24	"	551,263 66	551,263 66	
325,000 "	"	"	"	325,000 "	325,000 "	
1,204,419 30	1,015,820 06	1,009,625 86	6,194 20	188,599 24	188,599 24	
867,218 31	327,310 34	327,060 34	250 "	39,907 97	39,907 97	
	253,073 95	228,073 95	25,000 "	246,926 05	246,926 05	
1,004,053 88	4,053 88	4,053 88	"	"	"	
	704,031 81	673,756 81	30,275 "	295,968 19	295,968 19	
140,418 52	58,726 21	58,448 08	278 13	32,692 31	32,692 31	
	"	"	"	49,000 "	49,000 "	
9,013 02	4,869 30	495 75	4,373 55	4,143 72	4,143 72	
77,401 69	12,588 70	11,315 10	1,273 69	64,812 90	64,812 90	
235 90	234 85	"	234 85	1 05	1 05	
5,082 85	"	"	"	5,082 85	5,082 85	
319,787 06	304,003 40	293,148 75	10,854 67	15,783 66	15,783 66	
3,627,630 53	2,684,712 59	2,605,978 50	78,754 09	942,017 94	942,017 94	
4,399,014 43	2,799,832 83	2,721,098 74	78,754 09	1,599,181 60	1,599,181 00	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1880.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1886.
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
			Beaux-arts.		
18	"	17	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État	100,000 "	"
19	"	18	Exposition universelle d'Anvers	194,099 63	"
19a	"	"	Id.	"	40,000 "
			TOTAUX fr.	294,099 63	40,000 "
			Routes et bâtiments civils.		
20	"	19	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	627,432 23	"
20a	5	"	Id.	"	1,700,000 "
21	"	20	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	232,983 38	"
22	15	"	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant	"	50,000 "
23	"	21	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	314,634 03	"
23a	6	"	Id. id.	"	175,000 "
24	"	22	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège	189,119 18	"
24a	7	"	Id. id.	"	100,000 "
25	"	31	Écoles des humanités de Liège. — Agrandissement et reconstruction	22 10	"
26	"	23	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation	223,480 45	"
26a	10	"	Id. id.	"	800,000 "
27	"	24	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	11,167 78	"
27a	9	"	Id. id.	"	150,000 "
28	"	25	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc.	97,783 51	"
29	"	26	Palais des beaux-arts.	47,000 "	"
29a	8	"	Id.	"	50,000 "
30	16	"	Part de l'État dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers.	"	86,000 "
31	"	27	Conservatoire royal de musique de Liège	33,440 "	"
31a	14	"	Id. id.	"	150,000 "
32	"	28	Hôtel des Monnaies	7,024 11	"
33	"	30	Prison de Saint-Gilles.	1,119 99	"
34	"	32	Monument de l'ancien champ des manœuvres	110 01	"
35	"	34	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	441,031 53	"
35a	11	"	Id. id.	"	1,100,000 "
36	"	35	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	199,117 93	"
36a	12	"	Id. id.	"	200,000 "
37	"	38	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand.	100,000 "	"
38	15	"	Bibliothèque royale. Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite	"	75,000 "
			TOTAUX fr.	2,525,466 03	4,636,000 "

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
234,099 63	182,307 55	174,507 55	8,000 "	11,792 08 40,000 "	11,792 08 40,000 "	
334,099 63	182,307 55	174,507 55	8,000 "	151,792 08	151,792 08	
2,327,452 23	627,106 22	621,740 03	5,366 19	326 01	326 01	
232,983 58	1,317,451 18	1,279,815 88	37,615 30	382,568 82	382,568 82	
50,000 "	12,072 30	8,172 30	3,900 "	220,911 08	220,911 08	
480,634 03	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
	216,495 12	210,455 12	40 "	98,138 91	98,138 91	
	"	"	"	175,000 "	175,000 "	
289,119 18	104,801 57	104,801 57	"	84,317 61	84,317 61	
22 10	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
1,023,480 45	22 10	22 10	"	"	"	
	223,479 33	223,479 33	"	1 12	1 12	
	788,626 52	787,376 54	1,249 98	11,373 48	11,373 48	
161,167 78	11,167 78	11,167 78	"	"	"	
	65,997 57	65,997 57	"	84,002 43	84,002 43	
97,783 51	4,800 "	4,800 "	"	92,983 51	92,983 51	
97,000 "	47,000 "	47,000 "	"	"	"	
	16,550 "	16,550 "	"	33,450 "	33,450 "	
86,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	
183,440 "	33,440 "	33,440 "	"	"	"	
7,024 11	101,560 "	101,560 "	"	48,440 "	48,440 "	
1,119 99	3,155 37	3,155 37	"	3,868 74	3,868 74	
110 01	456 50	456 50	"	663 49	663 49	
1,541,031 53	110 01	110 01	"	"	"	
	441,031 53	441,031 53	"	"	"	
	99,857 66	99,793 66	64 "	1,000,142 34	1,000,142 34	
390,117 93	78,200 68	77,726 08	474 60	120,917 25	120,917 25	
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
75,000 "	"	"	"	75,000 "	75,000 "	
7,161,460 03	4,270,301 24	4,230,651 17	48,710 07	2,882,104 79	2,882,104 79	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 20 mai et 19 novembre 1886.
Travaux hydrauliques.					
39	"	59	Meuse	2,293,466 77	"
39a	17	"	Id.	"	700,000 "
40	17 ^a	"	Sambre	"	60,000 "
41	"	40	Ourthe — Expropriations et travaux. — Rectification du Fourchu-Fossé	166,229 45	"
41a	18	"	Id.	"	125,000 "
42	"	43	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations	897,969 30	"
42a	21	"	Id.	"	1,010,000 "
43	"	"	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recusement du ruisseau	38,004 08	"
44	"	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	177,888 15	"
45a	22	"	Id.	"	50,000 "
45	"	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	22,025 10	"
46	"	51	Rupel. — Travaux divers d'amélioration. — Expropriations	142,587 30	"
46a	24	"	Id.	"	150,000 "
47	"	52	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	878,798 68	"
47a	25	"	Id.	"	100,000 "
48	50	"	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	"	57,000 "
49	"	53	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Boekt	5,643 00	"
50	"	56	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres	1,025 96	"
51	"	60	Barrage de la Gileppe. — Expropriations	104,000 "	"
51a	35	"	Id.	"	1,000 "
52	"	62	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	25,826 64	"
53	"	65	Détournement du Schyn, à Anvers.	10,662 83	"
54	52	"	Yser. — Expropriations et travaux	"	50,000 "
55	"	58	Lys. — Expropriations et travaux.	85,662 22	"
55a	23	"	Id.	"	75,000 "
56	20	"	Canal de dérivation de la Lys — Expropriations et travaux	"	200,000 "
57	"	41	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement. — Expropriations et travaux	18,061 90	"
57a	20	"	Id.	"	40,000 "
58	"	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations.	2,000,229 50	"
58a	19	"	Id.	"	6,000,000 "
59	"	46	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux	987,647 37	"
59a	26	"	Id.	"	500,000 "
60	"	48	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	2,845,242 18	"
60a	50	"	Id.	"	160,000 "
61	"	49	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	96,090 23	"
61a	28	"	Id.	"	50,000 "
62	"	59	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	738 77	"
62a	27	"	Id.	"	30,000 "
63	"	47	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière	250,000 "	"
64	54	"	Port de Nieupoort. — Travaux	"	60,000 "
65	"	45	Nouvelles installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, honoraires	762,054 95	"
65a	31	"	Id.	"	200,000 "
66	"	54	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage	380,340 04	"
66a	35	"	Id.	"	450,000 "
67	"	55	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges	2,928 81	"
68	"	57	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Marégraphes	4,400 "	"
69	"	61	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	36,242 "	"
TOTAUX. fr.				12,943,707 71	10,948,000 "

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (SUITE).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
2,995,466 77	844,107 58	840,523 55	3,073 83	1,449,269 39	1,449,269 39	
60,000 "	" 59 98	" 59 98	"	700,000 "	700,000 "	
291,229 45	49,112 90	49,112 96	"	59,940 02	59,940 02	
2,807,069 50	897,969 30	852,622 82	45,346 48	117,116 49	117,116 49	
	95,537 19	24,448 18	69,089 01	125,000 "	125,000 "	
38,964 08	5,888 77	5,697 87	190 90	"	"	
227,888 15	56,296 55	53,475 45	2,823 10	1,816,462 81	1,816,462 81	
22,025 10	"	"	"	53,075 31	53,075 31	
292,587 30	18,587 11	18,559 10	48 01	121,591 60	121,591 60	
978,798 68	106,890 92	106,890 92	"	50,000 "	50,000 "	
	5,880 50	4,712 50	1,168 "	3,437 99	3,437 99	
37,009 "	"	"	"	35,696 38	35,696 38	
5,645 60	508 75	"	508 75	150,000 "	150,000 "	
1,025 96	"	"	"	872,918 18	872,918 18	
105,000 "	720 "	"	720 "	100,000 "	100,000 "	
25,826 64	1,025 "	1,025 "	"	475 55	475 55	
10,662 83	2,789 "	559 "	2,450 "	5,045 60	5,045 60	
50,000 "	"	"	"	517 23	517 23	
160,662 22	81,607 80	81,607 80	"	104,000 "	104,000 "	
200,000 "	25,011 85	25,011 85	"	280 "	280 "	
	"	"	"	24,201 64	24,201 64	
58,062 90	18,062 90	18,062 90	"	7,873 83	7,873 83	
	25,041 90	24,982 75	59 15	50,000 "	50,000 "	
8,000,229 50	1,976,767 44	1,976,073 22	694 22	4,054 42	4,054 42	
	310,668 35	307,048 35	3,620 "	49,988 17	49,988 17	
1,487,647 37	846,425 12	846,425 12	"	200,000 "	200,000 "	
	"	"	"	"	"	
5,005,242 18	1,568,499 04	1,568,493 26	5 78	14,958 10	14,958 10	
	"	"	"	23,462 06	23,462 06	
146,090 23	57,959 21	57,229 26	729 95	5,689,331 67	5,689,331 67	
	"	"	"	141,222 25	141,222 25	
30,738 77	738 77	738 77	"	500,000 "	500,000 "	
	3,072 47	3,072 47	"	"	"	
250,000 "	"	"	"	26,927 55	26,927 55	
60,000 "	"	"	"	"	"	
	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
902,034 95	568,535 37	568,237 67	97 70	60,000 "	60,000 "	
	200,000 "	200,000 "	"	393,609 56	393,609 56	
359,540 94	354,005 47	354,005 47	"	"	"	
	251,555 32	201,455 32	50,100 "	35,335 47	35,335 47	
	"	"	"	198,444 68	198,444 68	
2,928 81	80 81	80 81	"	"	"	
4,400 "	4,400 "	4,400 "	"	2,848 "	2,848 "	
30,242 "	1,207 05	1,087 05	120 "	35,034 35	35,034 35	
23,101,707 71	8,214,027 27	8,052,582 41	181,444 80	14,977,680 44	14,977,680 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1886.
Chemins de fer en construction.					
70	"	64	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884)	2,487,763 47	"
71	"	65	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	1,248,528 20	"
71a	39	"	Id.	"	750,000 "
72	"	78	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1873 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	63,407 25	"
73	37	"	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	"	2,000,000 "
74	38	"	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885)	"	1,000,000 "
75	"	60	Ceinture de Bruxelles.	595,719 52	"
75a	40	"	Id.	"	250,000 "
76	"	67	Amblève	485,186 51	"
76a	41	"	Id.	"	5,000,000 "
77	"	69	Libramont à Bertrix	128,402 26	"
78	"	70	Wavre à Jodoigne par Gastuche	726,805 76	"
79	"	71	Audenarde à Orroir	50,883 57	"
80	"	73	Station de Dison	4,188 04	"
81	"	74	Thielt à Lichtervelde	754 20	"
82	"	75	Station de Braine-l'Alleud	218,937 07	"
83	"	76	Gare industrielle de Tournai	28,500 78	"
84	"	77	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter.	9,382 78	"
TOTAUX. fr.				6,024,439 41	7,000,000 "
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.				21,087,712 78	22,624,000 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.					
85	"	80	Chemins de fer. — Voies et travaux	4,465,299 72	"
85a	42	81	Id.	"	7,000,000 "
86	"	81	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	379,751 70	"
86a	43	"	Id.	"	5,740,000 "
87	"	82	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	323,120 77	"
88	"	83	Télégraphes. — Construction de lignes, de locaux, et établissements télégraphiques et téléphoniques	66,984 34	"
88a	44	"	Id.	"	150,000 "
89	"	85	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	108,548 62	"
90	"	84	Marine. — Matériel divers	112,170 91	"
90a	48	"	Id.	"	40,000 "
91	"	86	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	1,109,760 60	"
91a	46	"	Id.	"	1,150,000 "
92	45	"	Marine. — Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	"	200,000 "
93	47	"	Construction de deux bateaux-pilotes	"	120,000 "
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . fr.				6,053,645 60	12,400,000 "

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	RESTES A PAYER* sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
2,487,763 47	2,520,810 87	2,501,164 87	19,646 .	166,952 60	166,952 60	(1) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.
1,996,528 20	10,028 40 (1) 819,900 .	19,628 40 819,900 .	"	406,900 80	406,900 80	
	"	"	"	750,000 .	750,000 .	
63,407 25	"	"	"	63,407 25	63,407 25	
2,000,000 .	1,636,656 03	1,636,656 03	"	363,343 07	363,343 07	
1,000,000 .	8,024 50	7,430 50	585 .	991,975 50	991,975 50	
845,719 52	576,636 72	557,938 83	18,697 89	10,082 80	10,082 80	
	"	"	"	250,000 .	250,000 .	
3,483,180 51	469,347 34	407,854 77	1,512 57	13,839 17	13,859 17	
	134,019 88	134,000 .	19 88	2,865,980 12	2,865,980 12	
128,402 26	383 15	383 15	"	128,019 11	128,019 11	
726,805 76	114 57	114 57	"	726,691 19	726,691 19	
30,883 57	14,018 37	13,092 37	926 .	10,805 20	10,805 20	
4,188 04	1,388 61	1,388 61	"	2,799 43	2,799 43	
734 20	"	"	"	734 20	734 20	
218,937 07	13,295 34	13,271 34	22 .	205,643 75	205,643 75	
28,500 78	23,010 39	23,010 39	"	5,490 39	5,490 39	
9,382 78	"	"	"	9,382 78	9,382 78	
13,024,430 41	6,037,253 07	5,995,823 73	41,400 34	6,987,206 34	6,987,206 34	
43,711,712 78	18,712,920 13	18,433,364 86	279,564 27	24,998,783 65	24,998,783 65	
11,465,209 72	4,129,154 19 1,300,474 43	4,102,265 19 1,313,301 26	26,889 . 77,173 17	536,145 53 5,609,525 57	436,145 53 5,609,525 57	
4,119,751 70	379,751 70	379,751 70	"	"	"	
523,120 77	2,122,847 89 75,652 58	1,985,898 82 72,514 63	136,940 07 1,137 95	1,617,152 11 249,468 19	1,617,152 11 249,468 19	
216,984 34	66,984 34	66,984 34	"	"	"	
106,548 62	82,312 70	76,897 08	5,415 62	67,687 30	67,687 30	
152,170 91	1,303 72	1,303 72	"	105,244 90	105,244 90	
	112,170 91	112,170 91	"	"	"	
	38,638 20	38,638 20	"	1,361 80	1,361 80	
2,549,769 60	1,043,481 38	1,043,481 38	"	156,288 22	156,288 22	
	"	"	"	1,150,000 .	1,150,000 .	
200,000 .	"	"	"	200,000 .	200,000 .	
120,000 .	23,525 99	23,525 99	"	96,674 01	96,674 01	
19,053,645 66	9,464,008 03	9,216,533 22	247,564 81	9,589,547 63	9,589,547 63	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 24 mai et 19 novembre 1886.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
04	"	88	Amélioration du casernement	1,510,218 32	"
94a	49	"	Id.	"	3,000,000 "
95	"	87	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	999,181 "	"
96	55	"	Achèvement du fort La Perle	"	50,000 "
97	"	89	Construction et achèvement du fort de Rupelmonde	505,790 66	"
97a	56	"	Id.	"	172,000 "
98	54	"	Construction d'une redoute à Duffel	"	480,000 "
99	"	95	Construction des forts de Lierre et de Waelhem	19,286 68	"
100	"	96	Armement des forts de Bierxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde	128,063 27	"
100a	52	"	Id.	"	150,000 "
101	"	97	Construction et achèvement du fort de Schooten	749,122 36	"
101a	55	"	Id.	"	850,000 "
102	"	92	Transaction Pauwels	10,812 50	"
103	"	93	— Keller	15,038 60	"
104	"	90	Complément et amélioration de l'artillerie	384,134 91	"
104a	50	"	Id.	"	018,900 "
105	"	91	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	37,990 34	"
105a	51	"	Id.	"	70,000 "
Totaux pour le Ministère de la Guerre fr.				4,360,547 64	5,600,900 "
MINISTÈRE DES FINANCES.					
106	"	98	Appropriation des places fortes démantelées	170,970 34	"
106a	58	"	Id.	"	200,000 "
107	"	99	Intervention de l'État dans la formation du capital de la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150.)	2,000,000 "	"
108	"	100	Frais de premier établissement de ladite Société	180,000 "	"
109	59	"	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	"	300,000 "
110	"	101	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	40,000 "	"
111	"	"	Frais de confection et d'émission de titres à 5 1/2 %, fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 979,359 75 c. (Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 5 septembre, n° 246. — Art. 10.)	1,055,391 50	"
112	"	"	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 5.)	"	15,000 "
113	"	"	Frais de transformation de pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires. (Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 158.)	"	121,000 "
114	"	"	Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés. (Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150.)	"	1,000,000 "
115	57	"	Domaine de Tervueren	"	40,000 "
"	"	"	Confection et émission de titres à 5 1/2 p. % (Loi du 19 novembre 1886.)	"	500,000 "
Totaux pour le Ministère des Finances fr.				3,446,361 84	2,176,000 "
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice				166,267 88	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique				2,525,014 45	1,874,000 "
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				21,087,712 78	22,624,000 "
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				6,653,645 66	12,400,000 "
— — de la Guerre				4,560,547 64	5,690,900 "
— — des Finances				3,446,361 84	2,176,000 "
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires fr.				38,259,550 25	44,764,900 "

CICE 1886 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1887 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	Observations.
4,510,218 52	1,510,218 52	1,402,018 74	17,200 58	"	"	
999,181 "	680,775 45	645,591 31	37,182 14	2,319,226 55	2,519,226 55	
50,000 "	1,501 75	1,301 75	"	997,879 25	997,879 25	
677,790 66	100 "	100 "	"	40,000 "	40,000 "	
480,000 "	455,854 02	450,123 77	5,710 25	40,956 64	40,956 64	
19,286 68	"	"	"	172,000 "	172,000 "	
	81,155 42	81,127 72	27 70	398,844 58	398,844 58	
	2,144 21	2,144 21	"	17,142 47	17,142 47	
278,965 27	128,063 27	128,063 27	"	"	"	
1,599,122 56	77,505 50	50,810 17	26,684 35	72,496 50	72,496 50	
10,812 50	48,437 50	48,437 50	"	700,684 86	700,684 86	
15,058 60	"	"	"	850,000 "	850,000 "	
1,303,054 91	"	"	"	10,812 50	10,812 50	
107,999 34	"	"	"	15,058 60	15,058 60	
	284,134 01	284,134 01	"	100,000 "	100,000 "	
	265,452 61	248,504 99	14,927 62	655,467 39	655,467 39	
	37,999 34	37,999 34	"	"	"	
	27,595 18	27,595 18	"	42,604 82	42,604 82	
10,051,447 64	3,599,595 48	3,497,561 86	101,831 62	6,452,054 16	6,452,054 16	
370,970 34	145,021 89	144,721 89	1,200 "	25,048 45	25,048 45	
2,000,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
180,000 "	50,000 "	50,000 "	"	2,000,000 "	2,000,000 "	
300,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
40,000 "	"	"	"	300,000 "	300,000 "	
1,055,301 50	52,301 35	52,301 35	"	40,000 "	40,000 "	
15,000 "	8,876 "	8,866 "	10 "	1,025,090 15	1,025,090 15	
121,000 "	45,688 92	45,688 92	"	6,124 "	6,124 "	
1,000,000 "	825,000 "	825,000 "	"	75,311 08	75,311 08	
40,000 "	"	"	"	175,000 "	175,000 "	
500,000 "	12,800 "	12,800 "	"	40,000 "	40,000 "	
				487,200 "	487,200 "	
5,622,361 84	1,120,588 16	1,119,378 16	1,210 "	4,501,775 68	4,501,775 68	
166,267 88	102,644 78	102,566 37	78 41	63,623 10	63,623 10	
4,399,014 45	2,799,852 83	2,721,098 74	78,734 09	1,599,181 60	1,599,181 60	
45,711,712 78	18,712,929 13	18,453,364 86	270,564 27	24,998,783 65	24,998,783 65	
19,053,045 66	9,464,098 05	9,216,553 22	247,564 81	9,589,547 65	9,589,547 65	
10,051,447 64	3,599,595 48	3,497,561 86	101,831 62	6,452,054 16	6,452,054 16	
5,622,361 84	1,120,588 16	1,119,378 16	1,210 "	4,501,775 68	4,501,775 68	
83,004,450 25	35,799,486 41	35,090,503 21	708,983 20	47,204,963 82	47,204,963 82	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DESIGNATION DES SERVICES.				CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1886.
RÉCAPITULATION.					
SERVICE ORDINAIRE.	{	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1882		•	•
		— — — 1883		•	•
		— — — 1884		•	•
		— — — 1885		•	•
		— propres à l'exercice		•	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886.				58,239,550 25	44,764,000 •
TOTAUX. . . fr.				58,239,550 25	44,764,000 •

CICE 1886 (suite).

au 1^{er} janvier 1887 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 20 mai 1886.	Observations.
10,415 93	»	»	»	10,415 93	»	
10,959 04	»	»	»	10,959 04	»	
56,407 06	1,700 »	1,500 »	200 »	54,707 06	»	
622,471 50	42,622 88	4,402 24	38,220 64	579,848 62	»	
316,596,000 77	230,747,905 43	191,129,072 83	39,618,832 60	85,872,228 05	»	
317,207,154 90	230,702,228 31	191,134,975 07	39,657,253 24	86,528,159 30	»	
83,004,450 23	35,799,486 41	33,090,503 21	708,983 20	47,204,963 82	47,204,963 82	
400,301,605 15	266,591,714 72	226,225,478 28	40,366,236 44	135,733,123 12	47,204,963 82	

(324)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1884 A 1885.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1861 A 1868.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

» ART. 27 de la loi. -- Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1881 à 1885 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1886 pour l'apurement final de l'exercice 1881, qui a atteint, le 31 décembre 1885, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1887, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1881.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1885, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1882)	
étaient de	fr. 759,773 70
Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1885	730,624 18
Il a été versé, en 1886, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,551 50
Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1886, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	27,598 02
Somme égale.	fr. 759,773 70

EXERCICE 1882.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1886, le terme de sa prescription quinquennale.
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1883) fr.	1,216,786 10
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1883	
à 1886	1,184,269 93
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1887. fr.	<u>32,516 17</u>

EXERCICE 1883.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1887, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1884).	1,929,273 97
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1884	
à 1886	1,778,138 58
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1887 fr.	<u>151,135 39</u>

EXERCICE 1884.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1888, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1885).	663,920 37
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1885	
et 1886.	557,413 30
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1887 fr.	<u>126,507 07</u>

EXERCICE 1885.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1889, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1886).	660,403 96
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers	
mois de 1886	448,540 76
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1887. fr.	<u>211,863 20</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1881.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1882).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1882 (novemb. et déc.).	EN 1883.	EN 1884.	EN 1885.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1880 . . .	9,092 30	9,092 30	"	"	"	9,092 30
— des Travaux publics. Exercice 1880 . . .	7,907 47	7,718 50	"	"	188 97	7,907 47
	16,999 77	16,810 80	"	"	188 97	16,999 77
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	33,334 10	3,730 84	7,191 61	2,789 76	1,153 57	14,855 78
Dotations	945 33	"	"	"	"	"
Ministère de la Justice	14,938 29	12,020 23	372 61	73 27	100 "	12,566 11
— des Affaires Étrangères	6,974 04	2,844 20	3,682 29	"	448 15	6,974 04
— de l'Intérieur	178,214 27	40,100 83	36,510 92	35,448 60	65,060 "	177,120 33
— de l'Instruction publique	183,347 86	72,214 18	103,331 62	4,600 "	472 "	180,617 80
— des Travaux publics	82,540 38	64,527 28	12,229 25	87 54	4,576 "	81,420 07
— de la Guerre	10,052 74	6,251 22	3,476 20	10 08	79 01	9,826 11
— des Finances	2,503 58	2,446 75	50 "	"	"	2,476 75
Non-Valeurs et Remboursements	3,052 60	1,164 94	520 85	113 11	187 17	1,986 07
	516,103 88	205,300 47	167,345 35	43,101 36	72,076 50	487,823 68
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>						
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877, § 5.)	170 "	"	"	"	"	"
<i>Ministère de la Guerre.</i>						
Construction de deux forts permanents en avant de Liège et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe. (Loi du 18 avril 1878, art. 1) .	4,923 68	"	"	"	4,923 68	4,923 68
<i>Ministère des Travaux publics.</i>						
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 3 juin 1878, § 15.)	1,467 52	"	1,293 60	"	"	1,293 60
1 ^{re} A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	3,980 "	"	"	3,980 "	"	3,980 "
11 ^{re} Restauration du Palais des princes- évêques, à Liège.	10,654 65	"	10,654 65	"	"	10,654 65
20 ^{re} Canaux houillers du Mainaut	43 61	"	"	"	43 61	43 61
21 ^{re} Escaut. — Travaux d'amélioration . .	20 75	"	"	"	21 75	21 75
22 ^{re} Installations maritimes d'Anvers . .	22,450 "	12,750 "	9,700 "	"	"	22,450 "
38 ^{re} Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel	24 "	"	"	"	"	"
A REPORTER. fr.	52,740 21	12,750 "	50,648 25	3,980 "	4,989 04	52,567 20

Loi du 4 août 1879.

RIMÉ DE 1881.

à l'époque du 1^{er} janvier 1886.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1886).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1886.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées ou 1 ^{er} janvier 1886.	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
18,698 32	1,036 50	17,661 82	18,698 32	
945 33	"	945 33	945 33	
2,372 18	"	2,372 18	2,372 18	
"	"	"	"	
1,093 92	515 "	578 92	1,093 92	
2,730 06	"	2,730 06	2,730 06	
1,120 31	"	1,120 31	1,120 31	
226 63	"	226 63	226 63	
26 83	"	26 83	26 83	
1,066 62	"	1,066 62	1,066 62	
28,280 20	1,551 50	26,728 70	28,280 20	
170 "	"	170 "	170 "	
"	"	"	"	
173 92	"	173 92	173 92	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
5 "	"	5 "	5 "	
"	"	"	"	
24 "	"	24 "	24 "	
372 92	"	372 92	372 92	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1882 (novemb. et déc.).	EN 1883.	EN 1884.	EN 1885.	TOTAL.
REPORT. fr.	52,740 21	12,750 "	50,648 25	3,980 "	4,080 04	52,567 20
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE.)						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 4 août 1879 (suite).						
39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de l'Est-Français	157 17	"	113 28	11 70	10 65	135 63
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	710 08	205 25	77 45	419 00	"	701 77
Loi du 25 mai 1880.						
3° Installations maritimes d'Anvers.	157,900 "	65,700 "	72,200 "	"	"	157,900 "
4° Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes.	418 58	"	"	418 58	"	418 58
6° Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	4 40	"	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.						
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	197 75	197 75	"	"	"	197 75
Ministère de l'Instruction publique.						
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880.)	294 72	"	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.						
Installations maritimes d'Anvers (Loi du 26 août 1880, n° 4.)	33,800 "	27,000 "	6,800 "	"	"	33,800 "
	226,202 91	105,852 98	109,858 98	4,829 57	4,999 69	225,521 02
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881, § 4)	68 16	"	"	"	68 16	68 16
Loi du 14 août 1881.						
§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles	200 "	"	200 "	"	"	200 "
§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles.	198 98	"	11 55	"	"	11 55
	467 14	"	211 55	"	68 16	279 71
RÉCAPITULATION.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur des crédits transférés.	16,999 77	16,810 80	"	"	188 97	16,999 77
— propres à l'exercice	516,103 88	205,500 47	167,345 35	43,101 56	72,076 50	487,825 68
SERVICES SPÉCIAUX.						
Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1880	226,202 91	105,852 98	109,858 98	4,829 57	4,999 69	225,521 02
Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	467 14	"	211 55	"	68 16	279 71
TOTAUX. fr.	759,773 70	527,964 25	277,395 88	47,030 73	77,353 32	730,624 18

DE 1881 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1886 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1886).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1886.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1886.	
372 92	.	372 92	372 92	
1 54	"	1 54	1 54	
8 31	"	8 31	8 31	
.	"	"	.	
.	"	"	.	
4 40	"	4 40	4 40	
.	"	.	.	
294 72	"	294 72	294 72	
.	"	.	"	
681 89	"	681 89	681 89	
.	"	.	"	
.	"	"	"	
187 43	"	187 43	187 43	
187 43	"	187 43	187 43	
.	"	"	"	
28,280 20	1,351 50	26,728 70	28,280 20	
681 89	.	681 89	681 89	
187 43	.	187 43	187 43	
29,149 52	1,551 50	27,538 02	29,149 52	

(334)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1882 A 1885.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1887.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1883 (novemb. et déc.).	EN 1884.	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère de la Guerre. Exercice 1881	5,371 81	5,371 81	.	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique	23,050 60	2,710 57	7,436 00	
Ministère de la Justice	24,429 79	5,899 80	18,002 97	
— des Affaires Étrangères	13,070 »	8,202 61	4,550 74	
— de l'Intérieur	207,079 05	139,717 20	33,327 .	
— de l'Instruction publique.	591,786 07	125,140 80	463,500 11	
— des Travaux publics	30,207 »	30,021 50	3,291 37	
— de la Guerre	18,017 52	15,460 89	3,328 34	
Corps de la gendarmerie	4 70	.	4 70	
Ministère des Finances	32,421 18	18,650 85	15,570 83	
Non-Valeurs et Remboursements	3,611 26	549 91	440 10	
		1,041,443 97	340,053 43	
		547,351 76		
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Loi du 4 août 1879.	1° A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	361 53	.	350 28
	11° Restauration du palais des princes-évêques, à Liège	8,694 90	8,694 90	»
	20° Canaux houillers du Hainaut.	2,755 98	949 18	»
	21° Escaut. — Travaux d'amélioration.	102 95	20 »	75 »
	39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le che- min de fer de l'Est-Français	18 35	»	»
	40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	430 68	»	»
	42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	180 »	180 »	»
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	327 41	»	190 16	
<i>Ministère de la Guerre.</i>				
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880).	3,017 05	.	»	
A REPORTER. fr.		15,888 83	9,844 08	615 44

Loi du 4 août 1879.

1882.

à payer au 1^{er} janvier 1887.

DUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887	OBSERVATIONS.
EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.		
•	•	5,371 81	•	
2,521 74	1,571 08	14,040 89	9,015 71	
•	»	25,092 57	457 22	
325 63	»	13,079 •	•	
45,809 65	75,861 11	294,714 96	5,264 90	
250 •	577 •	589,076 91	2,060 06	
511 31	509 12	54,955 50	1,273 70	
1 85	99 04	18,891 02	26 50	
•	•	4 70	•	
•	66 66	32,287 84	133 34	
546 65	318 67	1,855 35	1,755 93	
49,986 85	78,604 48	1,022,876 52	18,567 45	
•	11 25	361 53	•	
•	•	8,694 90	•	
•	•	949 18	1,806 80	
7 95	•	102 95	•	
•	•	•	18 33	
19 •	411 68	430 68	•	
•	•	180 •	•	
129 69	•	519 85	7 56	
3,017 05	•	3,017 05	•	
3,173 69	422 93	14,056 14	1,832 69	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer À la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1883 (novemb. et déc.).	EN 1884.
REPORT. fr.		15,888 83	9,844 08	615 44
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880)		207 25	"	206 85
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 14 août 1881.	§ 1. Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. Subsidés	2,946 "	1,300 "	889 "
	§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	200 "	200 "	"
	§ 14. Escout. Travaux d'amélioration	484 "	"	84 "
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	350 "	"	"
	§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles	99 26	"	"
§ 37. Création et extension de bureaux télégraphiques; établissements de lignes nouvelles, etc.		1,001 13	1,001 13	"
		21,176 47	12,345 21	1,795 59
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de la Guerre.				
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 3 avril 1882, art. 1 ^{er})		461 57	"	"
Loi du 24 mai 1882 .	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	264 28	253 16	"
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	60,700 "	44,400 "	14,900 "
	§ 27. Travaux de voirie vicinale.	87,368 "	52,019 "	15,740 "
		148,793 85	76,672 16	30,640 "
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés	5,371 81	5,371 81	"
	— propres à l'exercice.	1,041,443 97	346,953 43	547,351 76
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1881	21,176 47	12,345 21	1,795 59
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	148,793 85	76,672 16	30,640 "
TOTAUX. fr.		1,216,786 10	441,342 61	579,787 15

1882 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1887 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	OBSERVATIONS.
EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.		
3,173 09	422 03	14,050 14	1,832 09	
"	"	206 05	" 30	
161 00	300 "	2,050 00	205 40	
"	"	200 "	"	
"	15 "	99 "	385 "	
"	"	"	350 "	
"	07 50	67 50	31 76	
"	"	1,001 13	"	
3,535 29	805 43	18,281 32	2,895 15	
"	"	"	461 57	
"	11 12	264 28	"	
300 "	800 "	60,400 "	300 "	
29,317 "	"	77,076 "	10,292 "	
29,617 "	811 12	137,740 28	11,053 57	
"	"	5,571 81	"	
40,906 85	78,604 48	1,022,876 52	18,567 45	
3,535 29	805 43	18,281 32	2,895 15	
29,617 "	811 12	137,740 28	11,053 57	
82,910 14	80,221 03	1,184,269 93	32,516 17	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFEC.	
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1882.	2,915 73	2,915 73	"
— des Travaux publics. { Exercice 1870	3,250 "	3,250 "	"
— 1882	2,545 50	"	2,545 50
	8,711 23	6,165 73	2,545 50
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique	25,958 90	5,646 73	7,253 22
Ministère de la Justice	6,583 90	3,897 88	669 65
— des Affaires Étrangères.	17,222 89	7,277 29	6,545 60
— de l'Intérieur.	439,723 26	159,523 07	157,126 35
— de l'Instruction publique.	207,570 05	39,444 86	233,987 40
— des Travaux publics	17,363 50	13,002 10	1,023 11
— de la Guerre.	9,807 71	7,484 89	1,956 87
— des Finances.	38,952 86	38,812 86	85 "
Non-Valeurs et Remboursements.	2,771 55	389 90	220 29
	855,754 62	276,279 58	408,867 49
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
Voies et travaux. — Travaux d'extension, etc. — Plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)	2,905 91	"	"
Érection d'un monument à l'ancien champ des manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	2,139 52	"	"
4° Palais des beaux-arts	57 23	12 23	2,139 52
35° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel	2,530 11	"	"
Loi du 4 août 1879. 36° Chemins de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français	930 16	915 97	"
40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	3,025 33	2,452 33	"
42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	100 "	"	100 "
A REPORTER.fr.	11,697 26	3,380 53	2,239 52

1885.

à payer au 1^{er} janvier 1887.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	OBSERVATIONS.
EN 1886.	TOTAL.		
»	2,916 75	»	
»	5,250 »	»	
»	2,545 50	»	
»	8,711 25	»	
2,677 66	15,577 61	10,381 29	
66 »	4,633 53	1,750 37	
1,500 »	15,322 89	1,900 »	
1,765 88	318,215 30	121,507 98	
20,045 20	293,477 46	4,092 59	
148 78	14,173 99	3,189 51	
52 90	9,494 66	513 05	
»	56,897 86	55 »	
21 66	631 85	2,139 70	
26,278 08	710,425 15	145,339 47	
2,905 91	2,905 91	»	
»	2,139 52	»	
»	12 23	45 »	
2,530 11	2,530 11	»	
3 25	910 22	19 94	
»	2,432 33	575 »	
»	100 »	»	
5,439 27	11,059 32	637 94	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884)	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1884 (novemb. et déc.)	EN 1885
REPORT. fr.	11,697 26	3,380 53	2,239 52
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics (suite).			
Loi du 4 août 1879 { 43° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	164 33	135 70	28 63
(suite). { 45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	645 48	"	645 48
Ministère de l'Instruction publique.			
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	34 95	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. (Loi du 25 mai 1880.)	8,020 77	"	8,020 77
Ministère de l'Intérieur.			
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	70 50	2 75	17 25
Ministère de l'Instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.)	1,908 "	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. (Loi du 26 août 1880.)	33,607 77	990 41	31,155 00
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881.)	41 48	"	"
Loi du 14 août 1881. {	§ 13. Canaux houillers du Hainaut	9 65	5 20
	§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	682 67	"
	§ 35. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains	" 82	"
Ministère de l'Intérieur.			
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.)	9 "	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 24 mai 1882. {	§ 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	1,962 06	"
	§ 14. Sambre canalisée.	1 30	"
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers.	100 "	100 "
	§ 23. Voies et travaux. Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité.	528,746 26	523,763 16
	§ 24. Matériel de traction et de transport; pièces de rechange.	1,562 88	"
Ministère de l'Instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.)	1,564 40	"	1,314 40
	590,827 67	528,388 05	50,153 37

1883 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1887 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	OBSERVATIONS.
EN 1886.	TOTAL.		
5,439 27	11,059 32	637 94	
	164 33	"	
"	645 48	"	
"	"	34 95	
"	8,020 77	"	
14 25	34 25	36 25	
"	"	1,908 "	
1,327 25	33,481 73	126 04	
"	"	41 48	
"	9 65	"	
"	460 "	222 07	
"	"	" 82	
"	"	9 "	
555 90	555 90	1,406 16	
"	1 30	"	
"	100 "	"	
93 20	528,563 26	183 "	
"	1,502 88	"	
250 "	1,564 49	"	
7,670 94	586,221 36	4,608 31	

1883 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1887 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887	OBSERVATIONS.
EN 1886	TOTAL.		
"	6,950 25	666 "	
553,069 70	462,689 56	"	
"	1,253 12	"	
"	554 21	533 61	
"	1,393 70	"	
333,069 70	472,780 84	1,199 61	
"	8,711 25	"	
26,278 08	710,425 15	145,329 47	
7,679 94	586,221 36	4,606 31	
333,069 70	472,780 84	1,199 61	
367,027 72	1,778,138 68	151,135 39	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.
SERVICE ORDINAIRE.			
—			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
EXERCICE 1880.			
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	648 90	648 90	.
EXERCICE 1883			
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	380 40	184 70	184 70
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	27,987 75	5,290 36	9,257 28
Dotations. { Chambres des Représentants	550 82	.	.
{ Cour des Comptes	36 04	.	.
Ministère de la Justice	49,096 60	11,373 23	10,929 42
— des Affaires Étrangères.	12,012 57	7,591 22	1,615 35
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	258,546 16	164,852 41	68,112 68
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	282,857 23	123,836 93	105,571 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,106 11	3,090 92	600 41
— de la Guerre	9,780 72	7,532 79	02 97
Corps de la Gendarmerie	3,322 69	3,322 69	.
Ministère des Finances	4,916 03	4,306 61	562 42
Non-Valeurs et Remboursements.	3,489 96	631 66	240 73
	649,711 68	332,737 82	196,769 13

1884.

à payer au 1^{er} janvier 1887.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	
	648 90	•	
	569 40	•	
	14,536 64	13,451 11	
	•	559 82	
	•	36 04	
	22,502 65	26,793 95	
	9,206 55	2,806 02	
	252,965 09	5,581 07	
	229,208 82	53,648 41	
	4,597 33	12,508 78	
	7,625 76	2,154 96	
	5,522 69	»	
	4,869 03	47 »	
	872 39	2,617 57	
	529,506 95	120,204 73	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884.			
	Ministère de la Justice.			
1a	Palais de Justice. — Travaux	5,496 74	25 »	5,471 74
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
	Service de l'Instruction publique.			
35	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	5,103 50	»	»
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
	Routes et bâtiments civils.			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État, construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires	9 10	»	9 10
	Travaux hydrauliques.			
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,094 22	1,087 20	»
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	114 »	»	»
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	300 »	»	»
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
36	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,072 85	»	295 01
		15,190 39	1,112 20	5,775 85
	RECAPITULATION.			
	SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,018 30	835 60	184 70
	{ — propres à l'exercice.	649,711 68	352,737 82	196,760 13
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1886.	15,190 39	1,112 20	5,775 85
	TOTAUX.fr.	665,920 57	354,685 62	202,729 68

1884 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1887 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	
5,496 74	.	
.	3,103 50	
9 10	.	
1,087 20	7 02	
.	114 .	
.	300 .	
295 01	777 82	
6,888 05	6,302 34	
1,018 30	.	
529,506 95	120,204 73	
6,888 05	6,302 34	
537,415 30	120,507 07	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	27,221 81
			Ministère de la Justice.	37,105 86
			— des Affaires Étrangères	6,784 91
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	302,329 02
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	188,110 89
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	57,298 75
			— de la Guerre.	13,374 10
			Corps de la Gendarmerie	15,162 56
			Ministère des Finances.	999 65
			Non- Valeurs et Remboursements	7,419 31
				655,806 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
8	"	31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités . . .	31 50
16	"	"	Avances des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,650 16
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	165 32
			À REPORTER. . . . fr.	1,846 98

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).
			REPORT. . . fr.	1,846 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
39	18	11	Meuse.	50 90
42	21	14	Canaux bouillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	22 91
45	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	60 »
45	23	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	29 10
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	17 »
			Chemins de fer en construction.	
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	117 25
67	38	30	Amblève.	105 60
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,347 27
			RÉCAPITULATION.	4,597 01
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	655,806 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	4,597 01
			TOTAUX. . . fr.	660,403 96

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1887 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1886 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	OBSERVATIONS.
"	1,846 08	
"	50 00	
15 52	9 50	
"	60 »	
"	20 10	
"	17 »	
"	117 25	
"	105 60	
5 30	2,543 97	
16 82	4,580 19	
448,523 94	207,283 01	
16 82	4,580 19	
448,540 76	211,863 20	

(354)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1886.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1886.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1886, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1886; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1886.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . fr.	93,056,222	36
		Encaisses au 31 décembre 1885	806,195,161	71
				899,251,384 07
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . .	899,251,384	07

Situation au 1^{er} janvier 1887.

ACTIF.	{	Créances diverses	97,114,780	45
		Encaisses au 31 décembre 1886	942,836,133	62
				1,039,950,914 07
PASSIF	.	.	.	1,039,950,914 07

Les opérations de l'année 1886 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 3,707,274,212	12
Dépenses	3,570,633,240	21

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 136,640,971 91

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1885	806,195,161	71
— au 31 décembre 1886	942,836,133	62
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 136,640,971	91

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations de l'année 1886,
et la situation au 1^{er} janvier 1887.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,808,559 90	17,951,996 70	21,760,556 72		
— de l'enregistrement et des domaines	1,102,642 52	1,911,917 04	3,014,559 56		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,058,695 98	1,168,701 38	3,227,397 36		
— de l'administration des postes et télé- graphes	11,650,010 20	623,109 32	12,253,119 52		
— de l'administration de la marine	65,159 54	"	65,159 54		
— de l'administration des prisons	51,250 57	117,045 02	148,295 59		
Comptable du Jardin Botanique de l'État	8 98	"	8 98		
— de l'Institut agricole de l'État	25,551 35	"	25,551 35		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,427 03	"	15,427 03		
— des conférences données aux élèves droguistes	1,001 51	"	1,001 51		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	590 82	"	590 82		
— des écoles agricoles	680 58	"	680 58		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	55,300,541 14	"	55,300,541 14	
	S/C Portefeuille du Trésor	24,041,976 86	"	24,041,976 80	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	504,851 87	612,581,475 "	613,036,304 87	
Agents du Trésor dans les provinces	"	19,659,969 89	19,659,969 80		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	75,018,640 59	75,018,640 59		
	79,182,508 71	727,012,855 "	806,195,161 71	806,195,161 71	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1885.	"	109,724,903 93
— — 1886.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1881.	"	29,149 52
— — — 1882.	"	112,737 20
— — — 1883.	"	518,163 11
— — — 1884.	"	529,256 75
— — — 1885.	"	600,403 96
	*	111,574,594 47

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>	
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	56,587,656 81
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	4,506,920 72
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	119,508 83
Fonds provinciaux	5,292,297 44
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	2,632,609 44
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	8,825,667 25
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	136,971 54
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	40,165 85
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	151 11
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	5,614,004 98
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 10 mars 1865	822 70
— des veuves et orphelins du Département des Finances	9,088 46
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	248,866 04
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	57,258 02
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	55,165 92
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	27,092 56
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	117,825 05
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	240,502 89
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	55,525 95
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	187,505 84
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	17,479 88
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	76,124 17
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation.	317,765 05
Fonds pour l'encouragement du service militaire	12,151 25
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	60,629 06
Encaissement des effets de commerce par la poste	"
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	1,047,052 42
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1850, <i>Moniteur</i> n° 541.)	652,835 66
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	5,870 63
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	55,871 31
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	12,498,359 45
Payements de la caisse des dépôts et consignations P/C de la caisse d'épargne.	71,406 71
	515,220 59
	"
	"
	5,819 86
	"
	26 28
	"
	510 "
	"
128,706 05	77,693,428 31

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
5,725,521 68	2,945,040 59	2,778,281 09	"	"	59,565,957 90	
1,752,650 85	1,865,459 81	"	112,819 96	"	4,594,100 76	
3,627 89	125,226 72	"	119,598 85	"	"	
10,599,755 89	10,990,575 11	"	590,859 22	"	4,701,458 22	
26,659,026 60	27,090,518 50	"	1,051,491 61	"	1,601,117 85	
471,556 15	"	471,556 15	"	"	9,297,225 50	
211,821 55	214,651 69	"	2,850 54	"	154,141 20	
561,077 93	580,722 09	"	19,644 16	68,809 99	"	
17,700 "	17,700 "	"	"	"	"	
29,935 55	25,968 79	5,986 56	"	"	6,157 67	
55,898,050 51	55,450,797 55	"	1,552,767 04	"	2,081,257 04	
151,812 95	153,020 21	"	1,216 28	2,658 98	"	
1,452,849 23	1,488,885 14	"	56,053 91	45,122 57	"	
1,594,879 72	1,604,261 28	"	9,581 56	"	239,484 48	
512,558 12	524,067 02	"	11,508 90	"	45,720 12	
153,699 77	149,828 95	"	16,129 18	"	19,056 74	
176,779 86	181,000 73	"	4,220 87	"	22,871 40	
476,806 96	486,272 67	"	9,465 71	"	108,558 24	
1,115,274 05	1,052,998 20	60,275 85	"	"	500,578 74	
590,504 93	589,852 85	452 08	"	"	55,776 05	
918,751 80	920,847 15	"	2,115 55	"	185,100 51	
149,016 25	145,775 79	3,242 44	"	"	20,722 52	
541,485 08	501,577 05	39,908 05	"	"	116,052 20	
1,145,845 56	1,525,190 43	"	177,552 87	"	140,410 16	
5,944,055 66	5,759,511 53	184,744 13	"	"	196,875 58	
1,904,691 09	1,817,749 24	86,941 85	"	"	17,512 79	
4,209,449 71	4,251,580 45	"	21,950 72	"	1,025,101 70	
4,194,417 08	4,183,984 98	10,452 10	"	"	645,267 76	
15,942 "	17,517 79	"	1,575 79	"	2,294 84	
581,794 70	590,979 40	"	9,184 70	"	26,686 61	
524,155,788 55	523,505,193 76	852,594 59	"	"	13,550,054 04	
5,404 19	979 45	4,424 74	"	"	75,851 45	
19,010 65	9,546 33	9,664 52	"	"	522,884 91	
"	"	"	"	"	"	
"	412 09	"	412 09	"	5,407 77	
991 50	940 35	42 15	"	"	68 45	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
514,900 "	514,900 "	"	"	"	"	
447,615,998 44	446,855,971 45	4,488,546 06	5,710,519 07	115,071 54	78,458,720 59	

91

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	3,718 72
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	"	93,590 00
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	"	16,398,082 29
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	77,710 09
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	117,149 54
Travaux d'irrigation dans la Campine.	"	336 00
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	"	87 83
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	351,373 50
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	8,314 69
Consignations de toute nature	"	41,033,675 82
Administration des chemins de fer.		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	108,722 44
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	"	1,554 11
Administration des postes et télégraphes.		
Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	"	933,475 07
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue et bons de poste	"	1,503,092 32
Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	"	1,505,888 96
Encaissement et paiement de coupons	"	740 77
Administration de la marine.		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	435 71
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	148,295 50
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	25,351 55
Produits de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	13,427 05
— du Jardin Botanique de l'État.	"	8 08
— de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers	"	"
— des laboratoires agricoles de l'État.	"	"
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
Produit des conférences données aux élèves droguistes	"	1,001 51
	"	62,434,012 12

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
406,952 47	400,898 10	6,054 37	"	"	11,773 09	
82,226 45	104,087 37	"	21,800 94	"	71,729 06	
17,978,481 55	17,525,008 55	655,472 78	"	"	17,053,555 07	
121,052 79	117,558 40	4,574 30	"	"	82,294 08	
678,785 51	586,201 65	92,493 86	"	"	209,643 40	
2,028 27	2,111 27	"	83 "	"	253 00	
2,665 65	2,184 05	480 70	"	"	568 55	
262,427 58	276,282 58	"	13,855 "	"	557,518 50	
17,546 13	15,466 96	3,870 17	"	"	12,193 86	
14,111,697 52	13,954,168 89	177,528 65	"	"	41,251,204 45	
52,713,107 00	52,711,314 90	5,792 04	"	"	110,515 58	
155,610 12	155,610 12	"	"	"	"	
211,571 01	212,464 76	"	1,093 75	"	440 56	
56,108,800 20	55,992,089 05	116,711 15	"	"	1,050,186 22	
128,652,996 15	128,685,086 89	"	50,990 76	"	1,562,101 56	
1,945,072 61	1,079,718 93	"	34,646 52	"	1,471,242 64	
1,508,551 15	1,506,419 27	1,911 88	"	"	2,661 65	
17,695 68	17,695 68	"	"	"	"	
5,582 95	5,529 01	53 94	"	"	480 65	
205,682 88	208,777 28	"	3,094 40	"	145,201 19	
60,697 62	59,262 31	1,435 31	"	"	24,766 66	
51,825 "	50,527 04	1,297 96	"	"	14,721 99	
1,005 "	601 "	404 "	"	"	412 08	
260,228 50	260,228 50	"	"	"	"	
75,580 52	72,628 53	952 16	"	"	952 16	
1,820 "	2,821 51	"	1,001 51	"	"	
275,459,750 95	274,479,555 50	1,067,043 24	106,625 68	"	63,594,420 68	

92

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES. <i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>	
SUBSIDES.	
Subsidés offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	" 504,986 33
Subsidés pour travaux d'utilité publique	" 262,050 60
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	" 51,459 69
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat.	" 455,705 05
FONDS DE REMPLI.	
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :	
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	" 2,655 56
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
A. CHEMINS DE FER.	
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	" 1,509,229 16
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	" 162,249 66
Service de la traction et du matériel	" 644,055 65
Service des transports	" 580,859 09
Services en général	" 141,676 28
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	" 16,250 "
D. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
Service des postes et télégraphes	" 71,298 07
C. MARINE.	
Service de la traction et du matériel	" 8,195 35
<i>Ministère de la Guerre.</i>	
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	" 62,019 38
Service de l'Institut cartographique militaire.	" 18,224 21
Service des objets de couchage de l'Etat	" 55 22
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	" 55,418 65
Service de la remonte spéciale des officiers	" 169,786 74
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
Part d'intervention de la ville de Liège dans la construction d'instituts universitaires	" 85,812 33
Part d'intervention de la ville de Gand dans la construction d'instituts universitaires	" 150,000 "
SERVICES DIVERS.	
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	" 69,536 54
Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	" 2,900 "
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880.)	" "
Service de l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans en 1884-1885.	" 3,104 92
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale	" 10,851 59
Id. id. de la souscription id.	" 352,483 44
Produit du matériel des fêtes de 1880.	" 24,170 96
Produit de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers.	" 185,902 78
"	4,960,476 60

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
147,775 54	271,730 85	"	123,955 49	"	181,050 84	
06,085 39	56,015 26	10,070 13	"	"	272,720 73	
26,758 83	12,073 26	14,685 57	"	"	60,105 26	
215,009 53	588,154 47	"	175,145 14	"	280,560 51	
5,212 54	5,747 78	"	535 44	"	2,118 12	
2,174,005 52	950,024 05	1,245,080 87	"	"	2,552,510 03	
87,460 70	173,661 18	"	86,191 48	"	76,058 18	
610,950 22	976,260 56	"	365,510 34	"	278,745 20	
172,279 44	237,871 10	"	65,591 66	"	515,248 55	
121,528 15	107,876 52	13,651 63	"	"	155,527 91	
50,684 23	66,954 25	"	16,250 "	"	"	
141,898 12	55,602 84	88,295 28	"	"	159,593 55	
9,444 75	522 "	9,122 75	"	"	17,316 08	
51,787 93	17,667 21	34,120 72	"	"	96,140 10	
20,178 86	53,104 41	"	3,025 55	"	14,298 66	
1,205 60	"	1,265 60	"	"	1,500 82	
50,551 75	56,880 19	"	528 44	"	54,890 19	
81,458 "	112,556 "	"	50,898 "	"	158,888 74	
66,666 67	"	66,666 67	"	"	150,479 "	
"	"	"	"	"	150,000 "	
1,090 12	1,247 70	"	157 58	"	69,578 96	
20,000 "	21,078 22	"	1,078 22	"	1,821 78	
1,765 32	1,765 32	"	"	"	"	
"	3,108 92	"	3,108 92	"	"	
"	"	"	"	"	10,851 59	
"	531 "	"	531 "	"	531,952 44	
"	"	"	"	"	24,170 96	
260,453 02	444,355 80	"	183,902 78	"	"	
4,597,098 63	5,078,260 45	1,480,959 22	1,057,110 04	"	5,584,505 87	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	15,650,232 03
	Titres au porteur en circulation.	1,097,050 50
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	273,187 47	"
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	"	4,714 50
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	"	5,537,581 41
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. $\frac{0}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	251,766 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. $\frac{0}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	137,796 50
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. $\frac{0}{100}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	5,559,702 05
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	970,128 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1873, 4 juin 1878 et 27 août 1880, pour construction de maisons d'école	41,262 25	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	185,825 "
Emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. $\frac{0}{100}$, de 1883, autorisé par diverses lois	"	"
Emprunt de 50 millions de francs à 3 1/2 p. $\frac{0}{100}$, autorisé par diverses lois (arrêté royal du 27 avril 1883).	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{100}$, émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
Bons du Trésor en circulation	"	"
	314,440 72	25,807,503 51

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
34,409,746 "	53,890,100 75	573,579 27	"	"	10,229,812 20	
52,086,020 25	52,150,863 50	"	44,245 25	"	1,053,715 25	
11,204,812 77	11,540,080 20	"	150,167 52	409,354 99	"	
47,080 63	63,125 "	"	10,044 37	11,329 78	"	
59,179,481 03	59,120,989 69	58,491 96	"	"	3,593,873 37	
517,288 50	520,414 "	"	9,125 50	"	242,041 "	
94,711 50	82,400 "	12,311 50	"	"	150,108 "	
6,935,033 "	6,991,079 85	"	50,040 85	"	3,503,055 20	
720,804 "	581,850 "	144,974 "	"	"	1,121,102 05	
1,765 32	"	1,765 32	"	59,496 93	"	
3,600 "	160,800 "	"	157,200 "	"	28,625 "	
425 "	425 "	"	"	"	"	
41,746,568 87	41,746,568 87	"	"	"	"	
819,900 "	819,900 "	"	"	"	"	
50,000,000 "	20,000,000 "	10,000,000 "	"	"	10,000,000 "	
217,833,657 49	207,401,542 93	10,791,122 05	418,827 49	460,181 70	30,528,530 05	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	81,600,508 30	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	8,825,192 26	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	29,405 85
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	"	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	246,520 74	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,837,500 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	613,086,304 87
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	"	452 34
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	793,495 85
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	2,092,518 81
Trésor public, S/C de placements	"	934,622 17
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1873, 4 juin 1878 et 27 août 1880.) Construction de maisons d'école	"	41,262 25
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"
— — — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.	"	"
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	3,216 85
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	100,000 "	"
Avances au Département des Finances, à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	3,745 29	"
Émission de mandats pour le paiement en numéraire de fractions de capital 3 1/2 p. o/o. (Loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	"	"
Émission de mandats pour le remboursement en numéraire d'obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885.)	"	"
	92,613,066 59	616,081,568 97

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
48,240,210 48	52,533,404 19	•	4,506,193 71	35,006,502 01	•	
•	471,288 87	•	471,288 87	9,296,481 15	•	
1,858,575 10	1,821,602 21	16,682 89	•	•	46,178 72	
1,179,564 •	1,170,564 •	•	•	•	•	
1,697,574 53	1,610,618 84	•	9,044 51	255,565 25	•	
23,589,860 76	22,779,560 76	810,500 •	•	1,027,000 •	•	
140,164,278 95	140,164,278 95	•	•	•	•	
547,607,061 31	241,902,587 59	105,764,673 72	•	•	718,850,978 59	
0 •	133 60	•	176 60	•	273 74	
892,523,993 59	892,707,162 98	•	385,169 39	•	410,326 46	
533,823,180 06	534,562,144 45	•	736,964 39	•	1,355,554 42	
593,295,152 95	593,850,312 94	•	555,159 99	•	379,462 18	
•	1,765 32	•	1,765 32	•	39,496 93	
•	•	•	•	•	•	
524,068 21	522,549 53	1,518 68	•	•	1,518 68	
4,188 50	7,369 67	•	3,181 17	•	35 68	
190,000 •	90,000 •	100,000 •	•	•	•	
825,000 •	825,000 •	•	•	•	•	
12,469 29	1,700 •	10,769 29	•	•	7,024 •	
•	50,441 63	•	50,441 63	50,441 63	•	
256,237 61	258,875 •	•	2,637 39	2,637 39	•	
2,591,552,224 12	2,291,568,502 51	106,705,044 58	6,520,022 97	96,538,027 41	721,000,851 40	

95

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1886, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1886.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
	MONÉNAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions, directes douanes et accises	5,755,755 22	18,200,201 22	21,054,046 44	
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,077,772 22	1,054,087 50	2,752,459 72	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,005,950 57	1,527,044 58	3,502,980 75	
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,045,014 57	691,189 27	15,754,203 84	
— de l'administration de la marine	101,266 96	"	101,266 96	
— de l'administration des prisons	27,650 58	117,561 61	145,201 19	
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	412 98	"	412 98	
— de l'Institut agricole de l'État	24,766 66	"	24,766 66	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	14,724 99	"	14,724 99	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	492 08	"	492 08	
— des écoles agricoles	2,554 20	"	2,554 20	
— des laboratoires agricoles de l'État . .	952 16	"	952 16	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . . .	50,250,050 80	"	50,250,050 86	
{ S/C Portefeuille du Trésor	48,984,427 75	"	48,984,427 75	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	482,195 50	718,368,783 "	718,850,978 50	
Agents du Trésor dans les provinces	"	20,585,885 15	20,585,885 15	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	76,275,940 50	76,275,940 50	
	105,818,751 19	857,017,582 45	942,856,155 62	

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1886.

Service des recettes et dépenses de l'État	"	111,374,594 47
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	128,706 05	77,695,428 31
{ Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	62,454,012 12
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes	"	4,960,476 60
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	514,440 72	25,807,505 51
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	92,613,066 59	616,981,568 97
	95,056,222 56	809,251,584 07
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1886	806,195,161 71	"
	809,251,584 07	809,251,584 07

de l'année 1886, et la situation au 1^{er} janvier 1887 (suite).

[illegible]

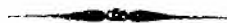
RÉCAPITULATION.

370,437,502 40	346,515,020 48	134,410,358 51	110,487,876 50	"	135,297,076 48
447,613,998 44	446,855,971 45	4,488,546 06	3,710,519 07	115,971 34	78,458,720 59
275,459,750 95	274,479,353 39	1,067,045 24	106,625 68	"	63,594,429 68
4,397,098 63	5,973,269 45	1,480,959 22	1,057,110 04	"	5,384,305 87
217,855,637 49	207,461,343 93	10,791,122 05	418,827 49	400,181 70	36,325,550 05
2,591,552,224 12	2,291,568,502 51	106,703,944 58	6,520,022 97	96,538,027 41	721,090,851 40
5,707,274,212 12	5,570,633,240 21	258,941,953 66	122,300,981 75	97,114,780 45	1,059,950,914 07
156,640,971 91		156,640,971 91			
				942,856,133 62	"
				1,039,950,914 07	1,059,950,914 07

(372)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. %.*

2° *Emprunt de 306,859,000 francs*, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882. — *Rente 3 p. %.*

3° *Dette à 3½ p. %, 1^{re} série*, dont l'émission a été autorisée par la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), et emprunt de 50,000,000 de francs émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164).

4° *Emprunt de 51,000,000 de francs*, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt jusqu'en 1883. — *Rente 4 p. % (1^{re} série).*

5° *Emprunt de 134,719,000 francs*, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9). — *Rente 4 p. % (2^e série).*

6° *Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

7° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic. n° 1010*), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 .
C.	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08
§ 4	du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 .
§ 5	du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 .
§ 6	du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 .
§ 7	du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.	169,312,000 .
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1°	Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr.	169,312,000 »
2°	Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit.	146,000 »
		169,458,000 »
	RESTE. fr.	219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — 4,000 —		8,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de</u>		<u>83,200,000</u>	<u>»</u>

2° EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

(Rente 3 p. 0/0.)

La dette à 3 p. 0/0 se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.					
Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. 0/0. 81. »	francs. 81,000,000 »
1 ^o Arrêté royal et décision ministérielle du 20 avril 1873	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
— du 20 avril 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 »
5 ^o — du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	23,809,500 »
4 ^o — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	0,835,000 13,670,000 10,104,000	75.15	22,390,485 50
			fr. 306,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.				78.21 ^a	
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)					
Convention du 25 janv. 1878.	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877. 1 ^{er} mai. 1878.	64,000,000 16,000,000	75. »	60,000,000 »
			fr. 80,000,000		
C. — Dette de 135,000,000 de francs. (Arrêté royal du 22 janvier 1882, pris en vertu de diverses lois.)					
Convention du 29 juin 1882	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 . 1 ^{er} nov. 1882 .	96,585,500 36,414,700	82. »	109,060,000 »
			fr. 135,000,000		
TOTAL de la dette à 3 p. 0/0			fr. 519,859,000 de capital nominal.		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^a a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir tout ou partie des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		19,000,000	»
43,000 — 2,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		90,000,000	»
212,859 — 1,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		212,859,000	»
14,000 — 500	—	.	.	.	.	.	.	.	.		7,000,000	»
20,000 — 200	—	.	.	.	.	.	.	.	.		4,000,000	»
140,000 — 100	—	.	.	.	.	.	.	.	.		14,000,000	»
439,659 obligations.										fr.	386,859,000	»

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1886, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n^{os} 3 et 4 ci-joints*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1884.	fr. 123,831,074 50	7,601,969 »	131,433,043 50
Année 1885	15,310,012 50	1,325,475 50	16,635,488 »
— 1886	15,298,055 »	1,337,435 »	16,635,488 »
	<u>Fr. 154,439,140</u>	<u>10,264,879 50</u>	<u>164,704,019 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1886 s'élève à la somme totale de fr. 10,264,879 50 c', dont fr. 8,293,216 76 c' ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,935,100 francs.

La somme de fr. 1,971,662 74 c', qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %. Elle a fait retour au Trésor.

3^e DETTE A 3 1/2 P. %. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, se compose :

A. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. % ; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1887, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,655,700 »
et avec celle du 1 ^{er} juillet 1886, à	255,200 »
ENSEMBLE	<u>fr. 86,908,900 »</u>

B. De l'emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100 »
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000 »
	<u>21,595,100 »</u>

2^o Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque nationale et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

La partie de cet emprunt, émise en 1886, s'élève donc à	fr. 40,551,700 »
Le surplus, soit	9,468,300 »
a été émis avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1887.	

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

La somme effective de fr. 51,498,717 87 c', produit de cet emprunt, est destinée à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc.

La dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	.	.	.	.	.	fr.	36,000,000	»
61,000 — 1,000 —	.	.	.	.	.		61,000,000	»
18,000 — 500 —	.	.	.	.	.		9,000,000	»
7,000 — 200 —	.	.	.	.	.		1,400,000	»
26,000 — 100 —	.	.	.	.	.		2,600,000	»
<u>150,000 obligations.</u>							<u>Fr. 110,000,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal sera consacrée à l'amortissement de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 1^{re} série; elle prendra cours à partir du 1^{er} janvier 1888.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts de cette dette, pour l'année 1886, s'élèvent à fr. 4,125,729 56 c^s, savoir :

Échéance du 1 ^{er} juillet 1886	.	.	.	.	.	fr.	1,895,496	31
— du 1 ^{er} janvier 1887	.	.	.	.	.		2,230,233	25

4^e EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

Rente 4 p. $\frac{1}{100}$ (1^{re} série).

La dette à 4 p. $\frac{1}{100}$ (1^{re} série) se compose :

A. De l'emprunt de 51,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 241) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. $\frac{1}{100}$, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs, qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État ou en construction, et qui peuvent s'élever ensemble à 255,248,900 francs (chiffre approximatif).

Savoir :

1^o Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2^o Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355) autorisant l'émission de titres 4 p. $\frac{1}{100}$ à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,550,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876 entre l'État et la Banque de Belgique;

3^o Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4^e Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 97,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention-loi des 1^{re}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885.

5^e Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres, et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au paiement de ces lignes;

6^e Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois, et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention est de 2,632,400 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois, avec jouissance du 1^{er} mai 1886 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1 ^o	 fr.	36,121,200
2 ^o		14,333,800
3 ^o		52,550,000 6,727,000
4 ^o		
5 ^o		96,846,000
6 ^o		18,989,500
		2,632,400

ENSEMBLE. . . fr. 228,199,900

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c^s, provenant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des dettes à 4 1/2 p. % indiquées ci-après :

4 1/2 p. % 1 ^{re} série (conversion de 1844)	 fr.	55,364,182 22
— 2 ^e » (emprunt de 1844)		67,483,000 »
— 3 ^e » (conversion de 1853)		141,284,900 »
— 4 ^e » (conversion de 1857 et emprunt de 1860)		65,846,400 »
— 5 ^e » (emprunt de 1865)		58,581,000 »
— 6 ^e » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées)		77,618,700 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 466,178,182 22

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes 4 1/2 p. % avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair*, pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois; mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée, le capital restant de ces dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion, avec jouissance des intérêts à 4 p. % à compter du 1^{er} novembre 1879.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c^s était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de fr. 265,655,450 » et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. %, 1^{re} série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c^s de rente 4 p. % au capital de. 200,522,732 22

fr. 466,178,182 22

D. De l'emprunt d'un capital nominal de 164,796,000 francs, émis, avec jouissance du 1^{er} mai 1883, aux conditions déterminées par l'arrêté royal et par la décision ministérielle du 27 avril de la même année (*Moniteur*, n° 119).

SAVOIR :

- 1° 60,000,000 de francs mis en souscription publique le 9 mai 1883, au taux de fr. 104 28 c^t p. %;
 - 2° 65,580,000 francs négociés, au même taux, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 28 avril 1883;
 - 3° 39,216,000 francs cédés à la Caisse générale d'épargne et de retraite et à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 102 p. %.
- 164,796,000 francs.

La somme effective de 170,955,144 francs, produit de cet emprunt, est destinée à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc.

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. %, 1^{re} série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1^{er} novembre 1886, savoir :

a. Emprunt émis avec jouissance du 1 ^{er} août 1871	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 ^{er} mai 1886 et jouissances antérieures.	228,199,900 »
c. Capital provenant de la conversion effectuée avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1879	466,178,182 22
d. Emprunt négocié avec jouissance du 1 ^{er} mai 1883	164,796,000 »
TOTAL DE LA DETTE.	<u>fr 910,174,082 22</u>

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite d'un capital de fr. 192,678,232 22 c^t représentant une partie des rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1879⁽¹⁾, des obligations au porteur de 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1^{er} novembre suivant; pour les fr. 466,178,182 22 c^t dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. %, à partir du 1^{er} novembre 1879; et pour l'emprunt de 164,796,000 francs négocié en 1883, à partir du 1^{er} mai 1885. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

(1) Le capital des rentes transférées d'office et non représentées par des titres au porteur était primitivement de fr. 200,522,732 22 c^t. Il a été réduit de 7,844,500 francs par suite du dépôt fait à la Banque Nationale, au compte : « *Obligations au porteur converties en inscriptions nominatives* » de l'excédent disponible des titres à 4 p. % créés pour servir à l'échange des titres à 4 1/2 p. %.

Il n'est donc plus aujourd'hui que de fr. 192,678,232 22 c^t.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. % (1^{re} série), pour les années 1871 à 1886, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 6 et 7 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1884 . . . fr.	181,117,449 73	21,398,917 77	202,516,367 50
Année 1885.	36,137,263 28	4,177,272 16	40,314,535 44
— 1886.	36,286,605 28	4,618,451 65	40,905,056 93
Fr.	253,541,318 29	30,194,641 58	283,735,959 87

Le fonds d'amortissement, pour les années 1873 à 1886, s'élève à la somme totale de fr. 30,194,641 58 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,300 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 908,207,782 22 c^s.

Le complément du fonds d'amortissement, à concurrence de fr. 28,193,755 03 c^s n'a pu être employé à cause de l'élévation du fonds au-dessus du pair, et a fait retour au Trésor. Le surplus, soit fr. 30,794 83 c^s, a été employé, en 1887, au rachat d'un capital nominal de 30,500 francs avec jouissance du 1^{er} novembre 1886.

5^e EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2^e série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 93 c^s, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n^o 9), un capital nominal de 134,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2^e série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c^s p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1880, SAVOIR :

- 1^o Fr. 68,000,000 mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
- 2^o 66,719,000 cédés à MM. de Rothschild, frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.

Fr. 134,719,000

La négociation de ces 134,719,000 fr. a produit une somme brute de fr. 142,465,342 50 c^s, soit fr. 170 57 c^s en sus du montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir.

Cette somme de fr. 142,465,342 50 c^s figure comme ressource extraordinaire au compte des Budgets de 1880, 1881 et 1882, dans les proportions suivantes :

Exercice 1880	fr.	77,594,052 50
— 1881		60,011,510 »
— 1882		4,859,780 »
Fr.		<u>142,465,342 50</u>

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000 obligations au porteur de fr. 10,000 chacune.	. . . fr.	10,000,000	»
2,000 — — — — —	5,000 —	10,000,000	»
22,500 — — — — —	2,000 —	45,000,000	»
62,000 — — — — —	1,000 —	62,000,000	»
8,000 — — — — —	500 —	4,000,000	»
9,000 — — — — —	200 —	1,800,000	»
19,190 — — — — —	100 —	1,919,000	»

Soit 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de fr. 134,719,000 »
munies de coupons d'intérêt échéant le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, ayant pris cours à partir du 1^{er} février 1882, est affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1880 à 1886, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux ci-joints, n° 9 et 10*) :

	INTÉRÊTS	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1880 à 1884 fr.	24,249,420	» 1,683,987 50	25,933,407 50
Année 1885.	5,388,760	» 673,595 »	6,062,355 »
— 1886.	5,388,760	» 673,595 »	6,062,355 »
Fr.	35,026,940	» 3,031,177 50	38,058,117 50

La somme de fr. 3,031,177 50 c., qui constitue le fonds d'amortissement des années 1882 à 1886, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

Une loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324) a autorisé le Gouvernement à rembourser, au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 4 p. %, ou à convertir ces fonds en 3 1/2 p. %.

Aux termes de l'article 6 de l'arrêté royal du même jour, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 4 p. %, ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1887 et ont été converties en titres à 3 1/2 p. %, au pair, avec jouissance à compter de cette date.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. %, A 3 1/2 P. % ET A 4 P. %. 1^{re} et 2^e Séries.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 5 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours du 4 p. % au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 5 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

En ce qui concerne la dette à 5 p. %, l'amortissement sera *facultatif* lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 1/2 p. % qui n'a pas de dotation spéciale) et la troisième provient de frais divers, tels que :

1° Commission de 1/2 p. % sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n°s 2, 5, 8 et 11 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1887, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1885 et 1886.

6° RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette somme de fr. 42,287 74 c. a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. o/o	1 ^{er} janvier 1887 .	219,050,631 74	45,875,000 "	176,084,631 74	5,771	4,402,115 78
3 p. o/o	1 ^{er} novembre 1886.	509,955,100 "	180,200,400 "	329,734,700 "	7,764	0,892,041 "
5 1/2 p. o/o (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1887 .	127,440,000 "	57,456,225 "	80,984,575 "	621	1,574,726 56
4 p. o/o (1 ^{re} série)	1 ^{er} novembre 1886.	908,207,782 22	556,717,550 "	371,490,232 22	25,369	14,859,609 20
4 p. o/o (2 ^e série)	1 ^{er} août 1886 . .	134,710,000 "	58,004,000 "	76,714,100 "	2,086	3,068,564 .
3 o/o (servitudes militaires)	15 avril 1886. . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95	973	42,287 74
TOTAUX . . . fr.		1,901,671,748 91	856,254,075 "	1,045,417,673 91	40,584	53,850,344 37

7° DETTE FLOTTANTE.

Pendant l'année 1886, il a été créé des Bons du Trésor, à cent jours, à concurrence d'un capital de fr. 30,000,000 ,
mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des Bons qui ont fait
l'objet d'un renouvellement, soit 20,000,000 ,

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1887 fr. 10,000,000 ,

TROISIÈME PARTIE.

—
ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1886.)* fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2^o *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. (Article 12 du Budget de l'exercice 1886.)* fr. 500,000 »

Conformément à l'art. 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

Le Trésor n'a eu à supporter aucuns frais pour l'année 1886.

3^e Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour 1886, l'article 13 du Budget de la Dette publique de cet exercice.

4^e Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246) a autorisé le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

En exécution de cette loi, il a été remboursé en numéraire 266 obligations de 500 francs, et 744 obligations de 100 francs. Les autres obligations dont le remboursement n'a pas été demandé, sont converties en titres de la Dette à 3 1/2 p. %, aux conditions déterminées par l'article 2 de la loi précitée. Exception est faite pour les obligations qui sont l'objet de l'action intentée au Gouvernement à l'effet de contester son droit de rembourser anticipativement, et dont le remboursement aura lieu en numéraire.

Le tribunal de première instance de Bruxelles a rendu, le 23 janvier 1886, un jugement qui consacre les droits de l'État. Appel a été interjeté de ce jugement par le demandeur.

D'autre part, à la date du 31 décembre 1886, les propriétaires de 9,963 actions privilégiées avaient demandé l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %, savoir : 9,541 actions avec jouissance du 1^{er} janvier 1886, et 422 actions avec celle du 1^{er} juillet 1886.

L'annuité nécessaire pour le service des actions en circulation pendant l'année 1886, a donc été réduite pour cette année, à 22,275 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	21,075	»
— à l'amortissement		1,200	»
TOTAL ÉGAL	fr.	22,275	»

Cette somme a fait l'objet d'un crédit supplémentaire, qui a été alloué par la loi du 6 août 1887; elle forme l'article 14 du Budget de l'exercice 1886.

Quant aux annuités qui étaient portées au Budget de la Dette publique pour le service des obligations, elles ont été supprimées, ces obligations ayant cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} janvier 1886, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 26 août 1885, pris en exécution de la loi du même jour.

5^e Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 15 du Budget de l'exercice 1886.)

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait;

SAVOIR :

Pour l'année 1877, à 2,400 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	fr.	1,848,400	80
— 1878, 2,560	—	1,971,627	32
— 1879, 2,720	—	2,094,854	24
— 1880, 2,880	—	2,218,080	96
— 1881, 3,040	—	2,341,307	68
— 1882, 3,200	—	2,464,534	40
— 1883, 3,360	—	2,587,761	12
— 1884, 3,520	—	2,710,987	84
— 1885, 3,680	—	2,834,214	56
— 1886, 3,840	—	2,957,441	28

Pour l'année 1887 et pour les années ultérieures, *jusqu'à l'expiration des concessions respectives*, à 4,000 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres . . 3,080,668

De plus, l'État s'est engagé, par l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, à servir le complément, jusqu'à 4,000 francs par kilomètre, des annuités ci-dessus, à la condition pour les ayants droit de fournir les sommes nécessaires à cette fin.

Cette condition a été remplie par la remise à la Caisse des dépôts et consignations d'un capital de fr. 5,873,091 81 c^{ts}.

En conséquence, il a été inscrit, à titre extraordinaire, d'une part au Budget des Voies et Moyens, et d'autre part à celui de la Dette publique, les produits et les charges correspondantes ci-après :

Pour l'année 1877, à 1,600 francs par kilomètre sur 770,167 mètres	. .	1,232,267	20
— 1878, 1,440	—	1,109,040	48
— 1879, 1,280	—	985,813	76
— 1880, 1,120	—	862,587	04
— 1881, 960	—	739,360	32
— 1882, 800	—	616,133	60
— 1883, 640	—	492,906	88
— 1884, 480	—	369,680	16
— 1885, 320	—	246,453	44
— 1886, 160	—	123,226	72

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de (7,000 + 4,000) 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	D A T E de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. Jours.	
Houdeng à Soignies	15.514	27 septembre 1940, art. 35, litt. C. . .	69 8 27	148,054
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. . .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1904, id. G. . .	88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.047	Id. id. G. . .	88 " "	523,030
Gilly à Lambussart	1.497	Id. id. G. . .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. . .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. . .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.083	Id. id. G. . .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. . .	88 " "	526,594
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.885	31 décembre 1903, id. H. . .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89 " "	113,949
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1960, id. I. . .	90 " "	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

6^e Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1886) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1843 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*), et 10 janvier 1886 (*Bull. offic. n° 3*).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* du 18 mai 1876, n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* du 18 avril 1884, n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 12, présente la situation, au 1^{er} janvier 1886 et au 1^{er} janvier 1887, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1886, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	580,598 14	"	"
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	219,959,631 74	5,498,990 78	"	219,959,631 74
<i>Emprunt de 506,850,000 francs, autorisé en 1873, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p. %)</i>	510,850,000 "	15,595,770 "	9,923,900 "	509,955,100 "
<i>Dette à 5 1/2 p. % 1^{re} série</i>	127,440,600 "	4,460,421 "	"	127,440,600 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt, de 1876 à 1883 (rente 4 p. % — 1^{re} série)</i>	910,174,082 22	56,406,965 28	1,966,300 "	908,207,782 22
<i>Emprunt de 154,719,000 francs émis en 1880 (rente 4 p. % — 2^e série)</i>	154,719,000 "	5,588,760 "	"	154,719,000 "
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i>	1,400,634 95	42,287 74	"	1,400,634 95
<i>Dette flottante</i>	50,000,000 "	124,999 98	20,000,000 "	10,000,000 "
Fr. . .	1,945,561,948 91	67,898,790 02	51,890,200 "	1,911,671,748 91
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				
		ANNUITÉS.		
<i>1^o Ligne de Mons à Manage</i>		672,530 "		
<i>2^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal</i>		500,000 "		
<i>3^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>		612,000 "		
<i>4^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>		22,275 "		
<i>5^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>		8,471,837 "		
<i>6^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel)</i>		1,000,000 "		
Fr. . .		11,278,442 "		
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>		(¹) 10,906,583 "		

(¹) Y compris 1,337,203 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux et dont 5/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1886.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} JUILLET 1885.	1 ^{er} JANVIER 1886.
Capital des obligations au porteur	44,757,800 »	44,055,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	175,201,851 74	175,904,451 74
	210,059,651 74	210,059,651 74
Capital amorti	»	»
TOTAUX fr.	210,059,651 74	210,059,651 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} JUILLET 1885.	1 ^{er} JANVIER 1886.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	559,472 50	550,690 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	2,190,022 80	2,198,805 59
TOTAUX fr.	2,749,495 50	2,749,495 59

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2, POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1886.	1 ^{er} JANVIER 1887.	
44,159,000 »	45,875,000 »	
175,800,651 74	170,084,651 74	
219,959,651 74	219,059,651 74	
»	»	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 5 p. 0/0, n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0.
219,959,651 74	219,959,651 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1886.	1 ^{er} JANVIER 1887.	
551,087 50	548,437 50	
2,197,507 80	2,201,057 80	
2,740,495 39	2,740,495 39	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 249,939,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1887, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1885.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1885.	
	Loi du 29 décembre 1885, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 20.	
	Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 8,000 • (1)
Intérêts	5,498,990 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	2,475 86
Transport d'espèces et frais divers	•	750 •
TOTAUX. fr.	5,498,990 78	3,225 86
Sommes disponibles. fr.	•	4,774 14

74 C^e DE CAPITAL, A 2 $\frac{1}{2}$, POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1885 ET 1886.

EXERCICE 1886. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1886.		OBSERVATIONS.
Loi du 16 mars 1886, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 20		
Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr 6,000 » (*)	
5,498,990 78	"	(1) Part afférente à la susdite dette dans le credit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
"	"	
"	"	
5,498,990 78	"	
"	6,000 »	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

MONTANT DU CAPITAL A

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	105,657,000 »	190,588,100 »
— des inscriptions nominatives	317,037,000 »	319,384,500 »
	510,694,000 »	509,972,600 »
Capital amorti	9,164,100 »	9,886,400 »
TOTAUX fr.	519,859,000 »	519,859,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur	2,904,868 50	2,858,821 50
— des inscriptions nominatives	4,755,555 »	4,790,767 50
	7,660,423 50	7,649,589 »
Intérêts du capital amorti	157,461 50	148,296 »
TOTAUX fr.	7,797,885 »	7,797,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN.

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
187,784,700 .	180,200,400 .	
322,150,400 .	320,734,700 .	
509,935,100 .	509,935,100 .	
9,023,900 .	9,023,900 .	
519,859,000 .	519,859,000 .	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,816,770 50	2,705,000 .	
4,852,256 .	4,046,020 50	
7,649,026 50	7,649,026 50	
148,858 50	148,858 50	
7,797,885 .	7,797,885 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,839,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 A 1884. Dotation de l'amortissement. Intérêt du capital amorti. ANNÉE 1885. 1^{er} mai 1885. { Dotation : 10 c^{ts} p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,164,100 francs — 1^{er} novembre 1885. { Dotation : 10 c^{ts} p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,886,400 francs ANNÉE 1886. 1^{er} mai 1886. { Dotation : 10 c^{ts} p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,923,900 francs — 1^{er} novembre 1886. { Dotation : 10 c^{ts} p. % du capital précité de 319,839,000 francs 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,923,900 francs TOTAUX. . . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

D'AMORTISSEMENT.

NONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées et versées au Trésor, le cours ayant dépassé 90 p. o/o.	Observations.
6,631,829 » 970,140 »	7,601,969 »	9,164,075 09	»	
519,859 » 157,461 50	691,247 76	759,824 91	634,227 74	
519,859 » 148,296 »				
519,859 » 148,858 50			1,337,435 »	
519,859 » 148,858 50				
10,264,879 50	8,293,216 76	9,923,900 »	1,971,662 74	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,839,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1887, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1885.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1884 au 31 octobre 1885.	
	Loi du 29 décembre 1884, chap. I ^{er} , art. 7 et 20.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 16,655,488 »	Frais. Fr. 25,000 » (*)
Intérêts	15,310,012 50	»
Amortissement.	1,325,475 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres	»	8,402 66
Courtage relatif à l'amortissement.	»	1,210 75
Transport d'espèces et frais divers.	»	2,898 35
TOTAUX. fr.	16,635,488 »	12,511 74
Sommes disponibles. fr.	»	12,488 26

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1885 ET 1886.

EXERCICE 1886.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1885 au 31 octobre 1886.		
Lois du 16 mars 1886, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 20.		
Intérêts et amortissement. Fr. 16,655,488 •	Frais. Fr. 22,000 • (1)	
15,208,053 •	•	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
1,537,435 •	•	
•	•	
•	•	
•	•	
•	•	
16,655,488 •	•	
•	22,000 •	

(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 54,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE
Capital des obligations au porteur	(¹) 544,024,550 »	(¹) 538,514,750 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	556,058,032 22	567,550,032 22
	900,082,582 22	905,864,782 22
Capital amorti	1,066,500 »	1,066,500 »
TOTAUX. fr.	902,948,682 22	907,851,082 22

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1885.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	10,880,807 »	10,770,295 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	7,139,160 64	7,547,000 64
	18,019,967 64	18,117,295 64
Intérêt du capital amorti	39,326 »	39,526 »
TOTAUX. fr.	18,059,293 64	18,156,821 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871 ;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
(¹) 531,473,250 »	(¹) 556,717,550 »	(¹) La fraction de 50 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. 100 de 1844.
574,640,252 22	571,400,252 22	
906,122,482 22	908,207,782 22	
1,966,500 »	1,966,500 »	
908,088,782 22	910,174,082 22	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
10,620,465 »	10,754,351 »	
7,402,084 64	7,420,804 64	
18,122,449 64	18,164,155 64	
59,326 »	59,326 »	
18,161,775 64	18,205,481 64	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 84,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1873 A 1884. Dotation de l'amortissement. Intérêt du capital amorti. ANNÉE 1885. 1^{er} mai 1885. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 736,499,582 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs — 1^{er} novembre 1885. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 902,948,682 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs ANNÉE 1886. 1^{er} mai 1886. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 907,851,082 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs — 1^{er} novembre 1886. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 908,088,782 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1874;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
20,734,303 77				
664,614 »				
21,398,917 77	1,970,091 72	1,966,300 »	19,428,826 03	
1,841,248 43				
39,526 »				
2,287,371 71				
39,326 »				
4,177,272 16	»	»	4,177,272 16	
2,269,577 70				
59,526 »				
2,270,221 93				
39,326 »				
4,618,431 63	30,794 83	(1) 30,500 »	4,587,636 82	(1) Ce capital de 30,500 francs a été racheté, en 1887, avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1886.
30,194,641 58	2,000,886 55	1,996,800 »	28,193,735 03	

DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000 DE

contracté avec jouissance

2° DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1887, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1885.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1884 au 31 octobre 1885.	
	Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 ^{er} art. 5 et 20.	
	Intérêts et amortissement	Frais (art. 20.)
	Fr. 40,605,216 20	Fr. 70,000 » (1)
Intérêts de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série)	56,157,265 28	»
Amortissement de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série).	4,177,272 16	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	56,285 85
Courtage relatif à l'amortissement.	»	»
Transport d'espèces et frais divers.	»	15,852 70
Totaux. fr.	40,314,555 44	52,118 62
Sommes disponibles. fr.	288,680 70	17,881 58

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),

du 1^{er} août 1871;

AVEC JOUISSANCE AU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1885 ET 1886.

EXERCICE 1886.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1885 au 31 octobre 1886.		
Loi du 16 mars 1886, chap. 1 ^{er} , art. 5, 17 et 20.		
Intérêts et amortissement.	Frais (art. 20.)	
Fr. 41,140,941 85	Fr. 70,000 »	(1. Somme affectée à la dette 4 p. 100, 1 ^{re} série, dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
36,286,605 28	»	
4,618,451 65	»	
»	»	
»	»	
»	552 50	
40,905,058 93	552 50	
235,884 02	69,467 50	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS

émis avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1883.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	58,606,200 .	59,007,200 .
— des inscriptions nominatives	76,112,800 .	74,751,800 .
	134,719,000 .	134,719,000 .
Capital amorti	•	•
TOTAUX. fr.	134,719,000 .	134,719,000 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1883.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,172,124 .	1,109,344 .
— des inscriptions nominatives	1,522,256 .	1,405,036 .
	2,694,380 .	2,694,380 .
6 mois d'intérêt du capital amorti	•	•
TOTAUX. fr.	2,694,380 .	2,694,380 .

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER	1 ^{er} AOÛT.	
59,647,000 »	58,004,900 »	
75,072,000 »	76,714,100 »	
134,719,000 »	134,719,000 »	
»	»	
134,719,000 »	134,719,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1886.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER	1 ^{er} AOÛT.	
1,192,940 »	1,160,098 »	
1,501,440 »	1,534,282 »	
2,694,380 »	2,694,380 »	
»	»	
2,694,380 »	2,694,380 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1883 ET 1884.
	Dotation de l'amortissement.
	Intérêt du capital amorti.
	ANNÉE 1885.
	1 ^{er} février 1885. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt Intérêt du capital amorti.
	—
	1 ^{er} août 1885 . . { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt Intérêt du capital amorti.
	ANNÉE 1886.
	1 ^{er} février 1886. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt Intérêt du capital amorti.
	—
	1 ^{er} août 1886 . . { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt Intérêt du capital amorti.
	TOTAUX. fr.

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor	Observations.
1,683,987 50	}	1,683,987 50	,	1,683,987 50
,				
336,797 50	}	673,595	»	673,595
,				
336,797 50	}	673,595	»	673,595
,				
336,797 50	}	673,595	»	673,595
,				
336,797 50	}	673,595	»	673,595
,				
3,031,177 50		»		3,031,177 50

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 154,719,000 FRANCS

*émis avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1887, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1888.	
	Service du 1 ^{er} août 1884 au 31 juillet 1885.	
	Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 ^{er} , art. 8 et 20.	
	Intérêts. Fr. 6,062,355 "	Frais Fr. 12,000 " (1)
Intérêts	5,388,760 "	"
Amortissement	673,595 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	1,651 34
Transport d'espèces et frais divers	"	600 "
TOTAUX. fr.	6,062,355 "	2,251 34
Sommes disponibles. fr.	"	9,748 66

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),

du 1^{er} février 1880.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1885 ET 1886.

EXERCICE 1886.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1885 au 31 juillet 1886.		
Loi du 16 mars 1886, chap. 1 ^{er} , art. 6 et 20		
Intérêts et amortissement.	Frais	
Fr. 6,002,355 »	Fr. 12,000 » (1)	(1) Part affectée à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>fraies relatives au service des diverses dettes et annuités.</i>
5,388,760 »	»	
673,595 »	»	
»	»	
»	»	
6,062,355 »	»	
•	12,000 •	

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1886.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1887.	au 1 ^{er} janv. 1886.	Accroissem. Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850	5	•	•	3	864	• •
Civiques	17	•	•	17	5,781	• •
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	5	•	1	2	614	• 250
Militaires	3,117	167	215	5,071	4,056,304	303,151 318,050
Ordre de Léopold	205		12	197	20,500	400 1,200
Marine (militaires de la)	18	•	•	18	22,112	• •
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	•	•	1	86	• •
<i>Pensions civiles.</i>						
Pensions des Affaires Étrangères	20	3	2	27	46,754	26,686 4,500
— de la Justice	282	19	31	270	737,277	60,560 98,552
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	285	58	54	287	505,621	80,400 76,600
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	812	82	56	838	820,504	175,857 77,162
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	152	58	19	160	260,276	111,089 45,579
— de la Guerre	50	10	7	53	107,741	50,500 17,001
— des Finances	1,814	131	170	1,775	1,064,148	485,842 251,570
— de la Cour des Comptes	2	•	•	2	4,048	303 •
Pensions ecclésiastiques	469	73	69	473	474,742	75,889 70,580
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	76	•	9	67	43,780	• 5,477
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,158	175	49	1,284	1,183,109	206,147 52,145
TOTAUX	8,488	738	672	8,354	10,350,441	1,455,683 908,541
AUGMENTATION : 68 pensions.				AUGMENTATION : 556,142 francs.		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1887.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1887.	MOTIFS		Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
864			
5,781			
355		1 pension éteinte par suite de décès.	
4,041,466	105 pensions nouvellement accordées. 2 id. révisées.	211 id. id. 2 id. par suite de révision.	
19,700	4 id. nouvellement accordées.	12 id. par suite de décès.	
22,112			
80			
68,841	5 pensions nouvellement accordées.	2 pensions éteintes par suite de décès.	
600,114	18 id. id. 1 id. révisée.	50 id. id. 1 id. par suite de révision.	
590,511	57 id. nouvellement accordées. 1 id. révisée.	28 id. par suite de décès. 1 id. par suite de révision 5 pensions transférées au Dép ^t de l'Agricult.	
925,190	81 id. nouvellement accordées 1 id. révisée.	55 pensions éteintes par suite de décès. 1 id. par suite de révision.	
525,786	51 id. nouvellement accordées. 5 id. transférées du Dép ^t de l'Intérieur.	19 id. par suite de décès.	
121,130	10 id. nouvellement accordées.	7 id. id.	
2,218,420	128 id. id. 5 id. révisées	167 id. id. 5 id. par suite de révision	
4,441	« accroissement dû à la révision.		
478,271	72 pensions nouvellement accordées 1 id. révisée.	68 id. par suite de décès. 1 id. par suite de révision.	
58,505		9 id. par suite de décès.	
1,557,205	167 pensions nouvellement accordées. 8 id. révisées.	44 id. id. 5 id. par suite de révision.	
10,000,585	758 pensions.	672 pensions.	

(*) Aux termes de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876, et de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{3}$ par l'État.
 Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.